L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1509 - VENDREDI 11 JANVIER 2019 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

VENTE AUX ENCHÈRES
STATION BIEN NAÎTRE DU MARAULT
Animations spéciales 10ème anniversaire



JEUDI 24 JANVIER
Ferme du Marault, Magny-Cours (58)

43 reproducteurs charolais sélectionnés par le HBC
10h30 : présentation d'études HBC sur le vêlage
14h00 : VENTE

Catalogue et vidéos sur www.charolaise.fr

Didier Guillaume en Côte d'Or

Des signaux positifs pour l'agriculture



Sa visite était attendue depuis de longs mois, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture s'est annoncé en début de semaine en Côte d'Or. Les différentes visites de sites d'exploitation et un tour d'horizon complet des problématiques agricoles locales et nationales, ont permis d'aborder tous les dossiers en souffrance et de faire le point sur les ZDS, l'agri-bashing, la sécheresse, la gestion de l'eau, les États généraux de l'alimentation... Pour l'essentiel, les réponses du ministre semblent avoir plutôt satisfait les représentants professionnels présents. Les signaux sont positifs, les propos rassurent, mais il reste quand même à compenser quelques inéquités, concernant les ZDS en particulier et à corriger certaines orientations décevantes des Egalim. *p. 4-5*

Côte d'Or

› Transition écologique

Un bon point pour la luzerne



Nièvre

› Rendez-vous demain, samedi 12 janvier

L'élevage en fête à Préporché



Yonne

› Herse étrille

Faire son expérience au champ



TRIOLIET
La machine qui s'adapte à vos bâtiments



DEMANDEZ UNE DÉMO

Une gamme de 8 à 52 m³

G. BUCHEZ
SECTEURS / Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert - Autun
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

Le PRO de la tôle
Tôles couvertures - Tôle bardage - Tôle imitation tuile
Fer - Grillage - Panneaux de clôture - Cuve - Remorque
- Panneaux sandwichs



BECKER Frères
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr
Retrouvez nos produits sur notre site www.beckerfreres.com

Sommaire

Côte-d'Or
04-05 • Visite du ministre de l'Agriculture: Des points de vue convergents
06 • Transition écologique: Un bon point pour la luzerne
07 • Vœux: Qu'attendre de 2019 ?

Nièvre
08 • Voyage: Des jeunes Nivernais en route pour la Chine
09 • JA + FDSEA: Paroles de candidats
10 • Chambre d'agriculture: Le point sur les dossiers d'accompagnement
11 • Les vœux des présidents

Yonne
12 • Charolais: Vente de reproducteurs à Charmoy
13 • Météo: «*Intégrer le climat dans ses réflexions*»
14 • Désherbage mécanique: Herse étrille, faire son expérience au champ
15 • Les vœux des présidents

Région et ailleurs
16 • Les vœux des présidents
17 • Élections Chambres d'agriculture: Nouveauté 2019, le vote en ligne
18 • Bourgogne du Sud: Des projets à fortes valeurs

Filières
19 • Élevage Charolais France: Confiant dans le futur
20 • Élevage Stations d'évalutation: Au lycée de Durdat on est à la fois acheteur et apporteur
19 • Viticulture BIVB: Prendre en main l'après phyto

Infos Services
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30-31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma)

Avis d'appel à projets 2019

Aide de minimis en vue de la réalisation d'un conseil stratégique à l'attention des Cuma

Dates d'ouverture de l'appel à projets : du lundi 14 janvier au vendredi 22 février 2019

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a mis en place un dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (Cuma). Ce dispositif, financé par l'État, se compose de deux volets d'aides à destination des Cuma :

• une aide aux investissements immatériels (conseil stratégique)

• une aide aux investissements matériels (hangars et bâtiments annexes)

Le premier volet concerne la réalisation, par un organisme de conseil agréé, d'un conseil stratégique auprès des Cuma, dans le but d'améliorer leurs performances à la fois sur les plans économiques, environnementaux et sociaux. Ce conseil débouche sur un plan d'actions et constitue un préalable à l'aide aux investissements matériels.

Une procédure d'appel à projets est organisée en vue de l'attribution d'une aide pour la réalisation du conseil stratégique. La notice ainsi que le formulaire de demande d'aide sont téléchargeables à l'adresse suivante :
http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/CUMA

Le présent appel à projets est ouvert à compter du lundi 14 janvier 2019. La date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide complets auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 22 février 2019.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une sélection régionale et seront engagés dans la limite des disponibilités financières.

Contacts

• DDT Côte d'Or
Etienne Angst
Tel : 03 80 29 44 47
Courriel : etienne.angst@cote-dor.gouv.fr

• DDT du Doubs
Marie-Claire Saillard
Tel : 03 81 65 69 42
Courriel: marie-claire.saillard@doubs.gouv.fr

• DDT du Jura
Service économie agricole
Tel : 03 84 86 80 00
Courriel: ddt-sea@jura.gouv.fr

• DDT Nièvre
Unité de modernisation des exploitations
Tel : 03 86 71 52 23
Courriel : ddt-sea@nievre.gouv.fr

• DDT de la Haute-Saône
David HUMMEL
Tel : 03 63 37 92 32
Courriel : david.hummel@haute-saone.gouv.fr

• DDT Saône-et-Loire
Unité projet d'exploitation
Tel : 03 85 21 86 23
Courriel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr

• DDT Yonne
Christophe Zunino
Tel: 03 86 48 42 85
Courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

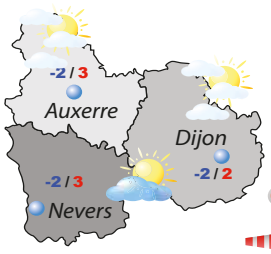
• DDT du Territoire de Belfort / SEA
Martine Prévot
Tel : 03 84 58 86 82
Courriel: ddt-sea@territoire-de-belfort.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DRAAF



la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 11 Janvier

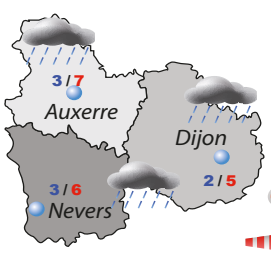


Beau temps
Un temps agréable et ensoleillé s'annonce, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : -3 à -1°C
T° maxi : 1 à 4°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Paulin
Soleil : 08h41 - 17h17
Lune : 11h33 - 22h47

Samedi 12 Janvier



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective pour ce samedi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 5 à 8°C
Vents : Ouest 30 km/h

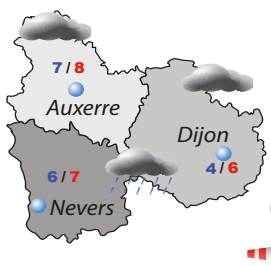
Sainte Tatiana
Soleil : 08h40 - 17h19
Lune : 11h55 - 23h50

Météo de la Bourgogne

AGATE météo

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 13 Janvier



Maussade
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant, avec quelques pluies localement.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 6 à 9°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Yvette
Soleil : 08h39 - 17h20
Lune : 12h17 - N.C.

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 Janvier au Mercredi 16 Janvier

Un ciel menaçant en perspective.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 8 à 10°C

Du Jeudi 17 Janvier au Dimanche 20 Janvier

De nombreuses précipitations sont attendues.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : -3 à -1°C T° maxi : 9 à 11°C

clin d'œil

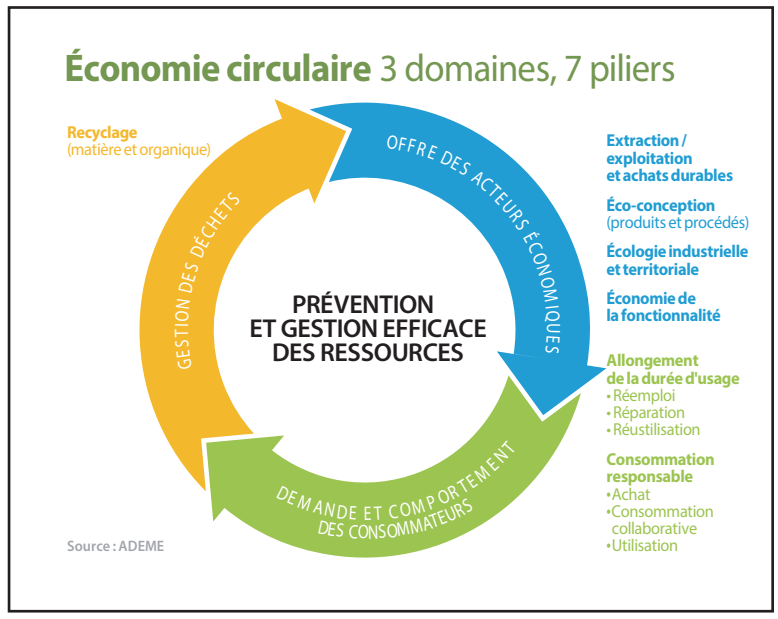


© Acip/Chaunu

Économie circulaire

Une source d'innovation pour l'agriculture

Alors que l'agriculture prête trop souvent le flanc à l'agribashing, le secteur est un moteur de l'économie circulaire, qui répond en tout point à la demande sociétale, notamment en matière de préservation des ressources naturelles. Ce sera un sujet phare de l'édition 2019 du salon de l'Agriculture.



« Dans tous les travaux de prospective autour de l'économie circulaire menés ces dernières années, l'agriculture a toujours une place centrale », explique Jérôme Mousset, chef du service agriculture et Forêt à l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Cette dernière définit l'économie circulaire comme *« un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de la vie des produits (biens et services) vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus »*.

Face à des ressources naturelles en diminution, l'agriculture est en première ligne de ce défi pour continuer à produire suffisamment. L'élevage constitue d'ailleurs, depuis toujours, un système circulaire efficace, recyclant dans la chaîne alimentaire animale de nombreux co-produits issus de l'industrie agroalimentaire et de résidus de récolte, tout en améliorant la fertilité des sols et en produisant de l'énergie renouvelable. L'agroécologie permet par ailleurs d'intégrer les principes de l'économie circulaire en associant davantage culture et élevage, en recouplant les cycles de l'azote et du carbone, etc. Une tendance très largement répandue dans le monde agricole.

« Aujourd'hui, il y a une remise en cause des systèmes existants, la diversification est très importante. Le projet classique de faire comme papa n'existe plus, les jeunes s'installent avec de nouveaux projets qui intègrent la diversification des assolements », mais aussi la méthanisation et, plus généralement, la valorisation des co-produits, témoigne Jean-Luc Poulain, agriculteur et président du Ceneca, le Centre national des expositions et concours agricoles, qui organise entre autres le Salon international de l'agriculture (SIA). L'évènement, qui se tiendra du 23 février au 3 mars 2019, sera d'ailleurs l'occasion de mettre à l'honneur l'économie circulaire dans le milieu agricole.

Énergie, nouveaux matériaux…

Cette vitrine offerte par le Salon de l'agriculture permettra de mettre en lumière toutes les innovations du secteur agricole en la matière, prenant le contre-pied de l'image des métiers parfois archaïques souvent présente dans l'esprit du grand public. Ainsi, les matières plastiques biosourcées se développent, et de nombreuses applications industrielles sont aujourd'hui possibles grâce à l'extraction de l'amidon contenu dans les céréales.

Les biocarburants ont également le vent en poupe, notamment le bioéthanol, produit à partir des résidus des sucreries et des amidonneries d'origine française à 90 %. Entre 2016 et 2017, la consommation de biocarburants destinés aux transports a augmenté de 7,1 % en France, avec une plus forte hausse du bioéthanol (+ 13,7 %). Des initiatives positives que le Salon de l'agriculture pourra valoriser.

« L'une des valeurs fondamentales du SIA, c'est la pédagogie », souligne ainsi Valérie Le Roy, directrice du salon. Une pédagogie qui sera aussi nécessaire en direction des politiques qui viendront comme tous les ans arpenter les allées du Parc des expositions parisien, car des freins restent à lever pour développer davantage l'économie circulaire dans le secteur agricole.

Face à la difficulté à faire avancer un certain nombre de projets de méthanisation, par exemple, *« c'est un moyen de communication : ce que c'est qu'un méthaniseur, à quoi ça sert, comment on l'alimente, etc. »*, indique Jean-Luc Poulain, qui regrette que sur d'autres sujets comme les éoliennes, on arrive aujourd'hui à une situation de blocage. Le Salon de l'agriculture pourra aussi être un vecteur pour faire progresser l'acceptabilité, vis-à-vis des différents publics.

À lire pour aller plus loin…

« Protéger les agriculteurs pour conserver une alimentation de qualité »

Dans un essai intitulé *« Nos paysans, dernier rempart contre la désertification et la malbouffe »*, Louis Goupilleau, ancien directeur de l'APCA, revient sur le rôle central des agriculteurs dans la vie des territoires et, surtout, dans la production d'une alimentation de qualité.

Si l'image de l'agriculture est régulièrement entachée, dans le contexte actuel, par les polémiques et la remise en cause des pratiques, Louis Goupilleau entend, dans son essai *« Nos Paysans, dernier rempart contre la désertification et la malbouffe ! »* [1], réaffirmer certains fondamentaux et en particulier, rappeler le lien fort entre le destin des agriculteurs et celui de notre alimentation. Issu d'une famille d'agriculteur, diplômé de l'Institut des Hautes Études de Droit Rural et d'Économie Agricole (IDREHA), l'auteur a mené l'essentiel de sa carrière au sein de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) dont il est devenu directeur général dans les années 1990. Témoin privilégié des évolutions du monde agricole, il dresse un constat détaillé de l'agriculture française aujourd'hui, de ses failles et de ses défis particulièrement mis en lumière lors des crises successives de 2015 et de 2016. Lucide, l'auteur rappelle avant tout la grande diversité qui caractérise le secteur, diversité qui rend le diagnostic difficile, et qui renforce la difficulté de compréhension des problématiques agricoles, par les politiques autant que par les consommateurs.

Rétablir la confiance

Revenant sur les évolutions de l'agriculture française depuis l'après-guerre, l'auteur explique les changements structurels, la révolution des années soixante, l'augmentation de la productivité, les réformes de la PAC, des transformations qui ont amené à une redéfinition du métier d'agriculteur. Aujourd'hui, le paysan est un entrepreneur, gestionnaire qui doit rester à l'affût des innovations et des attentes sociétales. Et pourtant, malgré un niveau de compétence plus élevé qu'avant, les agriculteurs ne parviennent plus à gagner leur vie correctement, soumis à des aléas plus importants : augmentation des charges, concurrence mondiale et importations de produits qui ne sont pas soumis aux mêmes normes de production, absence de stabilité des politiques agricoles… Pour l'auteur, le défi est bien de retrouver de la valeur ajoutée. L'une des clés, pour cela, semble résider dans un renforcement de la relation avec le consommateur, désireux d'une plus grande proximité avec les producteurs, en témoigne le succès des circuits courts. Néanmoins, il faudra aussi se faire entendre vis-à-vis de la grande distribution, qui reste le mode de commercialisation le plus important. Enfin, s'il est nécessaire de retrouver la confiance des consommateurs, les agriculteurs doivent eux aussi retrouver confiance en leur métier. Une dimension qui concerne la société dans son ensemble, car derrière les options de politique agricole se profile un choix de société sur le modèle alimentaire que l'on souhaite pour demain…

(1) « Nos paysans, dernier rempart contre la désertification et la malbouffe ! » de Louis Goupilleau, Éditions Sydney Laurent, 2018, 19,90 €.

en bref

Vœux En 2019, Didier Guillaume veut réconcilier l'agriculteur et le citoyen

Dans une vidéo diffusée le 1er janvier sur le réseau social Twitter, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume a formulé ses vœux pour la nouvelle année. *« Réconcilions l'agriculteur et le citoyen »*, souhaite-t-il, dénonçant l'agribashing et soulignant les enjeux communs : *« ce que les uns produisent, les autres le mangent »*. Il appelle également à la réussite des transitions – économiques, sociales, agro-environnementales -, pour une agriculture plus rémunératrice envers les producteurs et des modèles agricoles plus vertueux vis-à-vis de l'environnement et de la santé. Le ministre déplore par ailleurs le *« sentiment d'opposition »* parfois présent entre les territoires urbains et les territoires ruraux. *« Nous devons retisser ce lien entre les territoires, nous le ferons en concertation avec les élus locaux, dans le cadre du grand débat national »*, explique ainsi Didier Guillaume. Enfin, le ministre souhaite une France solide et résiliente dans une Europe forte, ce qui inclut une transformation de la PAC *« vers plus de protection et de soutien »*.

Aides PAC La télédéclaration est ouverte pour les aides animales

La déclaration en ligne pour les aides animales en métropole est ouverte depuis le 1er janvier sur le site Télépac, a annoncé le ministère de l'Agriculture. La procédure concerne les aides ovines, l'aide caprine, l'aide aux bovins laitiers en zone de montagne, l'aide aux bovins laitiers hors zone de montagne, les aides aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique et l'aide aux bovins allaitants. Elle restera ouverte jusqu'au 31 janvier pour les aides ovines et caprines, jusqu'au 15 mai pour les aides aux bovins allaitants et laitiers et les aides aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique. Dans les départements d'outre-mer, la télédéclaration est également ouverte pour la prime aux petits ruminants. Elle ouvrira le 1er mars pour l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant.

Visite du ministre de l'Agriculture

Des points de vue convergents

Didier Guillaume était en Côte-d'Or en début de semaine. Ses prises de paroles et ses positions ont été plutôt bien accueillies par la profession.

La Côte-d'Or attendait la visite du ministre de l'Agriculture depuis de très longs mois. Cette expectative a pris fin lundi, avec la venue de Didier Guillaume à la ferme Fruirouge de Concœur, à la Ferme de Laucy à Mavilly-Mandelot puis au lycée viticole de Beaune. Le point d'orgue de cette journée s'est déroulé à la salle des fêtes de Mavilly, où la profession agricole s'est entretenue avec le ministre. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a ouvert les débats avec différents sujets, comme ceux des zones défavorisées simples, l'avenir de la Pac, le traitement réservé aux zones intermédiaires, le parc national des forêts de Champagne-Bourgogne, la gestion de l'eau, la méthanisation ou encore les États généraux de l'alimentation. Quelques minutes plus tôt, Cyril Jacotot avait illustré la problématique des ZDS sur sa ferme, vraisemblablement exclue du dispositif. Vincent Lavier a rappelé les spécificités de la zone de la vallée de l'Ouche et des Hautes-Côtes : *« Deux hectares d'herbe sont nécessaires ici pour nourrir une vache, ce n'est pas le cas dans d'autres départements de France. Dans cette zone, les cailloux sont parfois plus hauts que l'herbe »*. Les échanges avec le ministre ont laissé entrevoir un léger espoir, comme l'indique le président de la Chambre d'agriculture : *« Le gouvernement français aurait, peut-être, la possibilité de faire bouger la limite géographique des petites régions agricoles, cela pourrait permettre de sauver les communes intégralement vouées à l'élevage en les intégrant dans l'Auxois. Il y a encore un espoir, même s'il ne sera pas possible de résoudre la problématique des exploitations situées dans une commune où il y a de la viticulture »*. Vincent Lavier et les présidents des syndicats ont pris chacun leur tour la parole, relayant les revendications agricoles ayant fait l'objet de rencontres avec les parlementaires ces dernières semaines. Le retard des paiements des aides à l'agriculture biologique et l'agri-bashing ont également été abordés.

AG



Fabrice Faivre a interpellé le ministre sur les difficultés des exploitations sortant des ZDS : *« Il est primordial de trouver des solutions pour les éleveurs concernés, l'ICHN représente une très grande part du revenu »*.





La salle des fêtes de Mavilly a accueilli le ministre, les politiques et les élus, les représentants du monde agricole et une trentaine d'exploitants, pour un peu plus d'une heure d'échanges.

Les réponses du ministre



ZDS *« La France a établi une carte des zones défavorisées simples à la demande de l'Union européenne. Cette carte a été validée par l'Europe, mais je suis en train de regarder s'il est possible de bouger les marges sur certains secteurs comme le vôtre. Il y a une dizaine de cas en France comme celui-là. Je ne peux pas donner de réponse aujourd'hui mais je m'engage à examiner le dossier et vous donner une réponse »*.

Agri-bashing *« Le gouvernement veut le stopper, il ne sert à rien, les agriculteurs se sentent rejetés de la société. Il est inutile de diviser, surtout dans une période dans laquelle les agriculteurs réalisent d'importants efforts. La transition vers l'agro-écologie est en train de se faire, nous n'avons pas besoin de l'agri-bashing. L'ensemble des élus le dénoncent et affichent leur solidarité auprès du monde agricole »*.

Sécheresse *« Cet événement climatique a été considérable, je ne vous apprends rien. Tout le monde a été au rendez-vous, je pense à la Région qui a mis de l'argent sur la table et mis en place une commission de travail, le Département et bien sûr l'État qui a déjà versé plus de 100 millions d'euros à douze départements. En Côte-d'Or, le montant s'élève à 6,4 millions d'euros »*.

Gestion de l'eau *« Une réflexion collective doit nous permettre de pouvoir stocker un peu d'eau en hiver pour la restituer plus tard, quand il y en aura besoin. Nous allons mettre en place des groupes de travail avec la profession agricole, les élus et les associations environnementales pour nous dire des choses très claires : nous ne pouvons plus continuer à regarder la pluie tomber pendant six mois et ensuite en rechercher à tout prix durant le reste de l'année. Les retenues collinaires sont nécessaires, il faut les intégrer et les accepter sur le territoire, tout en tenant compte de la biodiversité et des ressources en eau. À partir de là, nous pourrons faire des merveilles »*.

États généraux de l'alimentation *« La première préoccupation d'un agriculteur est de pouvoir vivre de son métier et cela passe par des prix rémunérateurs. Les EGA apportent une réponse avec une inversion de la construction du prix. Acheter de la nourriture à un coût, les Français doivent le comprendre. Un morceau de viande, un légume ou un fruit ne peut pas être vendu à un prix inférieur à celui de sa production. Les EGA vont dans ce sens. Nous avons des dizaines d'années de retard mais nous avançons. Les négociations commerciales sont en cours »*.

Réactions

Fabrice Faivre (président FDSEA)**:** *« Il faudra, quoiqu'il advienne dans le dossier des ZDS, trouver une solution pour ces exploitations, nous ne pouvons pas laisser les territoires concernés sans réponse. Des mesures sont évoquées au niveau régional pour compenser l'ICHN, peut-être sous forme d'une MAE via la Région. Si cela est le cas, il faudra impérativement qu'elles soient accessibles. Nous n'en savons pas plus, la présidente de la Région présente ce jour ne s'est pas exprimée sur le sujet. Dans tous les cas, je pense que le ministre a bien pris conscience de la situation. À Mavilly, l'altitude est de 540 mètres, nous sommes sur des terres à très faibles potentiels, seul l'élevage est possible ici. En ce qui concerne la gestion de l'eau, le ministre affirme qu'il va pousser dans notre sens, celui de pouvoir enfin stocker de l'eau. Cela fait des années que la Côte-d'Or, tête de bassin, le demande, il y a vraiment urgence avec le changement climatique. Cela passera également par des simplifications administratives. Il faut aussi avancer sur la rémunération de l'éleveur, il nous manque 1 euro/kg. Le prix de la viande payé par le consommateur ne fait qu'augmenter depuis 20 ans dans la grande distribution, l'argent est bien quelque part dans la filière. Didier Guillaume a également conscience des conséquences désastreuses de l'agri-bashing. Le dernier scandale en date est l'œuvre d'une catégorie des gens du spectacle qui ne veulent plus de viande le lundi… Le mardi, quelque chose d'autre sera peut-être interdit, tout ça ne tient pas debout. Les gens du spectacle doivent déjà balayer devant leur porte et savoir que l'agriculture française est l'une des plus vertueuse au monde »*.

Fabrice Genin (vice-président FDSEA) : *« Le ministre a pris le temps d'écouter les différents syndicats, force est de constater que tout le monde partage les mêmes points de vue sur les problématiques des zones défavorisées simples et des zones intermédiaires. Didier Guillaume a, je le pense, bien compris les particularités spécifiques du département, mais pourra-t-il prendre les bonnes positions pour nous aider ? Pour les zones intermédiaires, je crains qu'il ne faille attendre la prochaine Pac pour avoir des soutiens dignes de ce nom. Pour les ZDS, il faut faire bouger les lignes des zones naturelles et ça, ce n'est vraiment pas gagner. Nous en saurons davantage d'ici peu »*.

François-Xavier Lévêque (vice-président des Jeunes agriculteurs), retient des éléments positifs dans le discours du ministre : *« Pour les ZDS, Didier Guillaume s'engage à donner une réponse d'ici quelques jours, il dit vouloir tout faire pour rentrer les communes des Hautes-Côtes et de la vallée de l'Ouche dans le dispositif, il y a peut-être un espoir. Le ministre a bien compris la gravité de la situation : perdre l'ICHN ici est tout simplement inconcevable. Sur la gestion de l'eau, Didier Guillaume a insisté sur la nécessité de pouvoir créer des retenues en hiver et a affiché sa volonté de revenir sur la loi sur l'eau. Ce serait vraiment une grande première s'il arrivait à le faire, c'est déjà un bon signal d'entendre cela de la bouche d'un ministre. Concernant l'agribashing, nous avons demandé que sa lutte soit renforcée : la liberté de la presse est une chose, le droit de communiquer sur des choses vraies en est une autre. Cela faisait un an et demi que nous attendions la venue du ministre. Nous espérons que cette rencontre fasse bouger les choses, et rapidement »*.





Jean-Pierre Fleury a alerté le ministre sur la mauvaise orientation des EGA : les textes validés conduisent non seulement à de grandes difficultés à intégrer un prix rémunérateur pour les agriculteurs, mais aussi à de nombreuses charges supplémentaires. L'interprofession souhaite intégrer tous les coûts de production dans les prix de vente.

ZDS Un sentiment d'injustice

La petite région des Hautes-Côtes - Vallée de l'Ouche est, pour l'instant, exclue de la cartographie des nouvelles zones défavorisées simples. Son potentiel agronomique est pourtant l'un des plus bas du département. La raison de cette « injustice » ressentie par les éleveurs du secteur provient du produit brut standard de la viticulture, qui augmente les résultats économiques de cette petite région. La FDSEA, les JA et toute la profession martèlent depuis le début des discussions sur le sujet, mais rien n'y fait. Cette rencontre avec le ministre permettra-t-elle de faire bouger les lignes ? Didier Guillaume s'est engagé à donner une réponse rapidement. Pour rappel, voici la liste des communes sortantes : Arcenant, Auxey-Duresses, Bevy, Bouzelès-Beaune, Chevannes, Curley, Curtil-Vergy, Flavignerot, Fussey, Magny-lès-Villers, Marey-lès-Fussey, Meuilley, Monthelie, Pernand-Vergelesses, Segrois, Villars-Fontaine, Chaux, Santenay, Chamboeuf, Corcelles-les-Monts, Villers-la-Faye, Savigny-lès-Beaune, Nuits-Saint-Georges, Saint-Victor-sur-Ouche, Echevronne, Corpeau, Bessey-en-Chaume, Saint-Jean-de-Losne, Crugey, Reulle-Vergy, Aubaine, Bouilland, Collonges-les-Bevy, Veuvey-sur-Ouche, Quemigny-Poisot, Messanges, Saint-Aubin, La Rochepot, Nantoux, Marsannay-la-Côte, Clemencey, Meloisey, Brochon, Baubigny, Thorey-sur-Ouche, Mavilly-Mandelot, L'Étang-Vergy, Vauchignon, Antheuil, Ternant, Bouhey, Saint-Romain, La Bussière sur Ouche, Fixin, Urcy, Détain-et-Bruant, Cormaot-le-Grand, Semezanges, Nolay, Couchey.



L'exclusion des ZDS engendrerait la perte de l'ICHN. « Pour notre exploitation à trois associés, cela représenterait une perte annuelle de 21 000 euros », s'est inquiété Cyril Jacotot, éleveur à la Ferme de Laucy.

Une certaine idée de l'excellence



Le ministre avait débuté sa visite à Concoeur, près de Nuits-Saint-Georges, à la Ferme Fruirouge chez Isabelle et Sylvain Olivier. Les deux Côte-d'oriens et leur fils aîné Camille ont présenté leur métier dédié à la culture de petits fruits rouges, transformés à la ferme et commercialisés en confitures, boissons et condiments. Agriculture biologique et biodynamie : les pratiques de la famille Olivier ont un but commun créent du lien entre le sol, la plante et le monde animal, elles restaurent l'unité des écosystèmes et stimulent les échanges à tous les niveaux, *« de la vie microscopique du sol jusqu'aux influences planétaires, en passant par les niveaux intermédiaires que sont la parcelle, la ferme avec ses paysages, le territoire avec ses échanges sociaux et économiques »*, comme l'expliquent les paysans ».

Élections

En pleine campagne

C'est dans une ambiance conviviale que les tournées « Élections Chambre d'agriculture » ont débuté dans les cantons lundi 7 janvier. Les candidats de la liste JA-FDSEA-CAVB et les cantonaux effectuent des visites en ferme, pour rappeler à tous l'intérêt de voter à ces élections, pour le maintien d'une Chambre d'agriculture autonome. C'est autour du traditionnel casse-croûte le midi que les échanges autour des thématiques du projet porté par JA-FDSEA-CAVB ont lieu. Les rendez-vous se poursuivent aux dates suivantes : vendredi 11 janvier au Gaec de Toutifaut (Magny-Lambert à 12 h 15, journée spéciale en présence de Baptiste Gatouillat (JA) et Éric Thirouin (FNSEA) où nous aborderons les problématiques des zones à faible potentiel, la séparation vente/conseil, la RPD…), lundi 14 janvier chez Matthieu Faivre (Montmain à 12 h 15), mardi 15 janvier chez Paul Lagoutte (Saint Martin-du-Mont, à 12 h 15), mercredi 16 janvier à l'EARL de l'Oucherotte (Rouvres-en-Plaine à 12 h 15), mercredi 16 janvier chez Benjamin Boudier (Gissey-sous-Flavigny à 12 h 15), jeudi 17 janvier à l'EARL du Grand Pré (Sussey à 12 h 15), vendredi 18 janvier au Gaec MLGG (Lux à 12 h 15).



Lors du rendez-vous de Recey-sur-Ource, mardi.

▸ Agenda

12/01 Forum des métiers avec les MFR

La fédération territoriale ouest des Maisons familiales de Bourgogne-Franche-comté, organise un FORUM DES METIERS le samedi 12 janvier de 9h30 à 16h30 à la salle ULFE 40 av. de Stalingrad à DIJON. Ce forum est gratuit et ouvert aux élèves, apprentis, étudiants, aux familles, aux professeurs principaux et toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes afin de découvrir les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4e, 3e, du CAP au BTS. Plusieurs établissements seront présents notamment pour présenter les métiers dans les secteurs de :
Agriculture- machinisme, services aux personnes, animation – tourisme - hébergement, restauration - spiritueux, commerce et vente, aménagement paysagers, forêt-bois, chien – chat- animalerie, cheval, informatique, prévention sécurité, armée, formation de l'industrie, formation du bâtiment, coiffure esthétique…
Cette journée est organisée sous forme d'animations professionnelles et de tables rondes.

▸ Formations

17/01 (viticulteur) et 8/02 (agriculteur) Être autonome pour vérifier ses engins de levage
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

21 et 24/01 Certiphyto - OPERATEUR
Contact : Corinne Delage, CA21 - 03 80 90 68 74 - corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

22/01 Bretenière Éthologie bovine
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr



Transition écologique

Un bon point pour la luzerne

Le contrat de transition écologique signé en décembre avec les communautés de communes du Montbardois et du Pays Châtillonnais devrait permettre la concrétisation de plusieurs projets autour de la luzerne.



préfecture 21

Lors de la visite du Gaec Verdot, à Savoisy.

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique solidaire, s'est déplacée en Côte-d'Or le 17 décembre pour signer un contrat de transition écologique avec les communautés de communes du Montbardois et du Pays Châtillonnais.

Ce type de contrat a la vocation de rassembler les entreprises, les agriculteurs et les collectivités territoriales autour d'un projet de territoire.

Nombreux espoirs

La luzerne est au cœur du projet de cet exemple côte-d'orien. La visite du Gaec Verdot, ferme adhérente à l'usine de déshydratation de Baigneux-les-Juifs, a été l'occasion de présenter la structure, le fonctionnement et les différents services apportés aux agriculteurs par la SCA de la Haute-Seine.

Son président Didier Robin voit d'un très bon œil la signature de ce contrat de transition écologique : *«nous avons déjà perçu plusieurs changements, notamment vis-à-vis de la Dreal et des autres services de l'État, avec qui nos relations ont considérablement changé. Ce contrat devrait nous permettre de finaliser notre projet consistant à créer une deuxième ligne de fabrication. Nous allons déposer un dossier de demande de subvention, les démarches devraient être accélérées. Cette réalisation nous permettrait de gagner en qualité et de gagner des surfaces supplémentaires de production. La demande terrain est forte, notamment en bio»*.

AG

SCA de la Haute-Seine Retour sur la campagne 2018

Malgré de nombreux espoirs portés en début d'année, avec un printemps très pluvieux, la récolte de luzerne ne dépasse finalement pas 10 500 tonnes à la SCA de la Haute-Seine. *«La première coupe avait pourtant été d'un très bon niveau, avec un rendement de 4,5 à 5 t/ha»*, rappelle Didier Robin, *«la deuxième coupe avait permis de récolter entre 1,5 et 2 t/ha. Avec la sécheresse, il n'y a pas eu de troisième coupe, c'est très décevant. Au final, nous ne dépassons pas les 7 t/ha l'ensemble de la campagne, nous ne faisons pas mieux que les années précédentes malgré un très bon début»*. Le lot de consolation de l'année est à mettre à l'actif des pépins et marc de raisin déshydratés à Baigneux. *«Nous avons eu des tonnages pratiquement deux fois plus importants que d'ordinaire, soit environ 1 000 t de pépins et 4 000 t de marc. De plus, les sous-produits ont été valorisés avec la forte demande de l'alimentation animale»*, indique Didier Robin. Le maïs est à créditer d'un rendement correct, avec une moyenne de 8 à 9 tonnes de granulés produits à l'hectare. L'usine a écoulé son stock de l'année écoulée, avec une forte demande alimentaire des exploitations. Dans la même logique, la commercialisation de paille défibrée a enregistré un niveau particulièrement soutenu en 2018.

Châtillon-sur-Seine

Tout sur la méthanisation

La Barotte prépare une grande journée d'informations, en présence de nombreux spécialistes.



Au programme, notamment : la visite de SARL Méthalait près de Venarey-les Laumes.

Mercredi 6 février, les agriculteurs et le grand public seront conviés à une grande journée dédiée à la méthanisation. De nombreux acteurs seront présents pour répondre à tout type de questions. *«Il y aura un constructeur de méthaniseur, les services de l'État, la Chambre d'agriculture, un agronome, un équipementier agricole, un organisme de montage de projet et des agriculteurs ayant un déjà un méthaniseur»*, annonce Antoine Schmith, directeur de l'exploitation agricole du lycée. Cette journée débutera à 9 heures avec différents ateliers thématiques (construction, réglementation/ingénierie de projet, valorisation du biogaz et du digestat, retour d'expériences). La démonstration d'un tracteur alimenté avec du biogaz devrait être proposée au cours de l'après-midi, après un déjeuner pris en commun.

Les participants pourront également visiter une unité de méthanisation déjà opérationnelle. *«Nous avons déjà l'accord de la SARL Méthalait à Grignon. Une autre visite, au choix, sera peut-être proposée à Chaumont»*, précise Antoine Schmith. Cette journée sera également l'occasion pour La Barotte d'approfondir son projet de méthanisation collective étudié avec des agriculteurs du territoire. *«Le projet est dans les cartons depuis plusieurs années»*, rappelle le directeur de l'exploitation, *«début 2018, la Région avait relancé le sujet et plusieurs réunions avaient été organisées dans la foulée en présence d'agriculteurs locaux. Aujourd'hui, nous sommes en pleine phase de réflexion. Le projet compte neuf membres dont six élevages. Un certain nombre de questions se posent encore sur le statut juridique, l'organisation de la structure et du travail, sans oublier les apports d'effluents et de matières. Cette journée du 6 février nous permettra certainement d'avancer un peu plus sur des questions techniques, économiques et réglementaires»*.

Renseignements et réservations : www.labarotte.fr et page Facebook *«Eplefpa La Barotte»*.

AG

Vœux

Qu'attendre de 2019 ?

Les présidents d'OPA émettent un souhait professionnel pour la nouvelle année. Chacun d'entre eux vous souhaite l'essentiel, c'est-à-dire la santé.



«Depuis plusieurs années, notre département passe par des aléas climatiques majeurs, les agriculteurs de Côte-d'Or clients ou adhérents des OS de notre association en sont fortement affectés. Depuis plusieurs années, en appui, l'APPV 21 initie, collabore et développe bon nombre de travaux transversaux entre Chambre d'agriculture, instituts, services techniques et économiques des OS, syndicats, banques, centres de gestion… Pour 2019, nous souhaitons engager des travaux prospectifs, sur les conduites agricoles valorisantes et leur vulgarisation auprès du grand public. Pour ce faire, notre lien historique avec FDSEA 21 est complété par un partenariat avec JA 21.

Toutefois, les orientations gouvernementales pour notre agriculture nous inquiètent, notre positionnement, en zone dite intermédiaire est évident, mais reste difficile à faire reconnaître ! C'est un travail de tous les instants que nous soutenons et défendons auprès des AS Nationales de la FNSEA ou lors de la mission CGAEER. La hausse récente des RPD atteint financièrement les agriculteurs, la réglementation écophyto atteint techniquement les agriculteurs et les OS et la potentielle séparation du conseil et de la vente dans nos organismes stockeurs peut mettre fin à une organisation agricole qui fait la fierté de notre pays depuis des décennies ! Réagissons, la France est un grand acteur de l'agriculture mondiale et doit le rester !»

Didier Lenoir, président de l'Appv 21

«Que cette nouvelle année soit synonyme de bonheur et de réussite professionnelle. Pour cela, j'espère que cette année climatique sera des plus conventionnelles. Je profite de l'occasion pour appeler celles et ceux qui le souhaitent à nous rejoindre, afin d'améliorer sans cesse nos performances individuelles, grâce au travail de groupe que nous menons. Bonne et heureuse année 2019 !»



Philippe Marande, Groupement de producteurs de fruits et légumes



«Fin 2018, le champ des capabilités s'est ouvert avec la signature du Contrat de Transition Écologique incluant toutes les filières de la CLCO et permettant une adaptation accompagnée aux changements climatiques. 2019 verra quant à elle l'entrée en vigueur de la loi EGalim mathématiquement porteuse de hausse du prix du lait. Très bonne année donc aux 110 producteurs ainsi confortés dans leur choix de maintenir la production et d'être résolument acteurs face aux bouleversements qui s'annoncent».

Fabienne Lépy, Coopérative laitière de Côte-d'Or



«De nouveau marquée par les événements climatiques, qui tout autant que pour les exploitations de nos sociétaires, impactent nos résultats, l'année 2018 aura été difficilement contrôlable. Toutefois, par une gestion rigoureuse et une qualité de service irréprochable, Groupama Grand Est aura su rester leader de l'assurance sur le marché agricole, forte d'un engagement et d'une proximité qui sont, depuis toujours, les fondements de notre mutuelle. Gageons de l'année 2019 soit enfin sous le signe d'une embellie climatique permettant à toutes et tous, professionnels, élus et collaborateurs, de la vivre plus sereinement. Quoi qu'il en soit, Groupama Grand Est, votre assureur, saura vous accompagner dans les bons moments, comme dans ceux plus délicats. Meilleurs vœux à toutes et tous, de la part du Conseil d'Administration de la Fédération Groupama de Côte-d'Or et des 386 élus de nos 26 caisses locales».

Brigitte Fleury, Fédération des caisses locales Groupama

«Nous nous réjouissons de l'augmentation à nouveau marquée des surfaces en bio dans notre département pour cette année qui s'achève. Pour 2019, nous souhaiterions à nouveau que les services environnementaux, économiques et sociaux rendus par l'agriculture biologique soient reconnus et soutenus. C'est un investissement pour l'avenir».

Pascal Guérin, GAB21





«Le Groupement de Défense Sanitaire souhaite à tous les éleveurs une très bonne année, avec un souhait majeur, que cette nouvelle année sorte le monde de l'élevage de cette ornière interminable. En 2019, le GDS poursuivra son engagement en faveur du progrès sanitaire des élevages de la Côte-d'Or, en particulier par la mise en place progressive d'ici 2021 du plan d'éradication de la BVD dans le département, avec l'aide du Conseil départemental, du Conseil régional, des vétérinaires et du laboratoire départemental. Nous serons fidèles au principe qu'il faut toujours anticiper pour ne pas subir. Le GDS continuera avec détermination à défendre l'intérêt collectif sanitaire des élevages dans un esprit d'unité. Plus que jamais, le sanitaire est et reste l'affaire de tous !»

Jean-Luc Chevalier, GDS

«L'année 2018 s'est éteinte, laissant derrière elle ses aléas climatiques avec de lourdes conséquences pour les éleveurs du département, les céréaliers et les maraîchers de la plaine et du val de Saône. 2019 est là et une échéance importante nous attend : les élections Chambre d'agriculture. Celle-ci mesure tous les six ans la représentativité de notre syndicat vis-à-vis des Pouvoirs Publics. C'est pour cela qu'il est important de voter pour assurer un bel avenir à l'agriculture qui fait la richesse de la France et je compte sur vous pour donner une majorité très large à notre liste ! Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2019, de la prospérité dans vos entreprises et beaucoup de réussite».

Fabrice Faivre, FDSEA



«Dans un contexte économique qui reste fragile et d'une pression de l'opinion difficile à vivre pour les agriculteurs et les acteurs de nos filières, je suis convaincu qu'une communication positive et offensive sur nos activités sera la clé d'une meilleure connaissance réciproque entre les agriculteurs et la société. Les campagnes que nous cultivons sont avant tout notre patrimoine et notre lieu de vie à tous, source de développement de nos territoires, au service d'une alimentation de qualité. Ainsi, je forme le voeu pour 2019 et j'invite chacune et chacun d'entre vous à porter fièrement les valeurs d'une agriculture moderne et innovante et de ses filières, auprès du grand public et des pouvoirs publics, dans une communication sincère, pédagogique et de proximité où Passion Céréales sera toujours présent pour vous accompagner».

Philippe Dubief, Passion Céréales



«Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles ! La carte de vœux 2019 de Dijon Céréales arbore cette signature. Dans notre époque particulièrement agitée, disruptive diront certains car elle ouvre sans doute sur un monde différent ; inquiétante diront d'autres car des prophètes en promettent la fin ; clivante ajouterais-je quand les idéologues nourrissent une société d'affrontements, je pense qu'il nous faut trouver un équilibre serein. Ne renonçons pas à nos valeurs : celles d'hommes et de femmes attachés à leur territoire, à une production agricole de qualité inscrite dans son environnement, à la vocation de nourrir, à la vie dans les campagnes, au bien-être de la nature végétale et animale. Cet ancrage terrien est notre fondement. Il doit se doubler d'une forte volonté d'ouvrir de nouveaux espaces : de discussion et d'échanges avec la société, et il y a matière en se connaissant mieux à passer le cap de l'agribashing ; d'innovation car il nous faut continuer d'avancer sur bien des fronts, de l'agronomie à l'alimentation de demain en passant par la compétitivité de nos productions et la limitation maximum de notre impact environnemental.

Sur tous ces sujets, les coopératives sont déjà et seront encore apporteuses de solutions en 2019. Dijon Céréales et l'Alliance BFC (avec Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) sont plus que jamais dans ce mouvement : fédérer pour construire dans cette période ou l'agriculture connaît des difficultés et doit poursuivre ses transitions. Je souhaite à tous les agriculteurs, à titre personnel et professionnel, et à toutes les organisations agricoles et leurs responsables, une très belle année 2019».

Marc Patriat, Président de Dijon Céréales et de l'Alliance BFC

«Entre l'entrée en vigueur des ordonnances de la loi Egalim, la fin des négociations du Brexit ou encore les discussions devant déboucher sur un accord politique pour la prochaine Pac, l'année 2019 s'annonce riche en termes d'actualités pour le monde agricole. Elle commencera même sur les chapeaux de roues avec les élections de la Chambre d'agriculture dès la deuxième quinzaine de janvier. Décriée par certains et adulée par d'autres, elle reste un outil au service des productions agricoles et plus encore des femmes et des hommes qui vivent de la terre. Relativement épargnée jusque-là par des décisions venues d'en haut, à l'image de ce qu'ont vécu les autres Chambres consulaires, votre Chambre d'agriculture ne conservera sa légitimité et son autonomie que si vous votez massivement en janvier. Et puis, à l'heure où les pratiques agricoles sont de plus en plus stigmatisées, je souhaite ardemment que l'année 2019 soit celle de l'agriculture respectée».



Vincent Lavier, Chambre d'agriculture

Voyage

Des jeunes Nivernais en route pour la Chine

L'Association Enjoy 58 a lancé officiellement le 14 décembre au Legta de Challuy un projet de voyage en Chine. Objectif : saisir de nouvelles opportunités offertes par la réouverture des échanges internationaux entre nos deux pays.



Régis Taupin, président d'Enjoy a présenté le détail de ce projet.

Développer de nouveaux partenariats, c'est l'objectif de ce voyage en Chine porté et organisé par l'Association Éleveurs Nivernais Jeunesse Ouverture International (Enjoy 58).

Depuis le début de l'année 2018, plusieurs évènements ont facilité la mise en place de ce voyage : d'une part la réouverture de la route de la soie par la voie ferroviaire peut permettre à la France de gagner en compétitivité. Ensuite, il y a la levée de l'embargo sur la viande bovine française en Chine. La signature le 25 juin dernier d'un protocole sanitaire d'exportation met fin à 17 ans d'interdiction sur le sol chinois.

Le premier kilo de viande française est ainsi arrivé sur le territoire chinois à` l'occasion de la foire aux importations de Shanghaï le 6 novembre. Enfin trois nouveaux abattoirs français viennent d'être agréés pour l'exportation vers la Chine.
La Bourgogne Franche-Comté pourrait prendre part à ce nouveau débouché grâce à l'IGP Charolais de Bourgogne.

Une trentaine de personnes vont participer à ce projet éducatif et professionnel. Un groupe composé à la fois de Jeunes Agriculteurs, étudiants en BTS Production animales du Lycée de Challuy et des responsables d'OPA.
Ce voyage va se dérouler du 12 au 21 mai 2019 avec un programme chargé : accueil à l'ambassade de France en Chine, avec présentation de la filière agricole et agroalimentaire chinoise, rencontre avec les acteurs chinois partenaires avec la ville de Nevers à Taizhou et notamment des grossistes ou encore visite de Xi'an – province de Shaanxi, terminal ferroviaire de la route de la soie dans la province du Sichuan.

Un budget de 100 000 euros

Réaliser un tel projet ne s'improvise par et nécessite un budget important. 100 000 euros sont prévus pour les 10 jours de voyage. Plusieurs partenaires ont d'ores et déjà apporté leur soutien financier. L'État au travers du Fonds pour le Développement de la Vie Associative verse 10 000 euros. Viennent ensuite le Conseil régional et le Conseil départemental qui apportent respectivement 15 000 et 5 000 euros. Enfin la Chambre d'Agriculture débloque une enveloppe de 10 000 euros. Pour favoriser la promotion de ce voyage, un film a été réalisé par Bernard Cougnot, un professeur de mathématiques à la retraite reconverti dans la réalisation.
Une restitution de voyage sera effectuée en vidéo par les étudiants de Challuy et diffusée à l'occasion de soirée spéciales.

THÉOPHILE MERCIER

Viticulture

Le succès se confirme pour le Cosne Wine Tour

Pour la deuxième année consécutive, le lycée viticole de Cosne-sur-Loire a organisé le samedi 1er décembre, le Cosne Wine Tour, un salon des vins dans lequel les élèves ont pu mettre en avant leur travail de l'année, mais pas seulement.


1 223 bouteilles du Domaine des Athénées ont été vendues

Plus d'une trentaine de références ont été proposées au public.



Le succès se confirme pour le lycée viticole de Cosne-sur-Loire. Pour la deuxième édition, le Cosne Wine Tour a attiré 221 personnes. L'objectif était avant tout pédagogique puisqu'il permettait à la trentaine d'élèves nivernais de présenter eux-mêmes les bouteilles de l'établissement, mais aussi des bouteilles provenant de cépages différents. Des découvertes rendues possibles grâce au groupement économique des lycées viticoles de France. Le public a donc pu découvrir des vins du Jura, du Centre Val de Loire ou encore des grands crus bordelais. Nouveauté de cette année, c'est la présentation de vins portugais.
Succès garanti, puisqu'à la mi-journée plus aucune bouteille n'était en vente. À l'heure de faire les comptes, le directeur d'exploitation du lycée, Zakari Guiberteau, était satisfait. *«Le Domaine des Athénées réalise 43 % des ventes de la journée, soit environ 1 223 bouteilles. Le panier moyen est également à souligner, il est de 113 euros par personne, c'est encourageant pour l'année prochaine. Pour le moment, nous réfléchissons encore à la meilleure formule. Il n'est pas certain que la Cosne Wine Tour soit maintenu à la même date, c'est à voir»* explique-t-il.

THÉOPHILE MERCIER

JA + FDSEA

Paroles de candidats

Nicolas Saillard est céréalier sur la commune de Cosne-sur-Loire. Il est également Vice-Président de la FDSEA 58. Il est candidat sur la liste commune FDSEA + JA pour les élections à la Chambre d'Agriculture de janvier. Il nous livre sa vision européenne de l'agriculture.



La dimension européenne est présente dans nos exploitations depuis maintenant plus de 50 ans. Contrairement aux nostalgiques d'un temps passé qui n'ont pas perçu les changements de notre société et les attentes de celle-ci, il me paraît au contraire plus utile de travailler à une adaptation de la politique agricole, et de militer pour obtenir des ambitions claires à l'Europe qui permettent de porter un projet agricole européen, et de fixer les priorités de la future PAC.

Le fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant que ce soit l'incapacité de l'Union européenne à agir, ou à dégager des moyens et des solutions :

Tout d'abord, l'absence de volonté partagée des États membres pour s'accorder sur une vision stratégique du rôle de l'Union européenne et singulièrement de son agriculture nous est très préjudiciable.

Ensuite, le fait que l'Union Européenne ait privilégié l'existence d'un grand marché au détriment des politiques d'actions communes ne nous a pas été favorable.

Ou bien d'autres décisions comme la création au sein de l'UE des distorsions de concurrence qui nous déstabilisent régulièrement.

Le fonctionnement actuel sans recherche de convergences aboutit à une réduction du budget agricole européen et à un renforcement des politiques nationales et régionales, qui se trouvent être très inégalitaires d'un état ou d'une région à l'autre selon la richesse ou la volonté politique de chacun.

Les décisions européennes d'importations de biodiesel argentin et d'huile de palme sont par ailleurs la manifestation d'un fonctionnement complètement erratique de l'UE. Elles sont guidées par de probables accords industriels passés au détriment de l'agriculture.

Avoir un projet agricole européen c'est dans un premier temps se souvenir que l'agriculture a été à l'origine un ciment de l'Europe.

Mais, comme je vous l'ai dit, la nostalgie n'a rien à faire dans un projet d'avenir.

Quand nous entendons de plus en plus parler de solution d'alimentation pouvant se faire à base de nourriture de synthèse (toujours en expérimentation à l'heure actuelle) et que certains osent appeler viande, il me semble évident qu'un projet européen, capable de consolider des agricultures rémunératrices et conservatrices de la qualité et de la sécurité alimentaire, doit voir le jour le plus rapidement possible.

Un projet européen doit aussi veiller à la mise en place d'une harmonisation fiscale, sociale et environnementale et à renforcer une rémunération des producteurs compatible avec la réalité de leurs territoires et activités tout en accompagnant leurs projets.

Une énième réforme de la PAC va encore voir le jour à partir de 2021. Nous devrons tout mettre en œuvre pour essayer, à force de propositions et de revendications, d'influer sur cette réforme et d'éviter des conséquences défavorables sur nos exploitations. C'est cela le rôle d'un syndicat qui agit, d'un syndicat qui construit.

Cette politique, pour nous redonner confiance en notre travail devra apporter une certaine adaptation vis-à-vis des aléas climatiques, pour lesquels nous sommes nous agriculteurs en première ligne. Les variations brutales des cours, quand ils ne sont pas au plus bas, sont aussi à prendre en compte dans cette nouvelle PAC. Il est à rappeler qu'elle s'installera, par le fait de la montée en puissance du bassin de production de la mer noire dans une situation qui était jusqu'à un passé récent complètement inédite pour les producteurs de grandes cultures.

Il est primordial d'avoir un calendrier de réformes permettant des simplifications des contraintes qui freinent actuellement le dynamisme de nos exploitations, et que les mises en œuvre des politiques agricoles soient cohérentes d'un État à l'autre et à tous les échelons de notre pays. Il faut renforcer la diversité des agricultures et veiller à la non-concentration de la valeur ajoutée sur l'aval de l'agriculture.

Le budget agricole européen doit permettre une orientation, une structuration pour stabiliser et protéger un marché agricole responsable et innovant en s'appuyant sur les professionnels de l'agriculture que sont les paysans.

Il est primordial d'avoir un calendrier de réformes permettant des simplifications des contraintes freinant actuellement le dynamisme de nos exploitations, et que les mises en œuvre des politiques agricoles soient cohérentes d'un état à l'autre et à tous les échelons de notre pays.

L'Europe n'est pas toujours perçue comme un acteur favorable à l'agriculture même si les deux sont liées depuis l'origine de la PAC. Le temps qui s'écoule ne doit pas nous faire oublier ni regretter le passé mais doit nous obliger à construire un avenir qui nous soit plus favorable. Donc remontons-nous les manches et avançons ensemble pour les élections Chambre d'agriculture, mais surtout allez voter !

AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

Jeunes Agriculteurs Nièvre + fdsea 58

Élections chambre d'agriculture

Échangez avec les candidats JA + FDSEA en janvier !

Tout au long du mois, les candidats JA + FDSEA 58 seront présents sur le terrain, aux côtés des agriculteurs Nivernais.

Sécheresse, dégâts de gibier, phytos, hausse des charges, prix et compétitivité …. Pour échanger, questionner, sur la conjoncture, l'actualité syndicale, la Chambre d'agriculture, rendez-vous sur un des 28 sites de rencontres prévus en ce mois de janvier ! Rencontres ouvertes à tous.

Canton	Date	Lieu	Horaires
Saint Pierre le Moutier	vendredi 11/01	Chez Frédéric Lajoinie, Domaine de Soultray - 58490 St Parize le Châtel	12h - 14h
Nevers	vendredi 11/01	Salle des fetes de Gimouille	11h - 13h
La Charité sur Loire	Lundi 14/01	Chez Didier Fouchères, Chazué - 58400 Raveau	11h30 - 13h30
Varzy	Lundi 14/01	Chez Guillaume Dourneau, Cœurs - 58210 Varzy	11h - 13h
Fours	Lundi 14/01	Chez Stéphane Aurousseau, 10 rue de Tingeat - 58300 Charrin	20h
Pouilly sur Loire	Mardi 15/01	Chez Didier Guyon, 9 rue des écoles - 58400 Mesves sur Loire	18h - 20h
Brinon	Mardi 15/01	Mairie de Germenay	11h - 13h
St Benin D'azy	Mardi 15/01	Chez Didier Ramet, La métairie - 58270 Limon	12h - 14h
Montsauche	Mardi 15/01	Chez Michel Loison, Les Pompons - 58230 St Agnan	12h - 14h
Decize	Mardi 15/01	Chez Dominique Compot, Les nolats - 58260 Thianges	11h30 - 13h30
Dornes	Mardi 15/01	Chez Christophe et Chantal Pelletier, La tuilerie Vaidoux - 58380 Lucenay les Aix	12h - 14h
Moulins Engilbert	Mercredi 16/01	Chez Olivier Laporte, Abon - 58290 Maux	11h - 13h
Clamecy	Mercredi 16/01	Mairie de Dornecy, 1 rue Marie Davy - 58530 Dornecy	11h - 13h
Prémery	Mercredi 16/01	Chez Yves et Karine Hennebert - EARL des battants, Poucelanges 58700 Prémery	11h30 - 13h30

Canton	Date	Lieu	Horaires
Saint Amand en Puisaye	Jeudi 17/01	Chez Arie, Sven, Cornelius Bogerman, Les petits Picards - 58450 Annay	11h - 13h
Pougues les eaux	jeudi 17/01	Chez Gilles Michon - Gaec de la place, Moulin de la place - 58130 Ourouer aux Amognes	12h - 14h
Lormes - Corbigny	jeudi 17/01	Chez Gilles Bachelin - Gaec du clou, 4 chemin des canons - 58140 Marigny l'Eglise	11h - 16h
Châtillon / st Saulge	Jeudi 17/01	Chez Didier et Fabrice Thionnet, Bertrix - 58110 Aunay en Bazois	12h - 14h
Donzy	Jeudi 17/01	Chez Hervé Johanet - EARL de Châtres, Châtres - 58220 Donzy	18h - 20h
Châtillon / St benin	vendredi 18/01	Chez Didier et Céline Championnat, Domaine de Fleury - 58110 Tintury	12h - 14h
Château-Chinon	vendredi 18/01	Au Legta du Morvan, Rue Pierre Mendès France - 58120 château Chinon	19h30 - 21h30
Tannay	vendredi 18/01	Mairie de Nuars, Le Bourg - 58190 Nuars	18h30 - 20h30
Brinon	lundi 21/01	Mairie de Brinon	11h - 13h
Fours	lundi 21/01	Chez Nadine Rault, 43 route de Fours - 58340 Cercy la Tour	12h - 14h
Lormes	mardi 22/01	Chez Pascal Meulé, Planvoy - 58140 Lormes	11h - 13h
Tannay	mercredi 23/01	Mairie d'Amazy, Place de la mairie - 58190 Amazy	11h - 13h
Clamecy	mercredi 23/01	Maire d'Oisy	14h30 - 16h30
Fours	Lundi 28/01	Chez Alain et Franck Sauvaget, Le montelier - 58250 St Seine	18h - 20h

▸ Formations

21/01 Fertilisation en maraîchage biologique

Bio Bourgogne organise une formation sur la fertilisation en maraîchage biologique le lundi 21 janvier de 09h à 17 h 30 au CFPPA du Morvan à Château-Chinon. Au programme : état des lieux des méthodes pour caractériser son sol en maraîchage,
méthode de lecture d'analyse de terre et détail des besoins en nutriments des légumes et application dans l'élaboration d'un plan de fumure. Renseignements et inscription : Hélène Cadiou au 03 86 36 94 25 / 06 07 50 61 09.

21/01 Troupeau caprin : augmenter son revenu

Objectif : Mieux comprendre son coût de production permet de mieux analyser ses résultats technico-économiques et de trouver des marges de progrès.
Public : Éleveurs caprins de la Nièvre
Contact : Christian Étienne, conseiller filière lait, au 06 33 13 88 24.

21 et 22/01 Faciliter les échanges avec la Communication Non Violente

Objectif : Nous communiquons sans cesse avec nos associés, nos salariés, notre famille et dans les lieux où nous sommes engagés. Communiquer c'est à la fois passionnant… et pas si simple mais nous pouvons nous améliorer et nous y entraîner. À l'issue de ce premier module, un module 2 et un module 3 pourront vous être proposés.
Public : Tout public désireux de développer sa communication interpersonnelle
Contact : Maud Perroy, responsable de stage, au 03 86 93 40 14

28/01 Produire des semences potagères non hybrides en Agriculture Biologique.

Bio Bourgogne organise une formation sur les semences le lundi 28 janvier de 09h à 17 h 30 au CFPPA du Morvan, à Château-Chinon. Avec l'intervention de Yanick Loubet, producteur de semences et formateur, les objectifs de cette formation, en salle, sont : Acquérir des connaissances sur les caractéristiques physiologiques des plantes potagères, être capable de mettre en place une culture dans le but de produire des semences et maîtriser les modes d'extraction et de conservations des graines de certains légumes. Hélène Cadiou au 03 86 36 94 25 / 06 07 50 61 09

06/02 L'agriculture biologique vous intéresse ?

Objectif : Vous vous interrogez sur les pratiques en agriculture biologique.
Vous souhaitez acquérir des repères économiques et aborder les grands principes techniques. Cette formation est pour vous…
Public : Agriculteurs(-trices) céréaliers et polyculteurs en réflexion à une conversion à l'AB
Contact : Céline Beauvois au 03 86 93 40 55, responsable de stage, au 07 86 73 08 37



Chambre d'agriculture

Le point sur les dossiers d'accompagnement

L'EDE et la Chambre d'agriculture viennent de lancer plusieurs procédures d'accompagnement pour les dossiers Télécalam, la PAC mais aussi Boviclic.

Suite à l'épisode sécheresse de l'été 2018, le département a été reconnu au titre des calamités agricoles *« pertes de récoltes sur prairies »*. Dans les prochains jours, un courrier cosigné DDT-Chambre d'agriculture va être envoyé aux agriculteurs étant éligible à ce fond calamité. Cette éligibilité se fonde sur les déclarations PAC 2018 et les données EDE. Afin de vous faciliter la tâche, la Chambre d'Agriculture vous propose de vous accompagner pour remplir votre dossier d'indemnisation sur le portail *« Télécalam »*. La procédure de déclaration s'échelonne du 14 janvier au 12 février 2019. Cet accompagnement est possible à la Chambre d'agriculture de Nevers mais aussi dans les bureaux décentralisés du département. Pour bénéficier de ce service, il faut impérativement prendre rendez-vous au 03 86 93 40 40. Tarif : 50 euros HT.

Accompagnement à la déclaration de la PAC 2019

Pour l'accompagnement à la déclaration de la PAC 2019, plusieurs possibilités s'offrent aux exploitants. Un accompagnement collectif est proposé sur Télépac aux adhérents de *« mes parcelles »*. Pour les autres, un accompagnement individuel est proposé à Télépac. Pour prendre rendez-vous contactez Virginie Jacob au 03 86 93 40 23.
En ce qui concerne la télédéclaration ovine et caprine, l'accompagnement gratuit est en cours jusqu'au 31 janvier (fin de la télédéclaration). Il faut prendre rendez-vous 03 86 93 40 40.

Visites d'exploitations et boviclic

100 à 150 élevages vont prochainement être visités par les techniciens de l'EDE. Les agents sont à votre service en cas de surcharges notamment sur les identifications, les boucles et les notifications Ces visites sont gratuites. N'hésitez pas à contacter l'EDE au 03 86 93 40 40.
Enfin suite à la promotion de septembre sur Boviclic, 40 personnes ont adhéré au service. Vous avez toujours la possibilité de contacter la Chambre d'Agriculture pour en bénéficier.

Théophile Mercier

JA

L'élevage en fête !

Les Jeunes Agriculteurs organisent le samedi 12 janvier la finale départementale de jugement de bétail. Des candidats de tout le département sont attendus sur l'exploitation de Gaël et Monique Duvernoy au Gaec des Morillats à Préporché à partir de 10 heures.


Le début du concours est prévu pour 10 heures.

Cet événement incontournable chez les JA permet de mettre en avant les qualités des jeunes dans une ambiance conviviale. En effet, l'appréciation du jury portera sur l'aptitude des jeunes à juger trois animaux par rapport à un animal témoin à partir de plusieurs critères : les qualités de la race, le développement musculaire ou encore le développement squelettique. Toutes les catégories de bêtes sont représentées : bovins, équins et ovins.
Les concurrents ont été sélectionnés par le biais des concours cantonaux organisés par les JA et des concours organisés par les lycées agricoles nivernais. Les candidats sélectionnés à la suite de cette finale départementale auront le privilège de représenter la Nièvre lors de la finale nationale qui aura lieu lors du Salon de l'agriculture à Paris du 23 février au 3 mars 2019.
En parallèle de la finale départementale de jugement de bétail, les Jeunes Agriculteurs du canton de Moulins-Engilbert organisent des courses de caisses à savon. Une exposition et une démonstration de matériels d'élevage sont également proposées. Côté restauration, le repas de midi sera servi sur place et celui du soir se déroulera à la salle des fêtes de Moulins-Engilbert.
La remise des prix est prévue à 18 h 30.
Renseignement et réservation : 07 50 84 31 98

JA 58

Au menu du repas du samedi 12 janvier

Repas servi à partir de 19 h 30. L'animation est assurée par DJ à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. Menus à 20 euros : Terrine de foie gras et sa confiture d'oignons ; noix de joue de bœuf au vin d'épices accompagné de son risotto ; assiette de fromages régionaux ; pavé de chocolat aux griottes. Repas sur réservation au 07-50-84-31-98

Jeunes Agriculteurs Du changement à l'animation



Après trois ans de bons et loyaux services au sein des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, Marion Dutour, 26 ans quitte ses fonctions. Elle était arrivée au sein de la structure syndicale en décembre 2015. *« Ce fut une très belle aventure. Ce poste m'a fait grandir et mûrir tant sur le plan personnel que professionnel. Il y a fort à parier que je ne pourrais pas retrouver un poste avec autant de diversité de missions et autant de convivialité. C'est que qui fait l'esprit JA ! »* explique-t-elle avec une pointe d'émotions. Elle est remplacée par Julie Manneveau, 20 ans originaire de Château-Chinon.
La jeune femme était auparavant étudiante en BTSA *« Développement, Animation des Territoires Ruraux »* au Legta du Morvan à Château-Chinon. L'une des premières missions de la nouvelle animatrice sera d'accompagner les JA pour les élections au sein de la Chambre d'Agriculture qui se déroule jusqu'au 31 janvier. *« Je souhaite bonne chance à Julie, que l'aventure JA soit aussi enrichissante que la mienne. Je vous invite à venir faire sa connaissance ce samedi à l'occasion de la finale départementale de jugement de bétail à Préporché »* conclu Marion Dutour.

Les vœux des présidents



Bonne année malgré un hiver qui s'annonce compliqué pour nos élevages du fait de la sécheresse et de la pénurie de fourrages qu'elle a provoquée.
Bonne année malgré la perte de la plupart des semis de colza.
Bonne année malgré des promesses toujours remises à plus tard sur la hausse du prix de nos productions.
Bonne année malgré le dénigrement systématique dont nous sommes l'objet.
Bonne année malgré la hausse des taxes sur les produits de protection des cultures.
Bonne année malgré les retraits du marché de matières actives essentielles à la protection de nos plantes et de nos animaux.
Bonne année malgré les dégâts de sangliers.
Qui peut décemment penser que l'année sera bonne pour les agriculteurs et fermer les yeux sur cette énumération – incomplète – qui est déjà notre quotidien ?
Alors qu'espérer pour 2019 ?
Espérer que chacun et chacune d'entre nous garde confiance dans l'action collective pour agir sur les problèmes. Les conséquences de la sécheresse sont sévères. Mais la réactivité et le professionnalisme de votre FDSEA et des JA à permis l'attribution à la Nièvre d'une indemnité du fonds de calamité d'un montant sans précédent.
Espérer que chacun et chacune d'entre nous trouve l'énergie suffisante pour se projeter dans l'avenir et participer à l'élection à la Chambre d'agriculture. Cette élection tombe mal. L'ambiance n'est pas bonne. Malgré tout, apportez vos suffrages aux candidats présentés par la FDSEA et les JA. Ce sont les seuls syndicats, les seuls candidats, en capacité de vous représenter et de vous défendre, les pieds sur terre.
Espérer que nos familles, nos santés, nos vies personnelles n'aient pas à souffrir des revers de nos entreprises.
Espérer que chacun et chacune d'entre nous tienne bon. «*Nulle infortune n'est insurmontable tant que les hommes (et les femmes) tiennent le coup…*» (John Steinbeck, Les raisins de la colère).
Bonne année…

Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA



Chers adhérents, chers amis, chers collègues, le passage en 2019, lui, est bien réel, mais les stigmates de l'année 2018, eux, sont toujours bel et bien présents sur nos exploitations. 2018, restera à tout jamais marquée dans les mémoires, notamment suite à cette sécheresse exceptionnelle. L'année passée a d'ores de déjà et aura de lourdes conséquences techniques, économiques mais aussi morales sur nos exploitations.
Le «*travail syndical*» et la bonne volonté de nos interlocuteurs ont permis le déblocage d'aides par le conseil départemental et le conseil régional, l'exonération de la TFNB et les calamités agricoles. Ces aides nous aiderons à passer le cap, même si nous sommes bien conscients que ces moyens, non accessibles pour certains, ne permettront pas de compenser toutes les pertes subies suite à cet épisode hors du commun. La route sera longue pour effacer les traces de cette sécheresse. 2019, ne pourra être que meilleure, espérons-le du moins. 2019, sera marquée par les élections chambre où chacune et chacun d'entre vous peut faire entendre sa voix. Il est important de vous saisir de cette opportunité, pour désigner les membres qui vous représenteront au sein de cette instance pour les six ans qui viennent. La liste JA/FDSEA porte un projet réaliste, ou tous les agriculteurs peuvent s'y retrouver pour avancer ensemble les pieds sur terre.
À côté de cela, l'équipe des JA de la Nièvre restera mobilisée pour assurer son rôle de représentant syndical des jeunes, mais aussi d'animation du territoire. D'ailleurs, le prochain rendez-vous que nous vous donnons, est fixé à demain pour «*l'Élevage en Fête*» qui se déroule sur la commune de Préporché.
Pour 2019, gardons espoir, forçons le destin et réapproprions-nous le mérite et la reconnaissance qui nous sont dus, car notre métier, il faut le dire, est l'un des plus beaux et l'un des plus nobles puisqu'il a pour mission principale de nourrir les hommes.
Sur ces quelques mots, l'ensemble de l'équipe des JA de la Nièvre, vous souhaite une excellente année 2019. Syndicalement….

Cédric Bernier, président des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre



Fidèle à la tradition et associée aux administrateurs de la Fédération, des Caisses locales et aux salariés de Groupama, je tenais à présenter à toutes les agricultrices et à tous les agriculteurs, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du monde rural du département, tous mes vœux de santé, de réussite et de bonheur pour 2019.
Les vœux sont aussi l'occasion pour moi de rappeler les grands travaux réalisés en 2018, comme le projet de « remutualisation de l'organe central » avec la naissance de Groupama Assurances Mutuelles. Cette nouvelle identité simplifie l'organisation du Groupe et lui donne une cohérence complète, fondée sur 3 niveaux : Caisses locales, régionales et nationale.
Et la déclinaison de ce projet se voit de façon très concrète : car ce sont, chaque jour, dans notre département, 300 administrateurs des 25 Caisses locales et les chargés de clientèle de nos 14 agences, qui sont à votre écoute et force de proposition. Ce maillage est l'un de nos atouts majeurs, tout comme l'accompagnement de partenaires locaux tant du monde agricole que du monde professionnel ou sportif.
Notre territoire doit être fier de ses richesses humaines, géographiques, sportives, culturelles… Notre engagement, à vos côtés se veut fort et tangible. Je vous renouvelle mes meilleurs vœux mutualistes pour cette nouvelle année..

Isabelle Chopin, présidente de la fédération Départementale des caisses locales Groupama de la Nièvre



Madame, Monsieur, chers collègues éleveurs,
L'année écoulée ne laissera pas que des bons souvenirs. Tournons la page 2018 et accueillons 2019 avec optimisme. Optimisme mais aussi réalisme et pragmatisme.
Le GDS 58 poursuivra ses missions habituelles de gestion des prophylaxies annuelles et aux mouvements, de qualifications d'élevages vis-à-vis de l'IBR, d'assainissements et d'utilisation de ses caisses mutuelles.
Le GDS fera évoluer son système de détection précoce d'agents pathogènes sur avortements et informera en tant que de besoin les éleveurs sur les évolutions réglementaires concernant les aspects sanitaires. À ce titre, nous suivrons de près les conclusions des travaux de la Commission Européenne sur la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale (LSA). Ce document pourrait modifier les conditions d'attributions des statuts sanitaires de cheptel (celles actuelles sur l'IBR, celles peut-être à venir sur la BVD…) et les conditions des échanges de ruminants depuis la France vers un autre État membre.
Voilà en quelques lignes le résumé de nos actions prévues cette campagne.
J'en profite pour vous souhaiter à tous, en mon nom et celui du Conseil d'administration du GDS 58, mes meilleurs vœux pour 2019 et aussi une bonne année sanitaire.

Francis Taupin, président du GDS



Après une série d'années difficiles pour l'agriculture, 2018 n'échappera pas à la règle : aléas climatiques aux conséquences désastreuses (principalement en élevage) évolutions sociétales des consommateurs, impacts de la mondialisation… Toutes ces transformations nécessitent une prise de conscience de chacune et chacun d'entre nous.
C'est pourquoi le Crédit Agricole de Centre Loire a formulé l'ambition « d'être acteur de la mutation agricole de toutes les agricultures » dans différents domaines. En premier lieu, renforcer son leadership en agriculture et exceller dans toutes les actions concernées : l'installation des jeunes, le financement des projets porteurs de valeur ajoutée, l'assistance des cessions / transmissions du terrain, l'assurance… Ensuite, accompagner les grandes évolutions agricoles en animant collectivement les territoires (coûts de production, diversification, sécurisation des revenus).
Enfin, anticiper cette mutation qui aura des impacts durables, tant au niveau sociétal qu'environnemental. C'est un programme ambitieux à la hauteur des défis, que Centre Loire se propose de mener tout au long de l'année 2019.
Au nom des élus des Caisses Locales de la Nièvre et de l'ensemble des collaborateurs je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, pour vous-même ainsi qu'à tous vos proches.

Dominique Thibault, vice-président du Crédit Agricole Centre Loire

▸ Agenda

24/01 La station d'évaluation fête ses dix ans.

Le 24 janvier prochain, la Station d'évaluation «*Bien Naître*» du Marault (58) fêtera ses 10 ans!
À cette occasion, 43 reproducteurs, issus de 39 élevages en provenance de 16 départements, seront présentés lors de la vente aux enchères à l'Agropôle du Marault, à Magny-Cours (58). Parmi, plus de 2000 veaux, Ils ont été ont été sélectionnés par les experts raciaux du HBC en fonction de leurs qualités morphologiques et de leur niveau génétique.
Ce programme a été lancé il y a dix ans par le Herd Book Charolais pour répondre aux besoins des éleveurs. Cet anniversaire sera l'occasion de faire le bilan de ce programme et de présenter de nouvelles études, réalisées par le Herd Book Charolais autour du vêlage: Quel est l'impact de la station dans le Paysage Charolais, les conditions de naissance ont-elles un impact sur les premiers mois de vie du veau et sur la carrière reproductrice de la vache? Quel reproducteur utilisé pour quel rang de vêlage des femelles?...
Ces nouvelles études mettront en évidence des facteurs technico-économiques qui apporteront aux éleveurs de nouvelles perspectives dans la gestion des vêlages de leur troupeau.
Pour découvrir la promotion 2018-2019, des portes ouvertes seront organisées les 18 et 19 janvier de 10H à 16H sur le site du Marault.

24/01 AG du syndicat AQPS.

Le syndicat de l'Association des Eleveurs et Propriétaires de Chevaux organise son Assemblée Générale le vendredi 25 janvier à 18 h, à la salle des fêtes de Fours. A l'ordre du jour : Lecture et approbation des comptes de l'année 2018 , rapport moral, compte-rendu des différentes activités du Syndicat – performances 2018 et concours Sprinter Sacré Show.
Renseignement : 06 72 92 90 41



► Agenda

19/01 Forum des métiers

Le forum des métiers se tiendra le samedi 19 janvier 2019 de 9h30 à 16h30 «*Bâtiment le 89*» 16-18 boulevard de la Marne à Auxerre. Ce forum est gratuit et ouvert aux élèves, apprentis, étudiants, aux familles, aux professeurs principaux et toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes afin de découvrir les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4e, 3e, du CAP au BTS. Plusieurs établissements seront présents notamment pour présenter les métiers dans les secteurs de :
Agriculture- machinisme, services aux personnes, animation – tourisme - hébergement, restauration - spiritueux, commerce et vente, aménagement paysagers, forêt-bois, chien - chat - animalerie, cheval, informatique, prévention sécurité, armée, formation de l'industrie, formation du bâtiment, coiffure esthétique…

19/01 Carrefour des carrières au féminin de l'Yonne

La 21ème édition de ce forum aura lieu le samedi 19 janvier de 9h30 à 12h30 à l'espace culturel d'Appoigny. Cette matinée de rencontres s'adresse aux collégiennes, lycéennes, étudiantes, et à des femmes en recherche de projet professionnel. Des métiers auxquels elles ne pensent pas spontanément seront présentés.

24/01 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le jeudi 24 janvier à la chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52- dijon@apecita.com

26 et 27/01 Saint-Vincent tournante de Bourgogne à Vézelay

La 75ème édition de la Saint-Vincent tournante de Bourgogne se déroulera cette année à Vézelay, les 26 et 27 janvier 2019. A l'occasion de ce week-end où 40 000 visiteurs sont attendus, retrouvez des dégustations thématiques, de nombreuses animations, de la restauration sur place, les défilés des confréries, une messe dans la basilique, le tout dans un village décoré avec soin.

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Comment implanter et maîtriser un couvert végétal sur mon exploitation ?

3,5 h de formation à distance (à partir du 8/01/19) avant 1 journée de formation en salle et dans les vignes, à Auxerre, le 18 janvier 2019. Contact = Lise Marie Lales, 03 86 94 28 91

La bio, j'y vais, j'y vais pas ? (grandes cultures)

Les 14 janvier et 6 février 2019 à Auxerre. Contact : Marianne Roisin, 03 86 94 28 45

Nouveau Guide européen des Bonnes Pratiques d'Hygiène en fromagerie fermière

Les 14 et 15 janvier à Auxerre. Contact : Déborah Colard, 03 86 94 22 19

Mes p@rcelles : solution internet pour piloter mes cultures.

Les 15 et 22 janvier ou les 14 et 21 février 2019 à Venoy. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Comment gérer mon personnel ?

Les bases du management. Formation de 2 jours, les 21 janvier et 7 février 20198, à Auxerre. Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94

Diversifier mon assolement par un atelier noix : quelle opportunité ?

Formation de 3,5 jours. 25 janvier après-midi puis 25, 26 et 27 février dans le Lot et une dernière demi-journée en mars 2019. Contact : Déborah Colard, 03 86 94 22 19

PLU, carte communale … : les comprendre et mesurer leurs impacts

Le 29/01/19 à Auxerre. Contact : Elisabeth Troussard, 03 86 94 22 06

La conditionnalité sur mon exploitation, suis-je à jour en cas de contrôle ?

(HVE 1) session grandes cultures. 2 sessions sont proposées : le 29 janvier ou le 12 février 2019. Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38.

Charolais

Vente de reproducteurs à Charmoy

Comme chaque année à la station de Charmoy (89), 4 ventes de reproducteurs sont organisées par le programme Union Charolais Croissance (UCC) et le centre d'élevage Cialyn sur les mois de janvier et février.

Le millésime de cette année comprend 189 jeunes reproducteurs qui ont été évalués : 150 d'entre eux sont mis à la vente, dont 35 taureaux pour le centre d'élevage Cialyn et 115 autres pour l'UCC. Concernant l'UCC, les pères à taureaux utilisés pour cette série sont : Cabrel (taureau à génisse avec de très bonnes qualités maternelles), Fronsac (morphologie et qualités maternelles), Giono (croissance et originalité de pedigree), Emira (taureau à génisse et lait), Gagnant (croissance et morphologie), Isidor PP (taureau à génisse sans corne), Good P (croissance et morphologie). Tous ces reproducteurs ont intégré la station de Charmoy le 10 août 2018. La croissance mesurée pendant cette phase de contrôle s'élève à 1 550 g/j et l'index IMOCR final obtenu pour cette série est de 108. Ces résultats ont conduit à la sélection de jeunes mâles charolais selon différents critères : des profils morphologiques variés (viande, élevage et mixte), le gène sans corne, la facilité de naissance, les qualités maternelles (Avel, Alait) ou encore le potentiel de croissance.



Never, fils de Gagnant sur Artois, premier de la bande UCC de Charmoy.

Premières ventes en janvier

La saison démarre avec les deux premières ventes UCC les mercredis 9 et 16 janvier 2019, où environ 80 taureaux sont présentés. Parmi eux, Never, un fils de Gagnant sur Artois qui termine à la première place de la bande UCC de Charmoy avec un index IMOCR de 130, a été acheté par l'entreprise de sélection Gènes Diffusion. Ce taureau présente une excellente morphologie sur de très bons aplombs et a réalisé une très bonne croissance avec un GMQ de 1,85 kg/J. Dans un premier temps il sera utilisé comme père à taureaux par le programme UCC et il rejoindra ensuite la gamme de taureaux premium de Gènes Diffusion. Nous adressons toutes nos félicitations au naisseur, le Gaec de l'Orée des Bois (89).

Ensuite, place à la vente UCC de Montrond-les-Bains (42) le 23 janvier 2019 : 44 taureaux ont été évalués et une trentaine d'entre eux seront présentés. 6 des jeunes taureaux présentés sont notamment porteurs du gène sans corne. Parmi cette sélection, Nain, un fils de First sur Bombix, né chez Thierry Frecon (42) se positionne sur la plus haute marche du podium avec un index IMOCR record de 135. Il présente une morphologie à couper le souffle, un excellent bassin, une ossature fine et de très bons aplombs. Les éleveurs à la recherche de leurs futurs reproducteurs pourront se rendre aux différentes stations d'évaluation les jours de vente à partir de 10 heures Les catalogues de vente présentant les taureaux, leurs origines, leurs performances et leurs indexations sont disponibles sur le site internet : www.charolais-croissance.fr. Vous pouvez également suivre notre actualité en vous abonnant à la page Facebook «*Union Charolais Croissance*».

UNION CHAROLAIS CROISSANCE



Nain, fils de First sur Bombix, porteur du gène sans corne à la morphologie excellente.

Météo

«Intégrer le climat dans ses réflexions»

Louis Bodin, météorologue et présentateur du bulletin météo sur TF1 et RTL, était l'invité de la dernière assemblée générale d'Ynovae pour partager ses connaissances sur le climat et faire tomber quelques idées reçues.


Louis Bodin, météorologue, était l'invité de l'Assemblée générale d'Ynovae.

Dérèglement climatique, multiplication des catastrophes naturelles, réchauffement… La météo a toujours fait beaucoup parler d'elle, mais depuis quelques années, les mises en garde et cris d'alertes sont récurrents. Louis Bodin, ingénieur météorologue, a cherché à rétablir quelques vérités sur ce climat, star des conversations et paramètre majeur de la production agricole.

La faute au réchauffement climatique ?

Le réchauffement climatique est sur toutes les lèvres, souvent tenu pour responsable de nombreux événements climatiques qui se déroulent dans le monde. Le météorologue souhaite nuancer certains raccourcis : *«Il y a toujours eu des événements climatiques majeurs, il faut arrêter de lier tous les cyclones, inondations, sécheresses, même récurrents, au réchauffement climatique. On ne peut pas nier qu'il y a un réchauffement global ces 20 dernières années, et il est peut-être lié à l'homme. Mais le climat a varié de tout temps et de tout temps des événements climatiques ont impacté le monde. Aujourd'hui, ces événements sont surmédiatisés et tous reliés à tort au réchauffement climatique»*. Le spécialiste a rappelé que les événements de taille et les variations du climat ont toujours eu lieu : le grand hiver de 1709 durant lequel 60 cm de neige recouvraient Paris ; les pluies torrentielles de 1875 dans le Sud-ouest faisant 3 000 morts ; une période climatique sans saisons marquées, désastreuse pour l'agriculture, sous le règne de Louis XIV, engendrant 1 million de morts sur une population de 20 millions d'habitants.

«Il n'y a plus de saison…» Cette autre inquiétude revient régulièrement de nos jours, *«et on l'a aussi retrouvé dans des écrits datant de 1821 !»* relate Louis Bodin. *«La météo a toujours varié d'une année sur l'autre et au sein d'une saison»*. Le temps qu'il fait un 30 novembre à Joigny est bien loin d'être le même d'une année sur l'autre. Autre remise à plat concernant les phénomènes comme la sécheresse, les données enregistrées dans le nord de la France indiquent qu'elle se produit environ tous les 5 à 10 ans.

Les prévisions météo

Au moment des semis d'automne, de nombreux agriculteurs se sont sentis trahis par les prévisions météo annonçant des précipitations importantes, tant attendues, pour au final devoir loucher sur leur pluviomètre pour apercevoir une goutte d'eau. *«Les prévisions de 24 heures à 7 jours sont considérées comme fiables, au-delà, on ne peut pas prévoir»* explique Louis Bodin. Il en va de même pour la prévision localisée à moins de 24 heures : *«on peut prévoir un phénomène, orage ou autre, à l'échelle du département mais pas précisément où il va être»*. La prévision météorologique dépend de très nombreux facteurs et est d'une complexité souvent insoupçonnée. Pouvoir modéliser le nombre de particules présentes dans l'air, leurs caractéristiques, leurs interdépendances et réaliser les calculs pour prévoir leur mouvement et leur place dans les heures ou les jours à venir nécessite un ordinateur hyperpuissant, capable de réaliser un million de milliards de calculs à la seconde. Outre la prédiction des mouvements des particules, le climat se pense avec une vision mondiale : *«on ne peut pas prévoir le temps localement si on ne connaît pas la météo mondiale»* rappelle le météorologue. De la particule à l'ensemble du globe, la météo reste une science jeune, rassemblant des données depuis seulement 100 ans en France et promise à de nouvelles avancées.

«Intégrer les variations du climat»

«Tous les métiers liés au climat doivent tenir compte de sa variabilité. Il faut prévoir, anticiper, stocker… intégrer le climat dans ses réflexions». Le météorologue a insisté sur la variabilité constante du climat et l'anticipation nécessaire des agriculteurs face à ces phénomènes. Il déplore la déconnexion de la société, notamment citadine, avec la nature et l'influence du climat sur cette dernière. *«Dans la réflexion de société, on ne doit pas avoir peur de dire aux citoyens : désolés, vous voulez une agriculture performante, acceptez de participer les années où la nature n'est pas propice à la production. Ne pas accepter ça, c'est vivre dans du virtuel, totalement déconnecté de la nature…»*

D'après le spécialiste, les catastrophes météo amènent régulièrement l'humanité à des adaptations pour protéger les populations. Au vu des alertes lancées par le climat actuellement, l'humanité doit engager un changement et réfléchir différemment pour protéger les prochaines générations et faire face aux enjeux de démographie, de déséquilibre de développement des zones et de qualité de vie à venir.

ORIANNE MOUTON

Agro-écologie

Continuer le travail

Le comité de pilotage (Copil) du projet agro-écologie s'est réuni le 11 décembre dernier pour faire un bilan des actions 2018 et ouvrir les perspectives de l'année à venir.

Depuis 2015, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté accompagne la transition agro-écologique dans la région au travers de divers projets, en partenariat avec le réseau des Chambres d'agriculture, le réseau des établissements d'enseignement agricole public et Trame, association nationale de développement agricole et rural. Au sein des départements, différentes actions ont été menées.

Le 11 décembre dernier, le comité de pilotage agro-écologie de l'Yonne s'est donc réuni pour faire le point sur les réalisations de 2018 et les perspectives à envisager.

Un bilan 2018 riche

Dans l'Yonne, plusieurs projets agro-écologiques ont abouti en 2018. Une vidéo sur des dynamiques collectives comme les GIEE, la mise en place de formations, la comparaison des modes de travail a été créée et sera mise sur la chaîne Youtube de la Chambre d'agriculture. Des journées portes ouvertes ont réuni de nombreux participants et acteurs agricoles : 123 participants pour la présentation de la dynamique collective de la Vallée de la Vanne, 80 participants pour la journée sur la réintroduction de troupeaux ovins sur les plateaux de Bourgogne. *«Les agriculteurs parlent aux agriculteurs… et ça leur parle !»* explique Loïc Guyard, élu responsable de l'agro-écologie à la Chambre d'agriculture.

Maintenir la dynamique

2018 aura vu de nombreux groupes d'initiatives collectives se mettre en place : 17 groupes Dephy, 45 GIEE et 18 groupes *«30 000»* qui concernent des projets résultants à la réduction des produits phytosanitaires.

Malheureusement, la subvention finançant la démarche agro-écologie s'est arrêtée au 31 décembre 2018. Malgré cela, la volonté de continuer le travail perdure, comptant sur le volontariat et le bénévolat pour l'animation et l'organisation d'événements. D'ores et déjà, un événement dédié au thème *«agriculture et biodiversité, services rendus par l'agriculture»* à destination des producteurs et du grand public sera l'objet de prochaines réunions pour être organisé en 2019. Le Copil a fait remonter la volonté de poursuivre les opérations portes ouvertes, reconduire les actions en multipartenariat et, pour faire face au manque de financement, de mener des actions simples.

ORIANNE MOUTON

Les oiseaux et l'agriculture

Sarah Dujardin, technicienne de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de l'Yonne est intervenue pour présenter les actions de l'association dans le milieu agricole. *«Il y a un vrai déclin des oiseaux spécifiques du milieu agricole, comme la bergeronnette printanière ou l'alouette des champs»*.

Pour enrayer *«le silence qui gagne les campagnes»*, la LPO a mis en place le programme *«des terres et des ailes»* qui propose des solutions concrètes aux agriculteurs pour favoriser le retour ou le maintien d'un environnement propices aux oiseaux.

Des diagnostics gratuits dans des exploitations volontaires sont réalisés dans le département. Leur objectif est d'identifier les pratiques favorables et défavorables à la biodiversité, et de proposer des petites installations, ajustements et conseils à mettre en œuvre. *«La diversité est liée aux pratiques agricoles et dans un même temps, la biodiversité en tant qu'auxiliaire apporte beaucoup à la production agricole»*.

Le site internet www.desterresetdesailes.fr regroupe d'ailleurs de nombreuses informations, témoignages et gestes simples à mettre en place pour favoriser le retour des oiseaux et la biodiversité dans les exploitations, et plus généralement dans les campagnes.


V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Désherbage mécanique

Herse étrille : faire son expérience au champ

Des céréaliers se sont prêtés à des essais d'utilisation de la herse étrille avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Les conditions climatiques et l'état du sol de la seconde semaine de novembre ont permis le passage de l'outil sur des adventices peu développées et encore sensibles à l'arrachement et au recouvrement.





Les réglages doivent être adaptés en fonction d'observations : bien enracinée suite à un semis à 3 cm de profondeur, la culture a permis une agressivité des dents et un terrage de l'outil suffisants pour déraciner les jeunes adventices. Avec une levée hétérogène et un stade allant de 1 à 2 feuilles, la vitesse d'avancement a été limitée pour réduire le recouvrement de la culture.

La herse étrille n'est pas un outil nouveau. Pourtant, son utilisation en grandes cultures conventionnelles est anecdotique. Les raisons sont multiples mais le réglage et le positionnement de l'outil restent les principales difficultés et causes d'échecs. Aujourd'hui, elle suscite à nouveau l'intérêt. Entre volonté de réduire les phytosanitaires, nécessité de maîtriser des adventices résistantes et d'intégrer de nouvelles techniques à sa stratégie, certains agriculteurs s'interrogent pour lui faire une place dans leurs itinéraires techniques.

Une plate-forme d'essais au champ pour mieux appréhender l'utilisation de l'outil

C'est le cas d'un groupe d'agriculteurs de l'Auxerrois et de Germain Philbe, qui a accepté de consacrer une parcelle à des essais de plein champ. Proposée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, cette démarche a pour objectif d'aller plus loin que le simple réglage de la machine. Il s'agit d'appréhender son utilisation en conditions réelles et réfléchie dans le cadre d'une gestion globale des adventices. Cette nécessaire démarche d'accompagnement vient en synergie de la mise à disposition de l'outil assurée par l'Association pour la qualité de l'eau potable.

Un outil complémentaire au raisonnement agronomique et au désherbage chimique

La herse étrille est donc considérée comme *«une pièce du puzzle»*. Sur la plate-forme d'essai, elle est utilisée sur différentes façons culturales (zone labourée, zone en travail superficiel), emblavée à différentes dates (semis de blé du 15 octobre et du 9 novembre) et appuyée d'un désherbage chimique de rattrapage au printemps. Elle est utilisée avec différentes stratégies : en préventif avec l'objectif de réaliser un faux semis ; en curatif pour détruire de jeunes adventices, en prélevée (passage *«en aveugle»*) puis en post-levée par passages successifs à l'automne et/ou au printemps. Mais il ne s'agit pas là d'une recette ; le protocole d'intervention est sans cesse adapté aux conditions de la campagne.

Une adaptation permanente

L'utilisation de la herse étrille reste délicate parce que les fenêtres d'intervention sont étroites et variables d'une année à l'autre. En moyenne, il faut compter l'équivalent d'une petite quinzaine de jours disponibles sur la campagne pour réaliser les interventions. Le stade des adventices pilote le positionnement de l'intervention. Trop développées, elles résistent à l'outil et rendent son passage inutile. Mais l'état de surface du sol, les conditions climatiques et le stade de la culture décident de son déclenchement. Un sol suffisamment ressuyé, bien nivelé, avec peu de résidus en surface, une journée ensoleillée asséchante avant et après le passage de l'outil et un stade de la culture résistant sont des conditions de réussite de l'intervention. Il faut donc être réactif et s'adapter en permanence.

Observer et prendre des repères pour effectuer les réglages

Enfin, l'utilisation de la herse étrille reste délicate parce que les paramètres de réglage interagissent entre eux et qu'il est donc difficile de rationaliser l'opération. La modification du terrage de l'outil, de la position des dents et de la vitesse d'avancement influent sur l'agressivité de la machine. Il est nécessaire d'observer la profondeur de travail, l'effet sur les adventices et la culture pour affiner les réglages. Au final, ils seront forcément le résultat d'un compromis entre efficacité sur les mauvaises herbes et sélectivité sur la culture. Pour gagner du temps sur cette phase, il est déterminant de prendre des repères (exemple longueur des chandelles de relevage et du troisième point pour assurer l'horizontalité de l'outil).

Des expériences à partager, des résultats à venir !

Le rendez-vous *«bout de champ»* du 16 novembre consacré au réglage de la machine a démontré l'importance de partager les expériences et savoir-faire. Le passage de l'outil ne doit pas être réalisé si les conditions ne s'y prêtent pas. L'intervention a finalement eu lieu le lendemain. La plate-forme est installée jusqu'à la récolte et les résultats et enseignements devraient être nombreux. N'hésitez pas à nous solliciter.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Contacts :
Marjorie Lautier au 06 77 75 30 28
ou m.lautier@yonne.chambagri.fr
Richard Wylleman au 06 07 81 46 45

L'avis de Germain Philbe, agriculteur à Vallan en système conventionnel sur petites terres à cailloux

J'étais curieux de tenter le désherbage mécanique d'une culture sur mon exploitation. Après avoir constaté des échecs en désherbage chimique, la disparition de matière active et m'être engagé dans une MAE avec un objectif IFT désherbage inférieur à 1,6 sur l'exploitation, je souhaitais tester le désherbage mécanique et notamment l'utilisation d'une herse étrille. Mis à disposition par l'Association pour la qualité de l'eau potable, j'ai utilisé cet outil avec l'appui de la Chambre d'agriculture sur une parcelle de blé selon différentes modalités et avec différents objectifs. À première vue, l'outil paraît simple… mais une fois dans la parcelle, les choses deviennent vite plus compliquées. Les questions sont nombreuses : stade du blé, développement et profondeur d'enracinement des adventices, agressivité des dents de la herse étrille, vitesse d'avancement, humidité du sol… le doute s'installe.

Une chose est sûre, une fois le passage réalisé, il ne faut pas regarder la culture. Elle donne l'impression d'avoir disparu sous la terre et les cailloux. Mais rien ne vaut un comptage précis avant et après le passage de l'outil. Il permet de lever les angoisses, de se rendre compte du nombre de pieds restants et des adventices détruites. Il ne faut pas se fier à l'effet visuel !

Je constate que plus le stade des mauvaises herbes est jeune plus les adventices sont bousculées par les dents de la herse étrille. Pour l'instant l'expérience est très intéressante et mérite d'être poursuivie. Elle nous permettra de tirer des enseignements nécessaires pour aller au-delà d'un simple essai. Des comptages réguliers sont effectués par la Chambre d'agriculture. Vous en saurez plus bientôt.



Le sol doit être suffisamment ressuyé pour permettre le déracinement de la plantule et éviter son redémarrage.

Les vœux des présidents

Damien Brayotel, président de la FDSEA 89



L'année 2018 aura été marquée de tous les excès. Excès de pluies avec un début d'année marqué par des sols gorgés d'eau, et pourtant une pluviométrie annuelle normale,
Excès d'eau encore quand, pour la protection du grand Paris, les barrages sur la Seine et l'Yonne ont retenu l'eau, aggravant les inondations en amont de Melun, jusqu'au cœur de nos territoires,
Excès de sécheresse, dès le début de l'été, impactant les prairies et marquant définitivement cette année dans les granges par un affouragement précoce, et menaçant les stocks pour la fin de l'hiver,
Excès de chaleur, précipitant nos récoltes, plus tôt que d'habitude, et réduisant les rendements,
Excès de normes rendant l'agriculture française parmi les plus administrées du monde, et créant des distorsions de concurrence insupportables.
Excès de donneurs de leçons avec des publications en cascade de partisans de l'écologie punitive.
Excès d'œillères et d'incompréhensions par un fossé grandissant entre le monde rural et le monde des villes.
Excès de guerre des prix dans la grande distribution, ne faisant que des perdants.
Excès de sangliers avec des dégâts croissants d'année en année.
Excès de prédateurs car l'installation du loup dans notre département n'augure rien de bon pour nos veaux et moutons.
Excès de risques car nos itinéraires techniques sont menacés par les aléas climatiques, 15 jours avant les vendanges cette année exceptionnelle était encore incertaine.

Alors je souhaite que 2019 soit une année de réconciliation.
Réconciliation avec des politiques publiques dont nous martelons qu'elles ne doivent pas être hors sol, dictées par simple calcul idéologique ou électoral, sans analyse des répercussions.
Réconciliation avec l'administration dont nous regrettons les excès de zèle et les retards de paiement.
Réconciliation avec le monde de la chasse qui fait peser sur nos productions trop de prédations.
Réconciliation au sein de la profession agricole où des positions se radicalisent, les modes de production s'opposent au lieu de se compléter.
Réconciliation avec les citadins en expliquant inlassablement notre travail au quotidien, sur nos fermes et sur les réseaux sociaux.
Réconciliation au sein des filières pour reconstruire des prix rémunérateurs et un revenu durable pour les producteurs.
L'alimentation française est reconnue comme l'une des meilleures au monde, alors soyons fiers de nos agricultures, (car nous le faisons bien).
À toutes et à tous, particulièrement aux adhérents du réseau JA + FDSEA, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2019.

Maxime Boucher, président des jeunes agriculteurs 89

L'année 2018 n'échappe pas à la règle, ce fut encore une campagne atypique que ce soit climatiquement ou politiquement. Nous avons connu un excès de pluie au printemps pénalisant plus ou moins fortement la moisson en fonction des territoires puis une sécheresse généralisée durant 4 mois qui a fortement impacté les éleveurs et les semailles d'automne. Au niveau politique, l'agribashing devient malheureusement notre quotidien. Le gouvernement actuel entend difficilement les corps intermédiaires que nous sommes, c'est pourquoi il faut absolument aller voter aux élections chambre ! Malgré tout, nous continuons à installer des jeunes sur les exploitations icaunaises (50 installations aidées en 2018). Il ne faut pas perdre espoir et croire en notre profession et en notre syndicat car la société aura toujours besoin de nous : ne serait-ce que pour se nourrir, 3 fois par jour et tous les jours. Sur ces quelques mots je vous souhaite à tous au nom des JA de l'Yonne une année 2019 sereine et prospère et je vous invite dès maintenant à la fête départementale de l'agriculture le 7 et 8 septembre à Sens.

MAXIME BOUCHER,
PRÉSIDENT
DES JEUNES AGRICULTEURS 89



Protection des plantes

Vers une trajectoire de progrès

Les pressions dogmatiques environnementalistes déstabilisent les gouvernements, qui répercutent sur l'ensemble des agricultures européennes, et particulièrement française, le principe de précaution dans le cadre de la protection des cheptels et des plantes. JA + FDSEA refuse cette vision !

Avant d'être mis sur le marché, toute matière active et produit phytopharmaceutique est évalué scientifiquement en tenant compte de l'aspect bénéfice/risque.

D'ailleurs, de nombreuses études, qui sortent aujourd'hui, montrent que les particuliers utilisent en toute confiance nombre de produits pharmaceutiques dans leur environnement pour leur hygiène domestique ou pour leur santé.

Cependant, les campagnes de publicité anxiogènes contre les pratiques agricoles (agribashing), relayées par certains groupes d'agriculteurs adeptes du zéro traitement, déstabilisent et influencent les gouvernants et finissent par leur faire perdre leur bon sens.
Au nom du principe de précaution, notre gouvernement souhaite un retour en arrière en nous imposant aujourd'hui le risque zéro.

Très inventifs, nos élus n'hésitent à mettre en place une réglementation de plus en plus contraignante (diminution des substances actives autorisées à l'échelle européenne, interdiction franco-française, encadrement de l'utilisation très strict, séparation vente/conseil). Par conséquent, notre agriculture doit faire face à de nombreuses distorsions.

Cela n'est plus tolérable. Cette marche effrénée de nouvelles contraintes sans réflexion n'est plus possible. C'est pourquoi, conscients des enjeux, JA + FDSEA ont proposé le contrat de solutions.

Celui-ci fédère les compétences et les moyens des différents acteurs du secteur agricole pour identifier des solutions permettant d'optimiser l'utilisation des intrants. Il permet également d'être force de proposition et ainsi d'être dans une posture de communication pro-active et plus défensive.

Quels acquis des JA et FDSEA ?

Nous avons demandé et obtenu qu'il n'y ait pas d'inscription de date anticipée de l'interdiction du glyphosate, le gouvernement a accepté de retarder son ambition, conditionnée à un arbitrage européen.
Nous avons obtenu que soient priorisées les chartes de bon voisinage au lieu de la systématisation de *«zones de non-traitement»* autour des habitations.

Pas d'impasses, et des contreparties !

40 partenaires sont mobilisés pour trouver des solutions concrètes mais en contrepartie, JA + FDSEA militent pour qu'aucune des interdictions de produits ne soit validée en l'absence de solutions alternatives.

Dans le même temps, JA + FDSEA travaillent à ce que l'État s'engage et appuie la démarche par : un financement de la recherche, un accompagnement de la mise en application sur le terrain et la diffusion auprès des exploitants des nouvelles techniques.

Ils souhaitent également la valorisation économique des efforts réalisés par les agriculteurs, par la rémunération des services environnementaux.
Entre ceux qui veulent tout interdire, et ceux qui n'ont pas de propositions alternatives, JA + FDSEA font le choix de résister, de refuser les interdictions arbitraires, en étant force de proposition.

FDSEA 89





Les vœux des présidents



Généreuse pour la viticulture en volume et en qualité, 2018 restera une année noire pour l'élevage qui a subi une grave sécheresse des mois durant.
Viticulteurs, éleveurs, céréaliers, maraîchers… quelles que soit nos productions nous savons depuis bien longtemps, en travaillant la terre, à quel point notre métier nous lie intimement aux conditions climatiques. Sans doute plus que d'autres, nous percevons intuitivement et non sans inquiétude l'évolution climatique et la complexité du challenge que l'agriculture doit relever pour les années futures : nourrir plus d'êtres humains avec moins d'eau, plus de fortes chaleurs, plus de dérèglements.
Tenter de relever ce défi d'avenir, sociétal et agricole, majeur et urgent, suppose et impose impérativement :
- Une PAC très ambitieuse, hautement politique et stratégique, qui ne détruise pas la volonté et la combativité des paysans par une administration stérile, étouffante et dépourvue de sens.
- Une confiance restaurée entre société et agriculteurs pour que ces derniers puissent sereinement se concentrer sur leur cœur de métier qui est de produire pour nourrir.
- Une cohérence et une efficience de filières professionnelles harmonieusement organisées, jusqu'à la distribution et la restauration hors foyer. Des filières qui rémunèrent le travail du producteur à son juste prix, lui permettant enfin d'en vivre dignement
- Il est urgent de ne plus différer les signaux forts et de concrétiser les actes impatiemment attendus et indispensables qu'attendent nombres d'agriculteurs pour retrouver confiance dans leur métier, confiance et foi dans leur avenir !
Qu'il me soit permis par ailleurs, d'exprimer la reconnaissance de la profession agricole sur l'unité qui a prévalu entre les Conseils départementaux et notre Région Bourgogne Franche-Comté, en matière de soutien aux nombreuses exploitations gravement sinistrées par la sécheresse.
Enfin, dans ces moments complexes et chargés de tant d'interrogations, j'invite vivement les agriculteurs à ne pas se laisser tenter par l'abstention dans l'expression de leur représentation professionnelle.
Bonne et heureuse année à vos familles
Bonne et heureuse année pour vos exploitations.

Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC

On a trop tendance à l'oublier : l'agriculture est à l'origine de la civilisation. Elle fait notre réputation dans le monde car elle offre les produits qui font notre alimentation, notre gastronomie et notre industrie agroalimentaire. L'agriculture, c'est aussi la vie de nos campagnes, la valorisation des terres, l'emploi rural, la beauté des paysages.
Pour accompagner dans le tumulte des crises successives une agriculture héritière d'un riche passé, la Région agit au quotidien. Dès 2016, face à la crise, un plan d'actions immédiates a été adopté. Les audits menés en 2017 ont permis la signature fin 2018 des contrats de filière pour le lait standard, la filière porcine, bovine et pour les grandes cultures. Ces contrats résultent, et je tiens à la saluer, d'un travail étroit avec la Chambre d'agriculture et les interprofessions.
Notre plan régional pour le développement agricole #NotreAgricultureDemain, bâti aussi dans la concertation nous engage sur plusieurs années, avec des mesures notamment pour l'augmentation et la répartition de la valeur ajoutée et pour assurer la relève avec la formation de nouvelles générations d'agriculteurs.



Crédit Photo YPetit

Le travail s'est encore intensifié ces dernières semaines avec une aide de solidarité votée en urgence à hauteur de 10 millions, en partenariat avec les départements pour faire face à la sécheresse historique que nous traversons.
Nous devons être à pied d'œuvre en 2019 face à trois enjeux qu'il nous faut relever ensemble. Le climat d'abord, en accompagnant les systèmes d'exploitation pour qu'ils puissent s'adapter aux changements. La valeur ajoutée ensuite, en poursuivant nos travaux, pour répondre à la crise des prix. Le développement d'une agriculture qui profite de la proximité enfin.
La région sera à vos côtés cette année pour que nous y parvenions.
Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2019.

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté



©VincentArbelet

L'agriculture a permis de fonder les villes. Nos villages, nos commerces, nos industries, nos métropoles : tout cela vient de la terre et du travail. Il est donc normal que la solidarité s'exprime à l'heure où l'agriculture essuie une crise à la fois économique et morale.
Car notre agriculture est belle, mais elle souffre et les mutations l'obligent à s'adapter : crise des prix, exploitations plus grandes, mutations technologiques, environnementales dont le changement climatique, sociétales avec la demande de proximité et de qualité…
La Région veut valoriser une agriculture d'avenir, basée sur la valeur ajoutée, la qualité et l'innovation. Il faut aller vers des productions rentables et que cette rentabilité ne soit pas captée par quelques-uns mais partagée par l'ensemble des acteurs. Je souhaite vivement que les filières en crise, comme la filière bovine ou le lait standard, puissent dessiner les voies d'un avenir où chaque agriculteur puisse vivre de son travail.
En 2019, nous défendrons avec vous un modèle d'agriculture familiale, solidaire et coopérative, rémunératrice pour chacun, une agriculture en lien avec les enjeux qui traversent notre société sur la qualité de l'alimentation, sur la protection de l'environnement, une agriculture inscrite dans une ruralité vivante.

Sophie Fonquernie, vice-présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté en charge de l'agriculture



Cette année 2018 se termine dans un climat d'inquiétudes, d'incertitudes et de colère pour l'ensemble de la nation. Je formule le vœu que l'année 2019 soit celle qui verra la fin du marasme dans lequel est plongée l'agriculture depuis trop longtemps maintenant. Une fois encore et plus que jamais, la MSA Bourgogne sera présente sur les territoires pour accompagner le monde agricole et rural face à ses difficultés. Je veux, ici, assurer les ressortissants de l'engagement de l'ensemble des élus et des salariés de la MSA pour les soutenir au quotidien, dans tous les aspects de leur vie.
La proximité est, et restera le fer de lance de la MSA, le guichet unique : son ADN.
Au plus près des territoires, la MSA Bourgogne n'en oublie pas sa mission de service public et les évolutions législatives n'épargneront pas 2019, à commencer par le prélèvement à la source et la généralisation du nouveau TESA dès janvier, sans oublier la réforme des retraites annoncée. Une année chargée en perspective.
En attendant, je souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne

L'année 2018 se termine sur un bilan globalement positif pour l'ensemble des filières en Champagne-Bourgogne. Même si des incertitudes persistent, c'est un vrai soulagement. Après deux années difficiles, la récolte et la moisson sont correctes et les vendanges 2018 se distinguent en quantité comme en qualité. Bien entendu, nous restons attentifs à la situation des éleveurs touchés. En cette année de sécheresse, notre volonté de prévenir les risques a démontré son efficacité avec plus de 95 % des éleveurs ayant souscrit une «assurance fourrages» indemnisés pour un montant moyen de 8 000 €. En parallèle, l'accompagnement de nos clients les plus durement touchés se poursuit. Malgré ces difficultés persistantes, l'espoir est permis : cette année de répit va encourager les professionnels des filières agricoles et viticoles à innover, transmettre et investir dans de nouveaux projets. Nous serons présents pour les y aider et nous poursuivrons nos efforts pour contribuer à sécuriser le revenu de l'ensemble des professionnels en les protégeant contre les risques et notamment les aléas climatiques.



©VincentArbelet

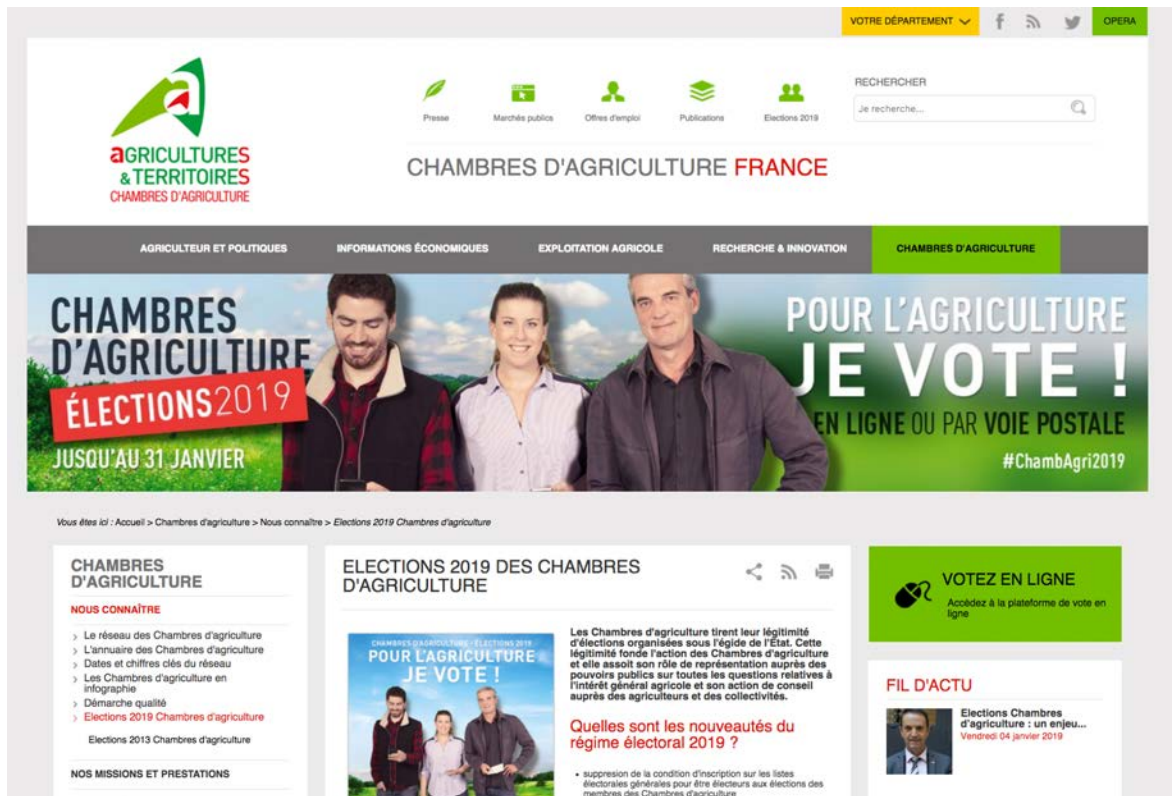
Toutes les équipes du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont mobilisées pour proposer un accompagnement de proximité, mais aussi digital, et contribuer à la pérennité de notre agriculture locale. Je vous propose de relever le défi ensemble et vous souhaite une belle année 2019, solidaire, humaine et innovante.

Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

Élections Chambres d'agriculture

Nouveauté 2019 : le vote en ligne

Les élections Chambres d'agriculture se déroulent de mi-janvier au 31 janvier 2019. Les électeurs peuvent voter en ligne ou par voie postale. Chaque électeur recevra à son domicile par courrier tous les documents lui permettant d'éclairer son choix (professions de foi) et de procéder techniquement au vote.
Le vote en ligne est simple, rapide et entièrement sécurisé.



Accédez et consultez le site internet dédié

Pour procéder au vote en ligne, il faut au préalable se connecter au site internet dédié www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019. Vous pouvez accéder à la plateforme de vote avec un smartphone, une tablette ou un ordinateur. La page d'accueil du site vous rappelle la période de vote par internet, du lundi 14 janvier à 8 heures au jeudi 31 janvier à minuit (heure de Paris).
Une page vous permet de consulter ensuite les différentes listes de ce scrutin. En cliquant sur leur logo, vous accédez à leur profession de foi et à la liste de leurs candidats.
Pour effectuer votre choix, il suffit de cliquer sur le logo de la liste concernée. Il est également possible de voter blanc en cliquant sur la case correspondante.

Un identifiant et un code personnel

Le courrier envoyé indique un identifiant et un code personnel et confidentiel, qu'il appartient à chacun de compléter pour poursuivre sa démarche et valider son vote. Une fois la liste choisie et affichée à l'écran, il suffit alors de cliquer sur la case voter. Après avoir voté, il est possible d'obtenir un accusé de réception confirmant que le vote a bien été pris en compte. Celui-ci est téléchargeable, imprimable et peut être envoyé par mail.
Votre devoir citoyen et professionnel est donc à portée d'un clic.

Un tutoriel pour vous accompagner pas à pas

Un didacticiel sous forme de vidéo a été réalisé afin de vous aider à voter en ligne. Vous n'avez qu'à suivre le guide : www.chambres-agriculture.fr/elections2019

Qui vote ?

Plus de 2,5 millions de personnes peuvent participer aux élections des Chambres d'agriculture départementales en janvier 2019, sous réserve d'être inscrites sur les listes électorales spécialement établies à cette occasion.

Comment se déroulent les élections ?

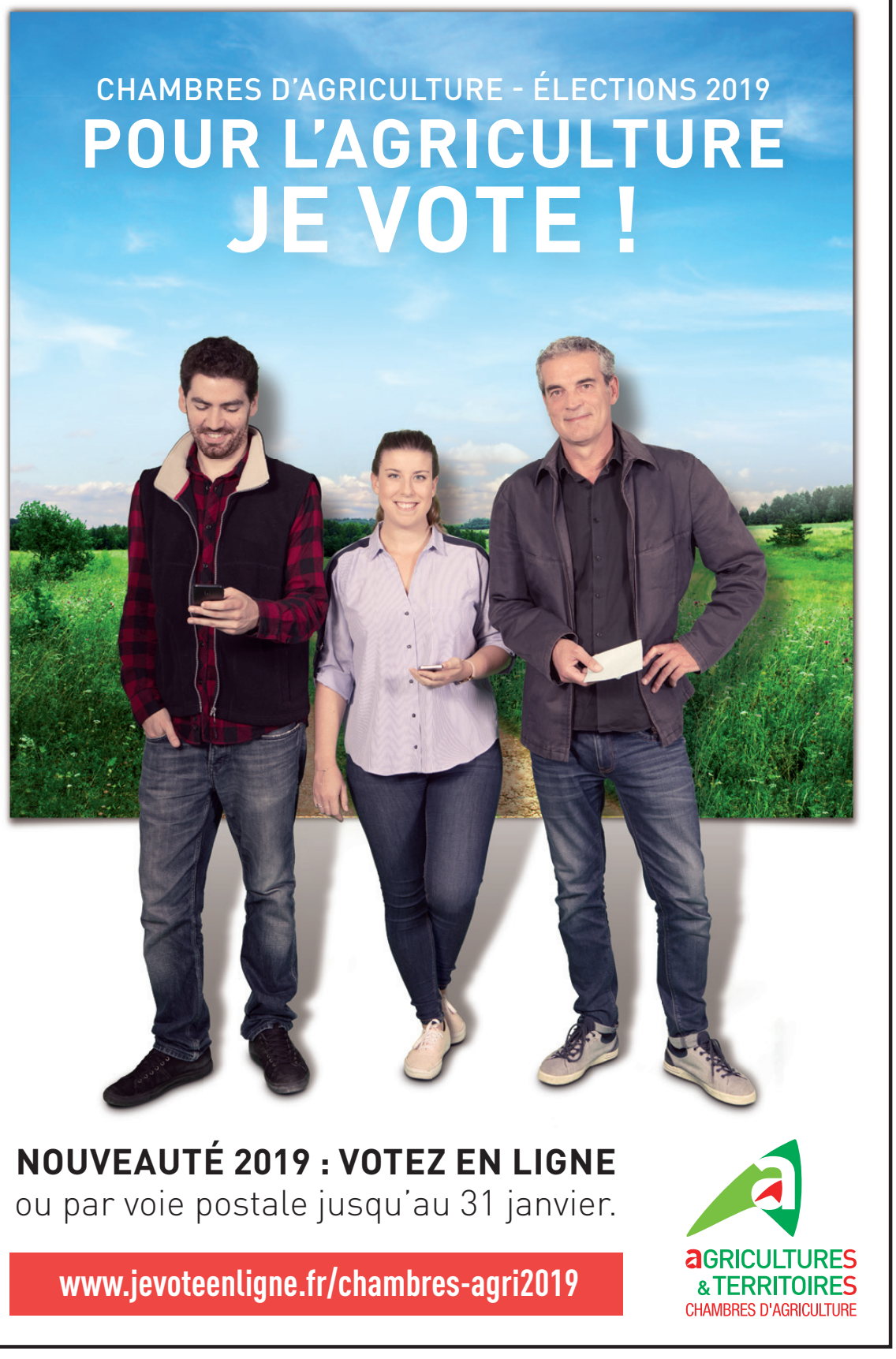
- Fin janvier : élection des membres des Chambres d'agriculture départementales, interdépartementales et de région
- Courant du mois de mars : élection des membres des Chambres régionales d'agriculture
- Fin mars : réunion des présidents des Chambres d'agriculture pour élire le président de Chambres d'agriculture France ainsi que le Conseil d'administration.

Le réseau des Chambres d'agriculture en chiffres

- 103 établissements
- 89 Chambres d'agriculture départementales ou interdépartementales dont 5 en Outre-mer
- 12 Chambres régionales d'agriculture et 1 Chambre d'agriculture de région
- 1 établissement national : Chambres d'agriculture France
- 8 200 collaborateurs
- 4 200 élus

Depuis 2014, adhèrent au réseau par convention de partenariat :
- La Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie
- La Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire de Polynésie française

Et les Chambres interconsulaires de Wallis-et-Futuna, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.



Bourgogne du Sud

Des projets à fortes valeurs

Lors de son assemblée générale, la coopérative Bourgogne du Sud a présenté ses projets d'avenir pour franchir le MUR (mondialisation, ubérisation, réglementation). Et ils sont nombreux et variés : de la contractualisation en passant par les protéines végétales, ou encore les semences et les raisins pour vins effervescents, passage en revue de ces projets à forte valeur ajoutée.


La production de semences prend de l'importance

«*Nous avons déjà enclenché un certain nombre d'actions : comprimer les charges, optimiser, aller chercher plus de valorisation…*», expliquait Didier Laurency, le président de la coopérative. Déjà en «*partageant nos charges fixes*» avec des filiales et avec d'autres coopératives donc. «*Et ce ne sont pas des économies de bout de chandelle*», assurait-il. Il prenait pour cela deux exemples récents. En viticulture, avec le rachat de Fichet SAS (Meursault) et de Viti-vini-services (Vinzelles). Pour Bourgogne du Sud, ces deux nouvelles sociétés dans son giron lui permettent maintenant d'aller de la réception de la vendange jusqu'aux bouteilles habillées en passant par les produits œnologiques et la quincaillerie. Mais si la coopérative compte «*développer les gammes*» de produits et jouer la complémentarité entre les deux sociétés, elle se prépare également à «*l'horizon*» de la robotique, qu'elle pressent arriver.

Deuxième exemple de «*synergie*», cette fois avec deux autres coopératives qu'elle connaît très bien, Dijon Céréales et Terre Comtoise. La dernière Union qui a donné naissance à Alliance BFC optimise les fonctions supports de ces trois coopératives : informatique, logistique, métier, QHSE (qualité, hygiène, sécurité, environnement), des conditions «*essentielles pour les vendre (via Cérévia), des produits homogènes sur des marchés à plus fortes valeurs ajoutées*».

De la valeur ajoutée en France

Après avoir donc expliqué comment la coopérative s'organise, c'était au tour de Lionel Borey, vice-président, d'expliquer le plan général pour «*améliorer la compétitivité*» mais cette fois chez et pour les adhérents. Pour l'ensemble des exploitations – éleveurs, viticulteurs, cultivateurs… -, le «*levier*» agronomie (lire notre précédente édition) est incontournable pour améliorer les marges, économiques et de manœuvre face au changement climatique. Mais Bourgogne du Sud envisage d'autres solutions dans le but toujours de «*maintenir un tissu d'exploitations*» sur son secteur.

Après l'agronomie, le deuxième axe présenté par Yann Joly était celui de la contractualisation des céréales. «*En une dizaine d'années, la commercialisation des céréales a été profondément bouleversée, en passant d'une commercialisation très axée export à une commercialisation très axée marché intérieur et local*». Aujourd'hui, la France pèse pour 70 % des volumes et l'export ne pèse plus que pour 30 %. Un repositionnement dû à la concurrence Ukrainienne et Russe qui «*inondent à prix cassé*» les précédents marchés exports de la France. Il fallait donc trouver de nouveaux marchés et autant que faire ce peu, qu'ils soient «*plus rémunérateurs*». Chose faite avec Cérévia qui a proposé aux clients industriels français, des produits «*tracés, non-OGM et made in France*».

Des primes de 120 €/ha

Un savoir-faire qui permet aux agriculteurs d'obtenir des primes de contractualisation. En fonction des «*exigences*» du cahier des charges choisi, les primes peuvent représenter «*des primes de 100 à 120 € à l'hectare*». En 2008, les cultures contractuelles représentaient 5 % de la collecte globale, dix ans après ce chiffre grimpe à 30 %. Bourgogne du Sud prévoit de grimper encore dans les dix ans à venir pour atteindre 60 à 70 % de cultures contractualisées puisque des «*clients très importants*» souhaitent dorénavant ces produits tracés.

Maintenir sans agrandir

Autre levier connu qui prend de l'importance, la production de semences. Producteur de semences de soja depuis une vingtaine d'années à Navilly (EARL Messidor, 140 ha), Damien Collignon témoignait. Il s'est lancé dans celles de maïs depuis cinq campagnes. Une «*diversification*» économique d'abord «*pour consolider*» sa structure «*sans agrandissement à outrance*». Mais aussi parce que «*la semence est la base de notre métier et pour toutes les innovations techniques futures*», est-il convaincu. Il aime aussi le «*challenge technique et humain*» qui lui a permis de retisser du lien avec d'autres producteurs comme lui, notamment pour échanger sur la gestion du personnel. Une occasion aussi de remontrer que l'agriculture recréer des emplois sur les territoires.

Après d'autres projets Vivas et Selvah (lire encadrés), ou encore le club Bio, Didier Laurency évoquait également les œufs de plein air, la méthanisation à base de Cive (cultures intermédiaires à valorisation énergétique), les plaquettes bocagères et d'autres «*pistes*». «*Tous ces projets sont en lien avec Alliance BFC pour écraser les charges. Nous avons la volonté d'aller chercher un autre modèle que l'agrandissement. La valeur ajoutée est la source pour maintenir le maillage territorial. De plus, 150 ha/UTAH correspond au modèle que veut la société*», concluait-il pour rappeler que la coopérative reste totalement en phase avec son époque.

Projet Vivas : produire des raisins pour des VSIG

Pourquoi le groupe Boisset a-t-il décidé de favoriser le développement de vins de France dans le val de Saône ? posait en guise d'introduction la vidéo sur le projet Vivas. Directeur de l'activité vins effervescents chez Boisset, Marcel Combes rappelait que ce marché ne cesse de progresser depuis 20 ans. Et les perspectives d'avenir sont tout aussi positives. «*Nous devons donc nous préparer en faisant face aux Cava d'Espagne et aux Prosecco d'Italie qui nous prennent progressivement des parts de marché*», analysait-il. Le choix du groupe est de mettre en avant l'origine et le savoir-faire français. «*Or, notre souci est de trouver des vins de bases mousse suffisamment de qualité – frais, léger, fin… - 100 % français*». L'approvisionnement se fait actuellement en Charentes, en Gascogne, dans le Languedoc «*mais nous ne retrouvons pas forcément le style pour Charles de Fère*», la marque commerciale finale. Pour «*mieux maîtriser notre approvisionnement et nous rapprocher du val de Saône*», la mise en place d'un vignoble «*dédié*» a été décidée en mai 2016 à la suite de la libéralisation des autorisations de plantation par l'Europe (en janvier) et sur les conseils de FranceAgriMer et Dijon Céréales qui ont invité Boisset à rentrer en contact avec la coopérative Bourgogne du Sud. «*Ensuite tout s'est déroulé comme dans un film bien huilé*», se félicite Georges Legrand, conseiller du président Boisset. Une machinerie qui néanmoins s'est légèrement grippée un temps avec la viticulture AOC de Bourgogne. Le projet Vivas s'est poursuivi en «*trouvant des agri-viticulteurs*» et deux ans après, les vignes sont plantées. Du Gaec de la Varenne à Charrette, Emmanuel Buisset «*a démarré par hasard pour entre autres compléter nos revenus céréaliers. Ce projet est à titre expérimental mais pourrait vite être amené à se développer dans la région*». C'est donc un travail en groupes – Saint-Loup-Géanges et Pierre-de-Bresse - qui s'est mis en place pour planter 65 ha en avril. Il a fallu vite prendre des conseils auprès de collègues (dans le Gers) pratiquant les mêmes techniques de mécanisation de la taille à la vendange, pour l'irrigation goutte à goutte avec fertilisants, pour les traitements avec panneaux récupérateurs, l'enherbement… À suivre.

Selvah : des légumineuses avec 300 €/ha de plus



Dernier projet présenté, Selvah qui vise «*à ne plus vendre de la matière première*» mais en «*ajoutant de la valeur avec un nouveau maillon pour offrir des solutions alimentaires et des ingrédients aux industries agroalimentaires*», expliquait Romain Peteuil. Le responsable Développement et Innovations à Bourgogne du Sud espère ainsi «*s'affranchir de la mondialisation*» des marchés. En investissant dans la première et seconde transformation des récoltes, Bourgogne du Sud espère retourner à l'adhérent «*une rémunération supplémentaire de 300 €/ha*». Selvah se base sur les compétences de l'usine de production Extrusel sur le site de Chalon Nord et pour commercialiser auprès «*des grands donneurs d'ordres de l'industrie des protéines végétales*». Le tout après avoir analysé les marchés et fait des essais. Une analyse qui a permis d'investir dans des machines notamment pour les «*texturés de soja*» (pressage + extrusion). Machines et procédés seront lancés à l'été 2019 pour des premières commercialisations à l'automne. Le site de Ciel accueillera ce projet Selvah avec ses infrastructures agroalimentaires. «*Selvah n'est qu'une première étape puisque nous avons des demandes pour des huiles de spécialité et d'autres texturés de légumineuses : lentilles, pois, chanvre, tournesol…*» pour répondre aux marchés végétariens. Et diversifier les assolements et risques économiques.

CÉDRIC MICHELIN

Charolais France

Confiant dans le futur

Le nouveau règlement zootechnique européen a rebattu les cartes du dispositif génétique français. La première des races à viande n'a pas échappé à ces turbulences d'inspiration libérale. Mais les éleveurs charolais ont tenu à préserver l'unité de l'OS historique et c'est une race reboostée et confiante en l'avenir que représente désormais Charolais France.



Soutenus par la très grande majorité des éleveurs charolais, Florence Marquis, directrice et Hugues Pichard, président de Charolais France sont parvenus à impulser un nouveau départ à Charolais France.

Destiné à harmoniser la libre circulation de matériel génétique entre pays, le nouveau règlement zootechnique européen est entré en vigueur le 1er novembre 2018 avec un certain nombre de conséquences sur la sélection raciale. Dans la race charolaise, cette décision européenne d'inspiration libérale a fait naître un second organisme de sélection. Mais, à l'exception d'un membre, tous les fondateurs de l'organisme de sélection (OS) historique ont fait le choix de rester unis au sein de Charolais France avec cette volonté de préserver à tout prix l'unité charolaise. *«La très grande majorité des éleveurs nous ont demandé de garder la race unie»*, confie le président de Charolais France Hugues Pichard, ajoutant que *«l'OS historique a finalement réussi à garder 93 % de la race autour d'elle, sans aucun clivage»*. Charolais France est aujourd'hui constitué des entreprises de sélection Herd-Book Charolais, Charolais Univers ainsi que des acteurs partenaires : Label Rouge Plaisir Charolais, AOC Bœuf de Charolles, Institut Charolais, Coop de France, France Conseil Élevage, Elvéa France, chambres d'agriculture, Fédération des Stations, Charolais Expansion.

Charolais France se veut une organisation ouverte. *«Nous avons voulu que chaque éleveur puisse avoir le même accès à la charolaise, quel que soit le mode de reproduction qu'il choisit (insémination ou monte naturelle). Quel que soit le programme de sélection, vous êtes le bienvenu à Charolais France et vous avez votre place dans notre livre généalogique»*, fait valoir Hugues Pichard.

Quête de valeur ajoutée

Forte du soutien de 93 % de la race, Charolais France aborde cette nouvelle ère avec une volonté d'orienter la génétique vers le futur. Il s'agit pour l'OS *«de créer une génétique avec de la valeur ajoutée ; au service de la filière, des consommateurs et des éleveurs»*, annonce Hugues Pichard. L'OS se veut *«une organisation structurée autour d'un projet de filière. Elle adopte une nouvelle gouvernance avec deux pôles. Un pôle développement regroupant l'ensemble des entreprises de sélection. Un pôle valorisation regroupant l'ensemble des acteurs partenaires de l'OS»*, détaille la directrice Florence Marquis. Dans cette nouvelle optique, la tendreté de la viande (persillé, qualité) fera partie des axes de recherche, cite en exemple Hugues Pichard. Une commission *«Recherche et Développement»* a été créée à cet effet, complète la directrice. Une autre commission sera dédiée à la promotion de la race et des éleveurs, sous la responsabilité de l'Institut charolais. Enfin, une troisième commission *«Orientation»* s'appuiera sur les données Normabev, informe Florence Marquis.

La diversité est une force

Avec ses 1 600 000 vaches, la charolaise entend bien miser sur sa diversité. *«Selon les régions, les terroirs, il n'y a pas une mais des charolaises, que les éleveurs ont adaptées à leurs marchés, aux débouchés»*, explique le président. Une réalité de terrain qui va à l'encontre d'une tentation d'homogénéisation ou d'une standardisation qui serait une erreur stratégique, estime Hugues Pichard. Cela souligne aussi l'intérêt de préserver la capacité d'adaptation et la liberté des éleveurs, défend-il. Une aptitude liée à la diversité de souches de la charolaise et qui permettra de continuer de segmenter la génétique pour répondre à tous les marchés, estime le président.

Un charolais facile à élever

Dans toute sa diversité, la race doit cependant répondre *«au bon modèle économique pour l'éleveur»*, fait remarquer le président. Pour cela, il faut faire le charolais le plus économique possible et donc le plus facile à élever, estime-t-il. Dans cette recherche, la race peut se prévaloir de *«sa meilleure aptitude à valoriser l'herbe, les fourrages et à transformer la cellulose»*, pointe Hugues Pichard. Le succès du broutard charolais tient à la première place de la race en termes d'indice de consommation, rappelle-t-il.

Incontournable aujourd'hui, la facilité d'élevage, c'est aussi celle du vêlage. Sur ce point, le président de l'OS met en avant les nouveaux index génomiques Iboval. Et notamment l'IFNaiss qui *«permet de s'approcher vraiment de la tranquillité sur les vêlages»*, fait-il valoir. Sur les IFNaiss, la génomique, ce n'est plus la génétique de demain, ajoute Hugues Pichard.

Un charolais qui donne envie

Pour le président de l'OS, l'enjeu prioritaire est de conserver un maximum d'éleveurs de charolais. Et pour cela, il faut des élevages compatibles avec *«un modèle familial et une qualité de vie et qui soient transmissibles. Il faut pouvoir donner envie aux générations suivantes de s'installer en charolais»*, argumente Hugues Pichard.

«Il faut aussi dire stop au charolais Bashing !», martèle-t-il. *«Chaque année, la race fait plus d'un milliard d'euros d'export en animaux vivants. Elle demeure la première en croisement. Sa variabilité intrarace et son effectif sont une véritable force»*, conclut Hugues Pichard.

Marc Labille

Lait

Les acteurs de la filière préparent la nouvelle contractualisation

Nouveaux contrats, non OGM, parts de marchés… autant de questions qui ont été abordées le 18 décembre à Saint Apollinaire (21). Dans le cadre du Plan régional pour le développement agricole de la région Bourgogne Franche-Comté, le FRSEA BFC développe un projet d'accompagnement à la contractualisation et à une meilleure segmentation du marché pour le lait conventionnel.

La FRSEA a réuni les principaux acteurs de la filière lait régionale afin de faire le point sur un projet qui doit répondre aux besoins d'une plus juste rémunération des producteurs, avec une meilleure visibilité de leurs livraisons de lait sur le moyen et long terme.

Actualisation des contrats et coûts de production

La matinée a été consacrée à présenter le contexte réglementaire qui va engendrer des modifications de fonctionnement de la filière et l'application du nouveau cadre législatif. Le principe de formation du prix en marche avant a été expliqué par Benjamin Guillaumé, chef de service Économie des filières de la FNSEA. Nathalie Mairet, présidente de la section lait de la FRSEA, a ensuite donné des précisions sur la construction des indicateurs des coûts de production qui seront fournis par le Cniel. La construction du prix et l'actualisation des contrats reviennent à l'initiative des producteurs (en OP ou individuel) et des coopératives sur la base des indicateurs de coût de production et de marché d'ici février 2019.

Mieux valoriser les productions

L'après-midi fut ensuite l'occasion d'aborder le travail réalisé au niveau régional sur l'identité de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Valérie Vivot de la Chambre régionale d'agriculture a développé l'intérêt de ce projet pour que les produits régionaux gagnent collectivement en notoriété, et que les entreprises puissent se servir de cet outil marketing.

La journée s'est poursuivie par un état des lieux des volontés de segmentation de l'offre laitière (et fromagère) sur le territoire. Tour à tour, les industriels et producteurs présents ont pu faire le point sur les démarches engagées au sein de chaque laiterie. Le tour de table a démontré qu'une tendance indéniable est engagée vers du lait produit sans aliments OGM. Les filières biologiques ou de proximité également porteuses ont été soulevées comme de potentielles sources d'une meilleure valorisation.

Enfin, la journée s'est terminée sur la présentation, par Nathalie Mairet, du projet de la FRSEA concernant la contractualisation. Le plan d'action déjà engagé vise à accompagner les producteurs dans chaque étape nécessaire à l'actualisation des contrats. Aussi, la FRSEA propose dès à présent de rencontrer les responsables d'OP et les coopératives afin d'apporter un appui dans la rédaction de clauses, l'explication d'indicateurs… Elle proposera aussi une formation relative à la négociation à destination des OP. Son rôle pourra également être celui de la médiation tout au long du processus de contractualisation avec l'appui de la FNPL.

Cette journée qui rassembla producteurs, industriels, OP, Chambres d'agriculture, FDSEA, Réseau d'élevage, Région, Draaf, FNSEA, Idele, fut marquée par des échanges animés et constructifs, permettant le partage d'informations afin d'engendrer le travail d'actualisation des contrats.

Claire Bernard

Stations d'évaluation

Au lycée de Durdat on est à la fois acheteur et apporteur

▶ Des professionnels à votre service

CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET EFFICACE
DEMANDEZ CONSEIL ET FORMATION À LA POSE
L'Éleveur Bourguignon
Jean-Paul Clerget 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

L'exploitation du lycée agricole de Durdat-Larequille, dans l'Allier, utilise les services d'Elva Novia pour son troupeau charolais.

Le lycée agricole de Durdat-Larequille possède un troupeau d'une centaine de mères Charolaises inscrites. Les priorités de sélection y sont : la docilité des animaux, leurs équilibres morphologiques, la croissance et surtout les facilités de vêlages. En effet, limiter les contraintes aux vêlages permet de réduire les coûts d'élevage, les besoins en main-d'œuvre et assure une meilleure reprise de la reproduction des vaches.

Pour atteindre ces objectifs, Daniel Carteron, le responsable de l'exploitation, utilise l'IA et les taureaux de façon complémentaire. 75 % des femelles sont mises avec un taureau et 25 % des femelles sont inséminées. Les IA sont faites soit avec des doses de taureaux testés, soit avec Macaron le taureau acheté par Feder à la station de Jalogny, ou encore avec les taureaux de l'exploitation qui sont prélevés.


Flambard, un des six taureaux du lycée, répond pleinement aux objectifs du responsable d'exploitation.

Acheteur de taureaux évalués en station

Parmi les six taureaux de l'exploitation actuellement en service, trois ont été achetés en station :
- Nagui, né au Gaec des Marmes (03), est un fils d'Artois sur une mère Viril. Il a été acheté l'an dernier à la station de Creuzier. Son profil de taureau à génisses se confirme avec la naissance de ses premiers veaux sur l'exploitation.
- Impoli, né à l'EARL de Valenchère (63), est un fils de Galopingie sur une fille de Sésame, acheté à la station de Creuzier en 2014. Il est indexé chez nous avec plus de 40 produits, qui sont d'un profil mixte, avec de belles longueurs et de très bonnes qualités de races.
- Flambard, né à l'EARL Garde (12), est un fils de Cristal (Sapristi) sur une mère Rural. Il a été acheté à la station du Marault en 2011. Flambard donne entière satisfaction dans l'élevage, *«il produit comme il était lors de l'achat et surtout comme on l'attendait»* indique Daniel Carteron. Avec 121 en IVMat, c'est sûr que ce taureau répond pleinement à nos objectifs d'élevage. Il passe sur génisses (Ifnais 113), ces veaux poussent (CRsev 106) et sont très bien conformés (DMsev 112) et cerise sur le gâteau, ses premières filles sont très laitières (ALait 112). Avec déjà 135 produits nés, il va marquer l'élevage.

Apporteur de taureaux en station

Le troupeau Charolais de Durdat, valorise ses meilleurs animaux en reproducteurs. C'est donc logiquement qu'ils fournissent des veaux en station d'évaluation Charolaise et participe ainsi à l'effort de sélection que constitue ce type d'outils collectif. C'est un juste retour des choses que de participer à la station qui se met en place sur le département de l'Allier depuis six ans. De plus, cela contribue à l'animation de nos territoires et à la promotion de la génétique du département et aussi de notre élevage.

Vente au parc des expositions de Cérilly

Cette année, deux veaux représentent *«nos couleurs»* à la station d'évaluation : Outsider un fils d'Impoli et Officiel un fils de Flambard sur Gilda, dont c'est le 3ème veau du même montage qui passe à la station de l'Allier. Cette année, c'est à Cerilly, dans le hall d'exposition, que se déroulera la vente des reproducteurs de la station d'évaluation de l'Allier, le 1er février prochain.

Denis Faradji, Elva Novia

Chronique ovine

Le pis de bois est une ancienne mammite

Dès l'agnelage, l'un ou les deux quartiers mammaires sont durs, froids et sans aucune goutte de lait ! *«À ce stade, ce type de mammite est irréversible»*, explique Pierre Autef, vétérinaire praticien à Bellac (87). Autrement dit, la brebis doit être réformée, son ou ses agneaux élevés au biberon ou bien candidats à l'adoption.

Ce type de mammite, appelée couramment *«pis de bois»* peut avoir plusieurs origines. La plus courante est liée à une ancienne mammite qui s'est développée lors du tarrissement. *«Les sevrages progressifs et tardifs, avec des agneaux lourds qui continuent à têter en donnant des coups de tête dans le pis pour faire venir le lait, favorisent les pis de bois, explique Pierre Autef. Cela provoque des mammites non détectables cliniquement avec fibrose et induration du parenchyme mammaire. Les brebis n'ont pas de lait lors de la lactation suivante»*. L'agalactie contagieuse à Mycoplasma agalactiae peut également provoquer ce syndrome. *«C'est une affection plutôt localisée au pays Basque. Les formes visibles sont rares mais il n'est pas exclu de les voir survenir notamment chez les primipares»*.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)


Ciirpo
Les sevrages tardifs avec de gros agneaux qui têtent favorisent les pis de bois.

BIVB

Prendre en main l'après phyto

L'assemblée générale du BIVB du mardi 18 décembre à Beaune a été l'occasion de refaire le point sur la charte de *"bonnes conduites"* et sur les alternatives se présentant en remplacement de certains produits phytosanitaires.



Au cinéma de Beaune, devant l'écran géant, le viticulteur dijonnais témoigne avec conviction : *«cela fait maintenant huit ans qu'on ne désherbe plus, sept ans qu'on ne passe plus d'antipourriture, cinq ans sans insecticide. Et nous ne ferons pas marche arrière»*. Cerné par les habitations sur sa commune de Marsannay-la-Côte (21), Martin Bart n'a pas eu d'autre choix que de s'adapter aux attentes de ses voisins, et de la société en général, pour pouvoir continuer son activité.

Cependant, il s'est montré rassurant face à l'assistance composée de ses collègues viticulteurs de la région : *«2018 était notre deuxième année sans CMR(1). 2017 fut une bonne réussite… et cette année également !»* La recette de la bonne récolte réside malgré tout dans l'investissement dans un équipement adapté. *«Ce qui a un coût»*, concède Martin Bart, avant de rajouter, toujours rassurant, que *«la palette de produits non CMR est à mon sens suffisante aujourd'hui… En sachant que par ailleurs, il ne faut pas viser le risque zéro vis-à-vis des attaques sanitaires !»*

Casser l'image des pulvé

Reste qu'il faut communiquer sur ces pratiques nouvelles et futures car elles nécessitent toujours malgré tout le passage des pulvérisateurs dans les rangs de vignes. C'est cette image-là qui passe de moins en moins facilement auprès de la population car cet équipement est immédiatement associé à la notion de *«produits poison»*. *«C'est le rôle des organismes - tels que les Chambres d'agriculture ou le BIVB- de nous soutenir en communiquant auprès du grand public»*, conclue le presque Dijonnais.

C'est donc dans ce cadre qu'a été initiée la charte régionale Engager nos terroirs dans nos territoires signée en juillet 2017. Fortement inspirée d'une démarche née dans la Saône-et-Loire sous l'impulsion des instances locales professionnelles, institutionnelles et territoriales(2), cette charte des vins de Bourgogne est une première aide au dialogue entre pros et société civile.

Pour rappel, ce document vise à expliquer le métier de viticulteur et à réussir le bien vivre ensemble. Il rappelle à chaque viticulteur les notions de responsabilité quant à son usage des produits phytosanitaires. Enfin, la charte est prévue pour être un support mettant en œuvre des actions pour limiter les dérives. *«Nous avons déjà mis en place un programme sans CMR ni désherbage chimique qui teste enherbement, couverts végétaux et engrais verts»*, souligne Jean-Hugues Goisot, président de la commission technique de la CAVB. Des actions qui vont se développer en 2019.

Une plateforme et des haies

Mais Frédéric Barnier, président de la commission technique et qualité du BIVB, l'a bien rappelé : *«ne pas traiter nos vignes, c'est ne pas récolter»*. Alors, pas d'autres choix que d'accompagner les professionnels sur de nouvelles pratiques et alternatives. *«Dans ce cadre, nous avons mené deux projets en 2018 : Demat'Vigne et Pangolin. Demat'Vigne*, présente-t-il, *est une plateforme pour tester des itinéraires sans CMR ni pesticides, pour en tirer une méthode et des alternatives qui fonctionnent. Pangolin vise à tester l'efficacité des haies en bordure de zones sensibles. Cette étude sera prolongée en 2019»*.

Tout ceci fera l'objet de la mise en place d'une méthodologie précise, permettant d'en conclure un guide, des indicateurs et un référentiel commun. *«Pour que tout le monde s'investisse et obtienne des résultats, il nous faut des repères et un guide nous permettant d'expliquer et prouver les résultats obtenus»*.

À l'issue de ces présentations, François Labet est revenu sur le fait qu'il *«n'y a pas de démarches multiples en Bourgogne. Il n'y a que des AOP pour éviter tout soupçon de mélange»*. Et le président du BIVB d'insister : *«tout ceci prouve notre volonté de viser l'excellence»*. L'actuel programme d'accompagnement vers de nouvelles pratiques est dans cette même veine d'authenticité et de terroir.

Françoise Thomas

* CMR pour cancérogène-mutagène-reprotoxique

** La charte départementale des bonnes pratiques agricoles et viticoles pour l'usage des produits phytopharmaceutiques à proximité des établissements sensibles, signée en juillet 2016

Sous-utilisation des aides viticoles

En 4 ans 445 MF sont retournés au budget européen

L'application de la réglementation des États membres et de la réglementation européenne des aides viticoles est de plus en plus complexe, au point de gripper le système d'organisation commune de marché (OCM) viticole.

Notre système d'organisation commune de marché viticole est envié et souvent présenté comme exemplaire, mais la complexité croissante de la réglementation et des aides, grippe le système dans son ensemble.

Christine Moulliet, chargée de mission *«vin»* à FranceAgriMer, a diffusé au conseil spécialisé viticole de FranceAgriMer des chiffres montrant la sous-utilisation des enveloppes viticoles de l'UE destinées chaque année aux États membres.

Alors que dans la programmation 2009-2013, les enveloppes viticoles ont été dépensées à 97,4 %, le taux est tombé à 91,8 % dans la période 2014-2018. Ce sont ainsi 445 M€ qui n'ont pas été dépensés en quatre ans et qui sont retournés au budget européen. Cette sous-réalisation n'est pas due à une désaffection des viticulteurs, coopératives et négociants de la filière.

En Italie et en Espagne, ce sont des difficultés de gestion et de décaissement des aides qui ont provoqué la sous-exécution, notamment parce que les critères de sélection des dossiers sont de plus en plus nombreux.

De même, la Grèce, qui compte sur son secteur viticole pour se procurer des devises, n'a pas pu mobiliser les aides dont son économie viticole a besoin, faute de pouvoir justifier de suffisamment de volumes commercialisés.

Le système européen d'aides viticoles est spécifique en ce sens que c'est la seule OCM, avec celle des fruits et légumes, qui soit basée sur des projets et non sur des aides forfaitaires à l'hectare. L'enveloppe annuelle française est de 280 millions d'euros.

Elle finance trois types de projets : l'investissement à la vigne et au chais, la restructuration du vignoble et la promotion des vins dans les pays tiers. La profession viticole dans son ensemble souhaite la pérennité du système d'aides viticoles ciblées dans la future Pac.

Agra

En bref

La filière viticole cherche à éviter l'usurpation des noms de cépages français

Des obtenteurs étrangers choisissent de plus en plus souvent des noms composés intégrant des noms de cépages emblématiques comme *«merlot»*, *«sauvignon»*, *«cabernet»*... Notamment pour leurs cépages résistant au mildiou et à l'oïdium.

Le conseil spécialisé de FranceAgrimer souhaite que les règles de dénomination des cépages soient modifiées. Plus facile à dire qu'à faire car cette simplification n'est pas si simple à entreprendre. La question devrait être tranchée au niveau de la commission européenne.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 8/01/2019	Bourg-en-Bresse 02/01/19	St-Christophe-en B. 02/01/2019	National 02/01 au 08/01/19
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	Cotations non parvenues		3,80 € ↗
	R	3,35 € →			3,49 € ↗
	O				3,22 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,15 € →			3,15 € →
	O	2,95 € →			3,01 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,65 € →			2,60 € ↘
	P	2,50 € →			2,36 € ↘
Génisses VML	U	-			4,08 € ↘
	R	3,25 € →			3,47 € ↗
	O	3,20 € →			3,10 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € →			2,80 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/01/2019**

Effectif total: 706 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,90 €	3,14 €	3,08 €	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,79 €	2,97 €	2,85 €	-
			350-400	2,67 €	2,81 €	2,74 €	-
			400-450	2,59 €	2,82 €	2,71 €	-
			450-500	2,58 €	2,66 €	2,63 €-	
		R	200-250	2,84 €	3,14 €	2,96 €	-
			250-300	2,72 €	2,93 €	2,79 €	-
			300-350	2,61 €	2,81 €	2,72 €	-
			350-400	2,45 €	2,72 €	2,63 €	-
			400-450	-	-	-	-
	F	U	250-300	2,564 €	2,97 €	2,74 €	-
			300-350	2,66 €	2,80 €	2,73 €	-
			350-400	2,55 €	2,75 €	2,68 €	-
		R	200-250	2,50 €	2,77 €	2,63 €	-
			250-300	2,50 €	2,52 €	2,51 €	-
			300-350	2,53 €	2,53 €	2,53 €	-

BROUTARDS : Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Cours facilement maintenus jusqu'à 400 kgs. Légère augmentation dans les bons lots de 400 kgs et plus.

LAITONNES : Vente active et demande bien suivie notamment les lots vaccinés pesant au moins 300 kgs.

Effectif total: 77 - Taux de vente: 80%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300 - 350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +	2,25 €	2,54 €	2,46 €-	
	F	R	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-

Effectif total: 351 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	- 5 ans	2,16 €	2,33 €	2,23 €	-
			5 à 10 ans	2,11 €	2,27 €	2,17 €	-
		U	- 5 ans	1,90 €	2,28 €	2,01 €	-
			5 à 10 ans	1,74 €	2,13 €	1,90 €	-
			+ 10 ans	1,72 €	1,93 €	1,79 €	-
		R	- 5 ans	1,71 €	1,96 €	1,87 €	-
			5 à 10 ans	1,61 €	1,77 €	1,72 €	-
			+ 10 ans	1,52 €	1,71 €	1,65 €	-
		O	- 5 ans	1,21 €	1,71 €	1,59 €	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
	F	E	24 à 36 mois	2,24 €	2,58 €	2,37 €	-
		U	24 à 36 mois	1,97 €	2,13 €	2,07 €	-
		R	24 à 36 mois	1,62 €	1,94 €	1,82 €	-
	M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,67 €	1,67 €	1,67 €	-
		R	+ 500 kg	1,53 €	1,56 €	1,54S €	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Après deux semaines sans marché, les apports sont élevés, les éleveurs destockent les derniers animaux à vendre pour pouvoir rentrer en bâtiment le reste du cheptel. Présentation de qualité en générale avec des vaches d'un état très correct. Les acheteurs sont au rendez vous, ils font les stocks également, la commercialisation est donc très fluide et rapide. Bonne ambiance en générale avec très peu d'invendu. Attention aux animaux trop maigres qui se vendent difficilement à de prix faibles.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 07/01/2019

Bovins (414)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
240 à 290 kg	700 - 1100	2,69 - 2,94
400 à 465 kg	1080 - 1210	2,53 - 2,84
Laitonnes		
250 à 300 kg	650 - 840	2,46 - 2,79
310 à 330 kg	840 - 890	2,67 - 2,77
Génisses		
390 à 495 kg (16-24mois)	-	-
510 à 6590 kg (24-36mois)	970 - 1330	1,85 - 2,25
Taureaux		
1125 à 1185 kg	-	-
Vaches légères	560 - 980	
Vaches entre deux	1 000 - 1120	
Vaches lourdes	1150 - 1620	

Apports plus importants en broutards et de bonne qualité mobilisant plus d'acheteurs et permettant une vente quasi-totale à des cours plus fermes dans l'ensemble de la catégorie.
En femelles, l'offre est également plus étoffée en ce début d'année, la demande reste principalement axée sur les animaux valablement vaccinés FCO et lourds (+ de 300 kg). Un seul lot invendu !!!
En vaches, les apports sont stables et la demande un peu plus présente entrainant une vente plus fluide à des tarifs qui s'améliorent avec peu de relève.
Bovins gras : 5
Vaches de viande :3,50 à 3,60 Đ kg de viande.
Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 14 janvier aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/12/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 146 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

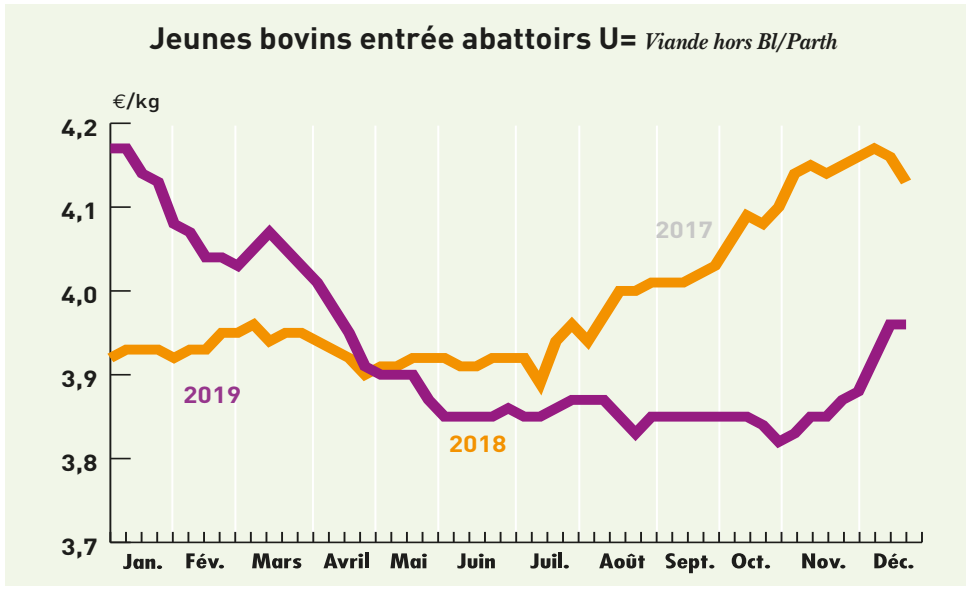
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
À noter : Dernier marché de 2018 le mercredi 19 décembre, la Sa des Grivelles rouvrira ses portes et ses transactions le mercredi 2 Janvier 2019. **Broutards/Laitonnes :** La qualité des animaux présentés ne nous permet pas de tenir les cours de la semaine passée, cependant la vente reste rapide, les débouchés sont nombreux en cette période de fin d'année (Israël Algérie) et nous laisse espérer un début d'année encourageant. **Vaches/Genisses :** De bons apports cette semaine avec cependant encore pas de tendances haussière pour autant. Nous observons toujours une vente plus rapide dans les animaux jeunes et fleuris et des cours reconduits dans les autre catégories.	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	2,78 €	2,92 €	2,88 €	=
			300 - 350	2,65 €	2,82 €	2,78 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,78€	2,70 €	-0,04
			400 - 450	-	-	-	-
		R	200 - 250	2,58 €	2,79 €	2,72 €	-0,06
			250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,72 €	-0,02
			300 - 350	2,52 €	2,71 €	2,65 €	-0,02
			350 - 400	2,56 €	2,71 €	2,61 €	-0,05
	F	U	250 - 300	2,60 €	2,76 €	2,71 €	-0,04
			300 - 350	2,58 €	2,74 €	2,69 €	-0,03
		R	250 - 300	2,48 €	2,66 €	2,61 €	-0,01
			300 - 350	2,38 €	2,55 €	2,50 €	-0,02

Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 30/12/18 au 06/01/19*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,96 €	3,80 €	-			
Races mixte		-	3,49 €	3,47 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,94 €	3,84 €	3,73 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,90 €	3,82 €	3,72 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,01 €	3,92 €				
Races mixte				3,16 €	3,11 €		
Races lait					2,81 €	2,72 €	2,65 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,57 €	4,22 €	3,97 €	3,81 €			

Tendance : Petit marché de début d'année



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 30/12/18 au 06/01/2019*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,98 €	3,94 €	4,00 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,46 €	4,09 €	3,89 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,92 €	3,71 €				
Races mixte					3,22 €	3,22 €		
Races lait						-	2,66 €	2,64 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 02/2019

Bovins de boucherie

L'année 2019 débute assez sereinement avec un meilleur équilibre offre/demande. Les industriels restent néanmoins prudents, car la mi-janvier est traditionnellement plus compliquée à la vente avec les soldes ou les promotions sur la viande porcine. Sur les marchés, l'offre est souvent plus garnie après deux semaines de fermeture ou de sous-activité. Les besoins de réapprovisionnement sont présents et si les industriels ont travaillé correctement pendant les fêtes, ils attendent un recul de l'offre pour les prochains mois. Le commerce est assez régulier pour cette rentrée avec des tarifs qui se maintiennent pour les femelles haut de gamme et les Charolaises de qualité bouchère. Les transactions sont un peu plus fluides avec des tarifs qui semblent se détendre dans les allaitantes de choix secondaire.
Dans les laitières, l'activité est assez régulière du côté des viandes hachées et des produits transformés. Les sorties sont régulières et en accord avec les besoins exprimés. Les tarifs sont stables et tendent même à montrer quelques signes de détente dans les Montbéliardes viandées. Les animaux maigres et en manque de viande demeurent faiblement valorisés. En jeunes bovins, le commerce est calme, mais la modestie de l'offre permet un maintien des prix dans les Charolais.

Broutards

Après une coupure de deux grosses semaines, les opérateurs sont de retour aux affaires avec des besoins pour compenser la sous-activité de cette fin d'année. L'activité de ce début d'année est assez régulière dans les bons mâles Charolais ou Limousins, avec toujours une priorité donnée aux animaux vaccinés 4/8 à 60 jours. Des bateaux sont en préparation pour la Tunisie, et les opérateurs attendent la position de l'Algérie sur une reprise des mouvements. Dans les femelles, les expéditions vers l'Espagne reprennent doucement. La vente reste en revanche régulière dans la bonne marchandise vaccinée de plus de 300kg à destination de l'Italie.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes sont assez étoffés après la faible activité d'entre les fêtes. La qualité de l'offre est souvent plus relevée avec des veaux plus lourds qui intéressent le marché espagnol. Les tarifs se maintiennent sans difficulté dans les Holsteins et Montbéliards plus légers. Le commerce est normal avec des cours stables dans les croisés laitiers (taupes ou Blanc bleus) ordinaires. Les très bons croisés mixtes ou jaunes se maintiennent malgré un recul de la demande pour les sorties d'été. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/12/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 138 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,76 €	1,98 €	1,82 €	=
De bons apports cette semaine avec cependant encore pas de tendances haussière pour autant. Nous observons toujours une vente plus rapide dans les animaux jeunes et fleuris et des cours reconduits dans les autre catégories.			5 à 10 ans	1,64 €	2,02 €	1,75 €	+0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,616 €	1,60 €	+0,02
		R	- 5 ans	1,54 €	1,75 €	1,66 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,48 €	1,69€	1,58€	+0,02
			+ 10 ans	1,28 €	1,48 €	1,40 €	+0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,78 €	2,06 €	1,92 €	-0,07

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **07/01/2019**

Effectif total: 392 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : Agneaux : l'offre est réduite mais globalement de bonne qualité, ce qui permet de rendre la vente plus active et d'enregistrer une hausse sensible des cours. Meilleure valorisation dans les bons laitons		U	de 32 à 38 kg	2,92 €	3,20 €	3,12 €	-
			de 38 à 44 kg	2,72 €	3,48 €	3,12 €	-
			de 44 à 50 kg	2,65 €	3,16 €	2,89 €	-
			> 50 kg	2,33 €	2,81 €	2,62 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,74 €	3,11 €	2,87 €	-
			de 38 à 44 kg	2,41€	2,98 €	2,82 €	-
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-

Effectif total: 71 - Taux de vente : 100%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : meilleure demande. Hausse plus marquée dans les bonnes lourdes. Béliers : qualité médiocre mais pas de changement de tarif.	M		M	0,96 €	1,11 €	1,03 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,31 €	1,42 €	1,36 €	
		R	> 60 kg (F)	0,96 €	1,15 €	1,07 €	
		O	< 60 kg (F)	-	-	-	

Effectif total: 14 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)		
Demande de suivie. Peu de changement.	O		-	-	-

Effectif total: 136 - Taux de vente : 90%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	70€	88 €	681 €	-

Effectif total: 77 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	38 - 44 KG	3,07€	3,44 €	3,30 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 07/01/2019*

Ovins : 75	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras	100 - 130	2,03 - 3,19
Brebis	62 - 90	0,94 -1,17
Béliers	-	-

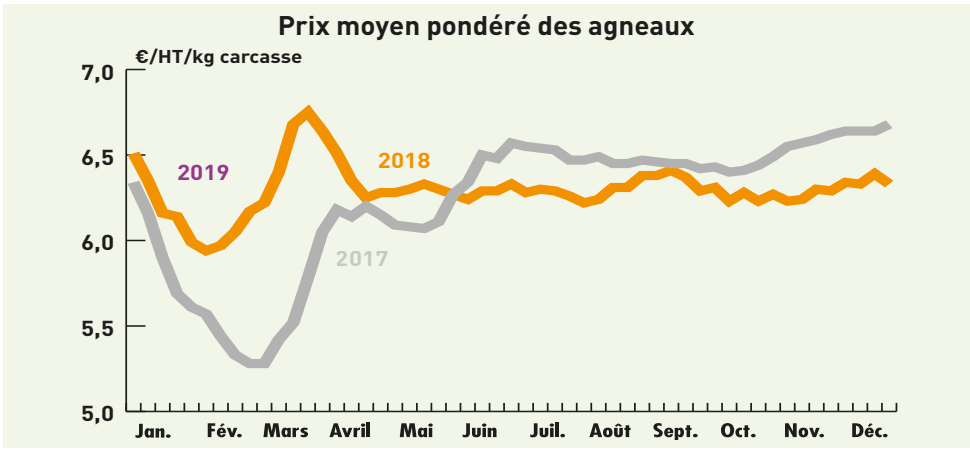
Vente rapide et globale à des cours plus fermes.
Prochain marché le21 janvier aux horaires habituels

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 31/12/18 au 06/01/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,45 €	5,98 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,55 €	5,88 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,64 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 31/12 au 06/01/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,26 €	6,57 €	2,37 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 31/12/2018 au 06/01/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,33	7,08	-	-	-	-	-
	Var.		0,07	0,15					
	R	6,46	6,36	5,97	-	6,68	6,79	-	-
	Var.	-0,06	0,0	-0,11		0,07	0,09		
	O	5,81	5,85	-	-	5,73	5,82	-	-
	Var.		0,20			0,08	0,12		
3 (couverts)	U	-	7,07	6,90	5,52	-	-	-	-
	Var.		=	=	-0,09				
	R	6,54	6,48	6,34	5,27	6,45	6,55	6,43	-
	Var.	-0,05	-0,05	-0,04	-0,01	-0,17	-0,10	-0,03	
	O	5,98	6,01	5,99	-	5,98	5,88	5,80	-
	Var.	-0,17	-0,07	-0,05		-0,02	0,02	0,02	
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,64	-	-
	Var.						-0,07		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : premier marché de l'année qui se recherches. Brebis : offre saisonnière très limitée. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

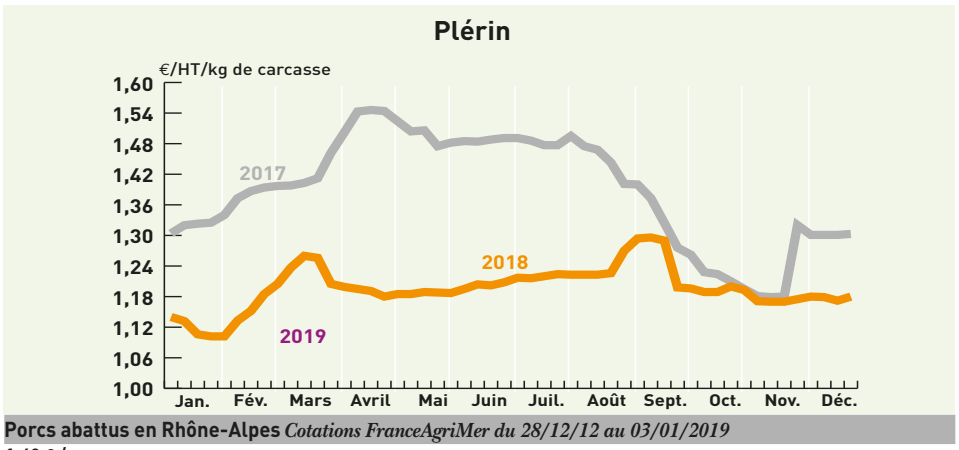
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 7 janvier 2019) :
« Cours facilement reconduits avec une demande active. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 810 porcs présentés) *Cotations du lundi 7 janvier 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,172 €**



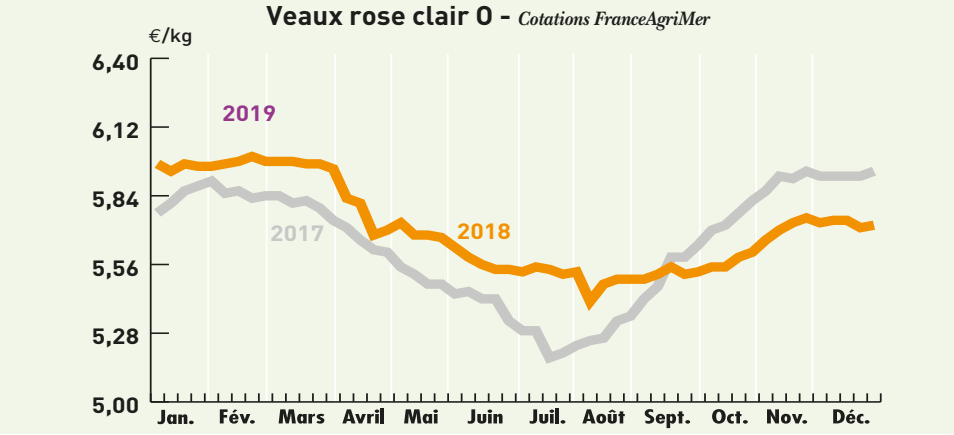
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 28/12/12 au 03/01/2019*

1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 31/12/18 au 06/01/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	9,76 €	-	-
U	-	8,49 €	6,18 €	-
R	-	6,51 €	4,77 €	-
O	-	5,73 €	4,55 €	4,15 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 24/12 au 30/12/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	-	Marché fermé.
La Talaudière	-	Marché fermé.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	219	64
Femelles	94	17
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	111	33,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 31/12 au 06/01/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,47	- 0,80	- 23,05 %

Céréales

Marché du 20 Décembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	déc.-mars	192	V C
	fourrager	déc.-mars	187	N C
Nord Côte d'Or	meunier	déc.-mars	192	V C
	fourrager	déc.-mars	187	V C
Aube/Yonne	meunier	janv.-juin	192	N C
	fourrager	janv.-juin	189	N C

ORGE FOURRAGÈRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	janv.-juin	193,50	N C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	déc.-mars	190	V C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	déc.-mars	190	V C

AVOINE NOIRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	52-53 kg/hl	janv.-mars	172	V C
Cote d'Or/Haute Saone	48-50 kg/hl	janv.-mars	159	N C

SEIGLE PANIFIABLE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or			inc.	C

TRITICALE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Cote d'Or/haute de Saône		déc.-juin	170	N C
Yonne		déc.-mars	170	N C

MAÏS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		janv.-juin	173,50	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire			inc.	C

POIS				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	déc.	205	N C
Yonne	fourrager	déc.	200	N C
Aube	fourrager	déc.	206	N C

Luzernes déshydratées				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18% 1ère main	-	inc.	- -

Pulpes de betterave				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	- -

Matériel

Tracteur

18 - Urgent, je recherche 1 tracteur de marque Mercedes MB, trac en 6 cylindres uniquement, genre 1600, 1500, 1400, etc...
✆ **06 21 49 50 89**

38 - Vds tracteur JD 3120, 2rm et Ford 6600, 2 rm BE : 4000 euros pièces.
✆ **06 75 04 60 70**

Travail sol

26 - Vds herse rotative Maschio 3,5M, broyeur Desvoys DR4 3,2M, charrue Huard 375 Eco Claire-voies
✆ **06 88 59 62 54**

26 - Vd Chisel Huard 7 dents AT AUTO TBE Sem engrais 1 disque 100 euros
✆ **06 23 62 14 18 soir**

58 - Vends benne Louault 7 T., - déchaumeur 9 dents, 4 m., - herse terrage 5 m., - cultisem 4 m., - Nodet pneuma 4 rangs, - broyeur Lagarde 3 m. (réf. 010C)
✆ **07 61 32 19 75**

Récolte

18 - Urgent, je suis acheteur d'une moissonneuse-batteuse de marque New Holland, type 80.70 ou 80.60 faire offre.
✆ **06 21 49 50 89**

71 - Vends faucheuses Kuhn 5 et 6 assiettes, fourche Agram HM 40, cornadis 6 m, 12 places.
✆ **06 83 13 82 29**

89 - Vends MB Case Axial 1620, coupe 1030, 4.34 m., 3 000 H, TBEG, chariot, coupe, scie à colza, 15 000 euros (réf. 500E)
✆ **06 84 52 86 64**

89 - Vends séparateur 100 qx Denis, 4 grilles, B.E., séparateur rotatif Marot 100 qx, B.E., avec 5 grilles, vis de diamètre 240x13 m de long, Denis B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Traitement

26 - Vds Automoteur Atom révisé 2000l - 2260 heures 26000 euros HT
✆ **06 60 97 73 13**

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Forestier

74 - 74 Vends pièces détachées d'occasion pour MB Trac forestier.
✆ **06 48 12 81 57**

Agri. divers

01 - Vds fraise cultirotor Kuhn 3m sous soleuse 1 corps obus drainage semoir maïs monosem 4 rgs cultivateur Marksem 3m charrue Vogel Not 4 s.
✆ **06 78 86 97 39**

18 - Vends Axial 2365, m. batt 2282, 5 m - rouleau, 7,5 m, plat.
✆ **07 62 87 85 33**

19 - Vends Mélangeuse KEENAN, état neuf, 2016, 14 m2, méga fibre 340.
✆ **07 86 60 17 75**

21 - Vends semoir Monograine Nodet PN2, 4 - 5 rangs maïs, tournesol, bon état, - semoir engrais Amazone ZAM compact, 1 500 l., 20/28 m., BE (réf. 010A)
✆ **06 22 97 30 19**

21 - RECHERCHE tracteurs, - moissonneuses batteuses, chargeurs, - presses moyenne densité, et presses à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, et autres. (réf. 020A)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vend cause retraite COVER CROOP en X Razol 32 disques très bon état. Prix 6800 euros HT
✆ **06 11 22 48 13**

39 - Vds TBE moiss.batt John Deer 9600, 2275 heures batteur 3351 heure moteur avec 3 chariots et 3 coupes 1X5.50M à céréales, 1X6M à tournesol, 1X5.50M à colza avec rallonge et scies, une ensileuse John Deer 5400 avec bec à maïs 3rgs automotrice 4RM, une benne Brimont 18T avec flèche entrepreneur et une 8T Lebouche flèche ressort, un épandeur à fumier 10T Brochard 2HV FR BH, 2 chaînes de 10X12 avec roues larges TBE prix intéressant, 1 semoir Vaderstad PN 4M repliable à 3M système disque Tasseau, roues à crampons type Rapid 400, une remorque à 4 roues fourragère marque Boudin 6MX2.40M FH TB. Livraison assurée, laisser message je vous rappelle.
✆ **03 84 70 02 77**

39 - Vds perceuse sur colonne, touret à meuler et compresseur d'atelier, tarières 3 points sur prise de force diam 400, vibroculteur Kongkilde 6M repliable hydraulique avec double roto herse, vis sur chariot Denis 11.50M diam 160. Recherche kit attache 3 points pour tracteur Johne Deer américain. Livraison assurée, laisser message je vous rappelle.
✆ **03 84 70 02 77**

39 - Vds 1 séparateur Denis 200q/h type D200 avec bâti ensacheur et nombreuses grilles, panneaux de cornadis auto bloquant 5M 8 places Galva, moulin broyeur à farine Toy, 2 tracteurs allis Chalmer pour collection, une tonne à lisier 4000L avec 15M de tuyaux avec roues larges prix intéressant TBE, cellules à grains Privé de 60 à 80T avec fond conique origine Privé ventilateur et vis de reprise, lame niveleuse Desvoys 2.50M porté 3 points AV ou AR inclinaison 360° état neuf avec lame à neige jamais servi, rouleau Packer de herse rotative ou alternative Kuhn 3M, 2 pneus 16x9x34 Kleber Tracker état neuf. Livraison assurée, laisser message je vous rappelle.
✆ **03 84 70 02 77**

39 - Vds cellule à grains privée 950 q (démontée) gaine de ventilation et ventilateur 1 500 euros l'ensemble
✆ **03 84 70 19 28**

38 - Remorque transpor bois 250 euros bascule 500 kg plateau 95x95: 80 euros balle laine mouton 170 : 40 euros.
✆ **04 74 90 71 40**

38 - Cause cessation d'activité vds : machine à traire , cellule à grains, monte -botte et matériel de fromagerie.
✆ **04 76 30 67 37**

38 - Vends cause retraite broyeur Dragone 2m40 parfait état.
✆ **06 30 70 89 17**

38 - Remorque transport bois 250 euros Bascule 500 kg Plateau 95x95: 80 euros Balle laine mouton 170 : 40 euros
✆ **04 74 90 71 40**

58 - Vends aplatisseur, - vis à grain, - presse à rouleau, - cover crop (réf. 5101)
✆ **06 64 10 08 64**

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Vds un moulin à farine Comia-Fao, sur coffre avec deux grilles. Prix : 290 euros.
✆ **06 69 53 99 84**

71 - Vends benne Brimont 8 T., attelage lame de ressort, béquille hydraulique, état moyen, 2 900 euros HT, - broyeur de prairie Berthy, 2.70 m., marteaux, déport hydraulique, BE, 2 200 euros HT, - broyeur de haies Lagarde Orion 48, 4.80 m., Rotor 1.20 m., commande électrique, 4 200 euros HT, - tracteur MF 3095, 4 RM, 115 cv, 9 500 h., BE, 12 000 euros (réf. 020B)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 euros, vibro. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 euros.
✆ **06 09 44 66 09**

84 - Vds 1 poudreuse Tomix PTP21, 300 L av. kit régl. hyd., état nf : 1 800 euros HT – 1 camion Renault Midlum 180 CV 260 000 km an.2002, caisse frigo. et grpe en état : 9 000 euros HT.
✆ **04 90 05 67 79**
06 06 42 75 27
06 71 59 24 82

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, - télescopiques (réf. 0201)
✆ **06 35 29 44 20**

89 - Vends bennes 8 t. Leboulch, T.B.E., bennage flexible, roues 18x22.5, bennes 5 t. Legrand, ridelles rabattables, B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

39 - Vds intérieur étable entravée 48 PL canadiennes rail de traite cul-à-cul alimentateur Roxel
✆ **06 70 41 00 63**

Véhicule

Utilitaire

74 - Cause cessation, vends un Expert HDI bétaillère 2003, 260 000 km, 4 800 euros - un Partner frigo route et secteur 2005, 190 000 km, 3 900 euros et un poids lourd Man 10.224 bétaillère alu 2 étages 1998, 715 000 km, 13 000 euros. Véhicules en très bon état.
✆ **06 08 06 98 65**

Achat-Vente

Récolte

38 - Particulier cherche noix déclasser pour faire huile faire offre :
✆ **04 76 59 25 39**
après 17 h ou laisser message avec n° de téléphone

38 - Vds maïs sec pour animaux moisson 2018
✆ **06 85 59 65 47**

Fourrage

01 - Vds région BOURG EN BRESSE foin et paille
✆ **06 73 43 54 50**

21 - Eleveur CHERCHE 100 tonnes de foin et paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 500A)
✆ **06 08 60 64 10**

69 - Les Ets Combe J & Fils présentent ses meilleurs voeux à sa clientèle. Nous vous proposons paille de blé, foins prairies naturelles, fétuques, trèfles. Livr. par 10 ou 20 T. sur dép. 69 - 01 - 42.
✆ **04 74 00 30 70**
ou 06 89 25 98 44
de 18h à 21h ou SMS

Bât. Pro.

21 - LOUE hangar agricole 450 m2 commune de Losne, 350 euros/mois , - Vends mécanique, BE, 400 euros (réf - 0202)
✆ **06 63 41 19 75**

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

38 - Vends 2 pneus neige Kenda 115/80R13, très bon état avec jantes C15.
✆ **06 08 75 22 64**

38 - Achète : taureau Blond 20 mois très bonne conformation calme et vêlage facile - Grosses vaches Blode calme 3 ou 4 ans prêtes ou avec veau - Rouleau plat fer 2,50 mètres. Vends 25 rouleaux paille : fendeuse hydraulique 13 tonnes : 590 euros - chauffage mobile atelier gaz-oil : 390 euros - 2 pneus 1400x20 : 100 euros - scie colza coupe mb : 100 euros - vaches à engraisser - taureau Blond 3 ans : 1500 euros.
✆ **06 14 47 49 53**

38 - Vds bâche de serre neuve blanche transparente 60x14,50 cause arrêt tabac - Achat d'une verte à la place - planteuse tabac 4 rangs
✆ **06 21 69 68 81**

73 - Vends cuisinière bois, état neuf, prix à débattre, marque Deville
✆ **06 07 60 51 28**

89 - Vends roues Michelin 680/75R32, usure 10 %, jante renforcée 8 trous, moyeu 150, 3 000 euros (réf. 0203)
✆ **06 82 20 76 45**

Location

Agricole

69 - Loue AOC Chiroubles 1 Ha de vigne d'un seul tenant et/ou 2ème parcelle 0,37 Ha.
✆ **06 68 57 69 71**

Offre

Emploi

01 - Grpt employeurs 7 exploitation secteur Bagé Dommartin recherche salairé polyvalent cultures élevage CDI 39h salaire selon compétence et expérience
✆ **06 80 20 77 26**

01 - Cuma cherche chauffeur agricole polyvalent - conduite automoteur - CDI - Permis de conduire et expérience obligatoire - Salaire motivant si expérience - CV + lettre à :
✆ **06 87 44 77 44**
cuma.chaleins2@orange.fr

38 - Exploitation avicole rech salarié 35 H CDD puis CDI sect Roussillon débutant accepté.
✆ **06 81 91 95 40**

42 - Exploitation lait/viande (42 loire) recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (SDT 2X16), conduite engins agricoles, soins des animaux. Salaire suivant compétences et motivation. Possibilité logement.
✆ **04 77 63 33 07**

69 - Domaine viticole recherche tailleur saisonnier expérimenté, urgent, Sud Beaujolais.
✆ **04 74 01 23 08**

Proposition

Commerciale

19 - Nord Creuse - vdm prop agricole 32 ha bât habit et exploitation TBE.
✆ **05 55 80 75 23**

Mariage

Rencontre

71 - Agri 58 ans, recherche femme 50-55 ans pour rompre solitude. Écrir à l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire à CS 70610 - 71010 Mâcon cedex, qui transmettra.
avec la référence 786

71 - Franco-africaine sérieuse, 40aine, 2 enfts, CDI milieu s. social, permis, ch. rel. sinc., vie cple, délocalisable, hom 48/62a, vraies valeurs, aventurier s'abstenir.
✆ **06 47 02 70 83**

Animaux

Bovin

JOURNÉES COMMERCIALES DU GERCELA
LES 18 & 19 JANVIER
Les éleveurs participants vous proposent au moins un reproducteur au prix de 2000 €
ainsi que de nombreux autres animaux disponibles à la vente.
Plus d'infos sur la page facebook du groupement et sur gercela.fr

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









DESCRIPTION

Domaine viticole familial en vignes hautes à Magny-les-Villers (21700) ***RECHERCHE***

OUVRIER(E) VITICOLE (H/F)
POUR UN CONTRAT CDI APRÈS PÉRIODE D'ESSAI

- Expérience dans la conduite d'engins agricoles (tracteurs agricoles, tractopelle, machine à vendanger) fortement appréciée.
- Expérience manuelle des vignes serait un plus.
- Un complément de formation (engins/travaux manuels) pourra être assuré selon le profil du candidat.
- Temps plein
- Permis B obligatoire
- Salaire selon expérience, évolution selon capacités et motivations.

Faire parvenir votre candidature par mail à faconniere@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 80 62 90 01

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs LIMOUSINS 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS, - vaches pleines vêlage février - mars - avril (réf. 01D)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends 3 velles MO, zone AOP, 1 à 3 mois, indem. IBR A, CL, bonnes origines.
✆ **06 16 60 29 58**

21 - Vends reproducteurs LIMOUSINS de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage LIMOUSIN vend 1 taureau adulte, - reproducteurs 18 mois, - génisses 1 an, TGS. Livré (réf. 010B)
✆ **06 30 82 41 63**

38 - Vds gentil taurillon limousin très docile.Issu insémination artificielle, fils de Valérian.Né le 09/02/18.(vêlage facile).
✆ **06 78 10 81 23**

38 - Vds TB taureau 40 mois Blond Aquitaine calme convient pour vache lait prix intéressant.
✆ **06 84 51 78 69**

42 - Vds vaches au lait MO cause surnombre, indem. IBR, CL, Upra.
✆ **06 87 73 66 32**

42 - Vds cse cess. 7 génisses Red H. + 2 noirs. Terme 20/01 + génis. 1 à 2 ans Red + taureau 4 A Red.
✆ **06 62 80 13 75**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, Vends taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 13 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 500F)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon Vends 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 020C)
✆ **06 83 68 07 96**

63 - AV 20 vaches charolaises pleines HBC terme février mars + 15 laitonnes 1 an issues taureaux vêlage facile index 130 ind. IBR.
✆ **04 70 59 01 30 HR**

71 - Vds cse cess. vaches char. et lim. suitées, vaches char. et lim. garanties pleines écho., 10 laitonnes char., 1 broutard lim. pour repro., origine Caméo. Cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Vds 50 taureaux de 20 mois, repro., HBC, TB qualité origine, livraison. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

74 - A vendre vaches hérens, 5 ans, pleine pour janvier 2019
✆ **06 80 26 12 83**

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends génisses Highland Cattle, Herd Book Ecosse. (réf. 5106)
www.highlandcattle-bourgogne.com

Caprin

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémibation, bonnes références contrôle laitier.
✆ **06 62 19 95 28**

74 - Vends Boucs IA Chamoisés, nés janvier 2019. Troupeau 1100 kg lait, 34TP, 34 tb, indemne CAEV. Hervé Duliège.
✆ **06 70 65 99 06**

Chien

01 - Vds chiots Border Collie portée de 8 nés le 20-10-18 non Lof mère 250269810116487 siret 34791444200020 prix 200 euros
✆ **06 61 57 23 23**

07 - Vds 1 chiot (portée de 7) Beauceron noir et feu et Arlequin parents de bonne taille né le 01.11.18 puce mère 250268732272157 - SIREN 38023122500026 - non LOF - 350 euros
✆ **06 50 20 75 32**

26 - Vds chiots Lagotto nés le 17/10/2018. 3 mâles non LOF N°mère 2HBA719. SIRET 44757809700019
✆ **04 75 45 64 89**

39 - Vends chiots border collie LOF nés le 09/11/18, portée de 10, 7 femelles 3 mâles - n° mère: 250269802629714
✆ **06 88 33 93 72**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

THAIFOOD DARCY

L'Associé unique de la société THAIFOOD DARCY, SASU au capital de 2 000€, 4 Place Darcy, 21000 Dijon, 839 206 513 RCS Dijon, a décidé, le 12.11.2018, de nommer nouveau président, Mme SANGARE Samia, 70 Lieu Dit La Merlaire, 33210 Langon, pour une durée indéterminée en remplacement de Mr BHIHI HAMZA démissionnaire. Mention au RCS de Dijon

AL210222922

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

ALPHA CABLAGE
SARL AU CAPITAL DE 7 700 EUROS
SIEGE SOCIAL : 20 RUE DE LA REDOUTE
21850 ST APOLLINAIRE
SIREN 435 203 963 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 01/01/2019 les associés ont décidé de transférer le siège social au 6 rue en Rosey 21850 SAINT APOLLAINAIRE à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis la Gérance.

AL210222950

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

RICHER
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 122,45 euros
Siège social : 8 La Vigne des Devaux
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
382 733 798 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 28 décembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 La Vigne des Devaux - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au ZA Nord 10 Allée de l'Est - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE à compter du 1er janvier 2019.

Pour avis

AL210223132

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATIONS

DOMAINE HENRI REBOURSEAU
S.A.S au capital de 189.918,15 euros
Place du Monument
21220 Gevrey-Chambertin
322 746 777 RCS DIJON

Suivant décisions en date du 19/12/2018, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social, en numéraire, de 22.041,60 euros afin de le porter à 211.959,75 euros, par émission de 17.920 actions nouvelles de 1,23 euros chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL210222946

MODIFICATION DE STATUTS

MEDICOOP RÉSEAU NORD

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
par Actions Simplifiée
16 E Rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY
SIRET : 838 192 367

Au terme d'une délibération en date du 21 décembre 2018, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle rédaction :

« Article 3 : dénomination sociale »

La société dont la dénomination sociale était :

MEDICOOP 21

Devient à compter du 21 décembre 2018 : MEDICOOP RÉSEAU NORD

Le reste de l'article reste inchangé. Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON. Pour avis et mention

AL210222937

GALA

SARL au capital de 20 000 ? 259 quai Lamartine 71000 MACON 788 444 792 RCS MACON L'AGE du 10/12/2018 a décidé, à compter de ce jour : d'ajouter l'activité suivante : «L'achat, la vente, les opérations d'intermédiaire en négoce, en France, et à l'étranger de tous véhicules d'occasion ou neuf et de toutes pièces détachées relatives à ces véhicules» de transférer son siège social au 37 Rue de l'Eglise 21610 FONTAINE-FRANÇAISE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Gérant : M. Dominique VALLUET, 37 Rue de l'Eglise 21610 FONTAINE-FRANÇAISE En raison de son nouveau siège, la société sera immatriculée au RCS DIJON.

AL210222942

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/01/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMBOLLE-MUSIGNY : AOP CHAMBOLLE MUSIGNY - Objectif : Maintien de la société exploitante.

28 a 34 ca - Les bonnes mares: AB-67 - Les veroilles: AB-64-407[61]

VOUGEOT : AOP LE CLOS VOUGEOT ET AOP LES BONNES MARES - Objectif : Maintien de la société exploitante.

64 a 80 ca - Le clos de vougeot: A-257[65]-431[430]-432[430]

MARCILLY-OGNY : Bois

2 ha 58 a 50 ca - Moulin genot: C-115

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/01/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210223135

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 07/01/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

RIEL-LES-EAUX: Bois

76 a 75 ca - Au dessus du poirier chana: A-110

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 11/03/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210223136

GAEC HUMBERT FRERES

Groupement agricole d'exploitation
en commun
Au capital de 328 230 euros
Siège social : Rue de Planteligone
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
342 276 441 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE du 05/12/2018 :

- M. Frédéric HUMBERT a démissionné de ses fonctions de gérant au 31/12/2018 ;

- Le GAEC a été transformé en SCEV au 01/01/2018 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEV DOMAINE HUMBERT

Forme : Société civile d'exploitation viticole

Capital : 328.230 euros

Siège : Rue de la Planteligone – 21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Objet :Gestion et exploitation d'un domaine agricole

Durée : jusqu'au 17/09/2032

Gérant : M. Emmanuel HUMBERT, demeurant Rue de la Planteligone – 21220 GEVREY-CHAMBERTIN.

Cession des parts sociales : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de la collectivité extraordinaire des associés.

Pour avis et mention, La gérance

AL210223124

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 décembre 2018, à Dijon, enregistré au SPF de Dijon, le 28 décembre 2018, Dossier 2018 00066984, référence 2104P01 2018 A 06202 :

CLUB MED, société par actions simplifiée au capital de 149.704.804 €, 11 rue de Cambrai 75019 Paris, 572 185 684 R.C.S. Paris

A vendu à :

VOTRE CLUB, société anonyme au capital de 30.000 €, 29 rue Royale 77300 Fontainebleau, 751 829 888 R.C.S. Melun

Un fonds de commerce de agence de voyages sis 20 rue des Forges 21000 Dijon.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 250.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 3 décembre 2018.

Les oppositions seront recues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante 20 rue des Forges 21000 Dijon pour la validité et la correspondance.

Pour avis.

AL210222936

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP fait à La-Plaine-Saint-Denis le 01/11/2018, la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, a confié en location gérance à la société DOLL ST APOLLINAIRE, SASU, siège social sis 6 rue de la Glacière, ZAC les Grandes Longènes, 21850 Saint-Apollinaire, 842 844 136 RCS Dijon, un fonds de commerce de restauration rapide sis 6 rue de la Glacière, ZAC les Grandes Longènes, 21850 Saint-Apollinaire, pour une durée allant du 01/11/2018 au 31/10/2019. Il ne pourra pas être reconduit tacitement. Pour avis.

AL210222940

DEGRACE ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 22 000 euros
Siège social : 26 Rue des Buttes
21000 DIJON
451 267 926 RCS DIJON

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 31-12-2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Guy PROST de démissionner de ses fonctions de co-gérant et a maintenu M. Frédéric PROPIN seul gérant, à compter de ce jour. Pour avis. La Gérance

AL210222943

BOULANGERIE BOUILLOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social
2 rue Monge – 21200 Beaune
810 268 003 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jean-François BOUILLOT de ses fonctions de cogérant à compter du 31 décembre 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, M. Jérémie BOUILLOT exerçant seul les fonctions de gérant de la société.

AL210222948

DISSOLUTION LIQUIDATION

ALESIA VIDEO SERVICE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2018 de ALESIA VIDEO SERVICE, SARL en liquidation, au capital de 8 000 euros dont le siège est 2 Rue Saussis Bailly 21150 MENETREUX LE PITOIS, immatriculée 491666152 RCS Dijon, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Alain MORIZE, demeurant 4 Rue Riveau 21150 MENETREUX LE PITOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue Riveau 21150 MENETREUX LE PITOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL210222806

CODE 101

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 rue Charles Dumont
21000 DIJON
810 316 406 RCS DIJON

Par décision en date du 11/06/2018, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON Mention sera faite au RCS de DIJON Pour avis.

AL210222833

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU PETIT BOIS
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON
Siège de liquidation : 24 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON
518 316 799 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bertrand DIDIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur

AL210222935

C.C.H.

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège : 10, place d'Armes,
21170 ST JEAN DE LOSNE
Siège de liquidation : 10, place d'Armes,
21170 ST JEAN DE LOSNE
820 453 165 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Erhan ATASOY demeurant 10, place d'Armes, 21170 ST JEAN DE LOSNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10, place d'Armes, 21170 ST JEAN DE LOSNE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL210222949

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING HEMA

Société civile
au capital de 1 502 360 euros
Siège social
Château de Laborde 21200 Meursanges

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Laborde du 05/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile ; Dénomination sociale : HOLDING HEMA ; Siège social : Château de Laborde 21200 MEURSANGES ; Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 1502360 euros, constitué à concurrence de 20 ? au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 1502340 ? au moyen de l'apport de 98 parts de la société MANDY KERLANN, dont le siège social est fixé Château de Laborde 21200 MEURSANGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 449 589 514 RCS DIJON et de 4998 actions, émises par la Société DIRECT DOMAINES DISTRIBUTION, dont le siège social est fixé Château de Laborde 21200 MEURSANGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 392 066 585 RCS DIJON ; Gérance : Mr Hervé KERLANN, demeurant Château de Laborde 21200 MEURSANGES ; Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL210222891

L.M.O.

Par acte ssp du 07/01/2019, il a été constitué la société suivante: Forme: SARL. Dénomination: L.M.O. Siège: 101 Bis rue de Jouvence 21121 FONTAINE LES DIJON. Objet: activité d'opticien lunetier, en magasin ou à domicile, auprès de tous particuliers ou établissements (EHPAD, instituts médico-sociaux, hôpitaux…) ; achat vente de verres correcteurs, de lunettes de protection solaire, de lentilles, de matériels basse vision, tous matériels ou instruments d'optique et tous produits d'entretien liés; conception, ajustement, calibrage, montage et taillage de verres ; conseil en manipulation et en entretien des lentilles, et de manière générale le conseil en matière optique ; réalisation de tests, de mesures optométriques, de vérifications visuelles nécessaires au renouvellement et/ou à l'adaptation des ordonnances ; suivi administratif auprès de la sécurité sociale et des mutuelles; création de lunettes sur mesure; vente en ligne desdits objets précédemment mentionnés. Durée de la Société: 99 ans. Capital: 5 000€. Gérant: Laurent MARESCHAL (101 Bis rue de Jouvence 21121 FONTAINE LES DIJON). Immat. RCS DIJON.

AL210222894

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 06/12/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SB AUTO CLEANER Objet social : commerce de voitures et véhicules automobiles légers, le lavage et le nettoyage de voitures. Siège social :26 rue des moulissards, 21240 Talant. Capital : 2000 ? Durée : 99 ans Président : M. BADAOUI Jamal, demeurant 5A route de Dijon, 21121 Fontaine-lès-Dijon Directeur Général : Mme SIMON Eliane, demeurant 26 bis boulevard alexandre 1er de Yougoslavie, 21000 Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas Immatriculation au RCS de Dijon

AL210222902

AVIS DE CONSTITUTION

Le 03/01/2019 à VAL SUZON il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ENDURANCE

Siège social : 9 rue des Combes, 21121 VAL SUZON

Objet social : exercice de la profession d'agent général d'assurances

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 10 000 euros

Gérance : David TAUPIN, demeurant 9 rue des Combes 21121 VAL SUZON

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL210222944

AVIS DE CONSTITUTION

CHONE & ASSOCIES NOTAIRES - 16 Place Jean Jaurès - SAINT NICOLAS DE PORT - suivant acte reçu par Me Jérôme BERNECOLI, notaire à St Nicolas de Port, le 03/01/2019, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : BROKER INVEST. Siège : 20 avenue de Kirn 21121 FONTAINE LES DIJON. Objet : achat, revente, location et mise à disposition d'appareils et d'équipements en lien direct ou indirect avec l'audioprothèse, et avec l'activité d'optique. Durée : 99 ans. Capital social : 500000 €. Président : M. Cédric KORBER demeurant 20 avenue de Kirn 21121 FONTAINE LES DIJON. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Cession des actions : cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas à la majorité des 2/3 des associés. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL210222947

TAMATEIVA

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 24 Rue du Malpertuis 21490 NORGES-LA-VILLE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 8 juin 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : TAMATEIVA Siège social : 24 Rue du Malpertuis, 21490 NORGES-LA-VILLE Objet social : - La réalisation de prestations de services en matière d'analyse de supports numériques et d'investigations numériques auprès de ses filiales ou à l'égard de tiers, - L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; - L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Hervé PUTIGNY demeurant 24 Rue du Malpertuis, 21490 NORGES-LA-VILLE, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

AL210223133

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à TALANT (21) du 04/01/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMANDYS

Siège : 16 Route de Dijon - 21370 PLOMBIERES LES DIJON

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

Objet : Résidence-services. Hébergement et réalisation de toutes prestations de services pouvant être effectuées pour le compte des résidents, notamment le ménage, la fourniture de repas, le nettoyage et le repassage du linge, activités culturelles et sportives

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Gilles COLIN, demeurant 16 Route de Dijon - 21370 PLOMBIERES LES DIJON

Directeur général : Mme Annick COLIN, demeurant 16 Route de Dijon - 21370 PLOMBIERES LES DIJON

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

Le Président

AL210223129

NIÈVRE

NOMINATION

SOCIETE TISSIER

SA au capital social de 315.315 Euros
Siège social : 20 rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 317 927 135 R.C.S. NEVERS

Le 29 novembre 2018, l'AGO a nommé Administrateur Monsieur Frédéric Evezard demeurant 5 Les Chezeaux 18300 BANNAY à compter du 30 novembre 2018 en remplacement de Madame Marie-Bernadette CUNIERE, démissionnaire.

Le 30 novembre 2018, le CA a nommé Directeur Général Délégué Monsieur Frédéric Evezard demeurant 5 Les Chezeaux 18300 BANNAY en remplacement de Madame Marie-Bernadette CUNIERE, démissionnaire.

Pour avis.

AL580223073

MODIFICATIONS

PASSY LES TOURS
SAS au capital de 1.857.750 euros
Siège social : Passy les Tours (58400)
Varennes-les-Narcy
480 057 579 RCS Nevers

En date du 20 décembre 2018, l'associé nique a pris acte de la démission de M. Guy Marcher de ses fonctions de Président et a nommé la société MEDICHARME située 128 rue La Boétie 75008 Paris (810 027 656 RCS Paris) en qualité de nouveau Président.

Pour avis

AL580223121

TRANSFERT DE SIÈGE

CRISTAZUR

SARL au capital de 1000 euros Siège social : 12 rue Vivienne 75002 Paris 505 253 427 RCS Paris. L'AGE du 12/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société à 3 la grange rouge, 58310 Arquian à compter du 12/12/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant(s): M. Fournier Tony 3 la grange rouge, 58310 Arquian et M. Lhuillier Cédric Le Courot Saint Amand en Puisaye, 58370 Glux en Glenne Mention au RCS de Paris. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580223024

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 22 rue de la Main de Fer<
n>58200 COSNE COURS SUR LOIRE
M G 2 S I - 441 332 541 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2019, l'A.G.E. des associés de la S.A.R.L. M G 2 S I a décidé de transférer le siège social du 22 rue de la Main de Fer 58200 COSNE COURS SUR LOIRE au 10 rue René Bulens - Charenton 58150 POUILLY SUR LOIRE à compter du 01/01/2019 et de modifier en conséquence l'art. 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL580223116

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA BERGERIE

Capital social : 1 524,49 Euros
Siège social : Le Bois Bergère -
Eugnes Chaulgnes
58400 La Charité sur Loire
R.C.S. Nevers 330 219 650

Le 26.10.2018, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérant M. Jean-Paul SCHAEFFER demeurant 16 rue d'Agadir à ESSAOUIRA (MAROC) a décidé

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

de transférer le siège social au 4 rue de l'Oratoire 58000 NEVERS.

Pour avis.

AL580223119

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL AUTO BILAN CORBIGEOIS

Au capital de 81.000,00 euros,
Siège social est à : Route de Saint Saulge
58800 CORBIGNY
RCS de NEVERS
SIREN n°812 575 447

L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2019 a augmenté le capital de la société par incorporation de réserves d'un montant de 43.500,00 € portant ainsi le capital social de 37.500,00 € à 81.000,00 €.

L'assemblée générale a mis à jour les statuts. L'article « CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES » est dorénavant ainsi rédigé :

Capital social - Parts sociales

Le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de QUATRE VINGT UN MILLE EUROS (81 000,00 €).

Il est divisé en 75 parts de MILLE QUATRE VINGTS EUROS (1.080,00 €) chacune, numérotées de 1 à 75 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.

L'ancien libellé était ainsi rédigé :

Capital social - Parts sociales

Le capital social, composé des apports ci-dessus constatés, est fixé à la somme de TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500,00 €).

Il est divisé en 75 parts de CINQ CENTS EUROS (500,00 €) chacune, numérotées de 1 à 75 souscrites en totalité et intégralement libérées, détenues par l'associé unique.

Par avis

Le gérant

AL580223106

➜ MODIFICATION DE STATUTS

STDC SOCIETE TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS DUMAS ET COLINOT

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 137.960 €
Siège social : 16 rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
581 880 382 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2018, qu'en cas de démembrement dans la propriété d'actions, le droit de vote est exercé par le nu-propriétaire sauf et uniquement en ce qui concerne l'affectation des bénéfices qui reste appartenir à l'usufruitier.

Pour avis

AL580223108

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MALVICHE DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 70 000 euros
Siège social
1 Route de Chalaux
58140 St Martin du Puy
749 981 304 RCS Nevers

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 DECEMBRE 2018, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Forme La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la S.A.S.. Administration et Direction Avant sa transformation en SAS, la Société était gérée par Monsieur Michel MALVICHE demeurant à ST MARTIN DU PUY (58) – 1 Route de Chalaux Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par Monsieur Michel MALVICHE, sus désigné, Président. Il a été désigné en qualité de directrices générales, à compter de ce jour et pour la durée du mandat du Président, Madame Jocelyne BARGEOTMALVICHE demeurant à ST MARTIN DU PUY (58140) – 1 Route de Chalaux, Madame Sophie RADEL née MALVICHE demeurant à ST MARTIN DU PUY (58140) – 4 Route de Chalaux et Madame Karine MALVICHE demeurant à ST MARTIN DU PUY (58140) – 2 Route d'Empury.

AL580223118

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire
(Nièvre)
5, rue Saint Jacques

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant délibération extraordinaire sous seing privé des associés en date du 21/12/2018, il a été constaté la démission de Mr Emmanuel MELET, né à SENLIS (07/03/1955), demeurant à Port Aubry 58200 COSNE COURS SUR LOIRE de ses fonctions de gérant de l'EARL DE PORT AUBRY sis Port Aubry 58200 COSNE COURS SUR LOIRE immatriculé au RCS de NEVERS n°324 949 486, à compter du 31/12/2018.

AL580223129

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange , substitution ou intermédiation locative tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de OUROUX-EN-MORVAN:

5 ha 43 a 50 ca - Le verneillot: AW-83 - Sur chaume: AX-140-141

Et, par extension, Cmne de MENESSAIRE (21):

1 ha 94 a 80 ca - Le crot de patuet: B-159

Cmne de ANOST (71):

1 ha 71 a 23 ca - La seigne: B-267 - Les garennes: B-171

Cmne de TACONNAY

Biens loués en totalité:

1 ha 44 a 70 ca - La petite brosse: B-17 - Les verdaines: ZC-22 - Mont de barry: B-522(*)-578-579

Et, par extension, Cmne de BRINON-SUR-BEUVRON:

41 a 20 ca - Vignes du briot: ZD-43

Cmne de DEVAY

Biens loués en totalité:

14 ha 44 a 23 ca - Champ des creuses: ZK-9 - Chez bernier: ZK-8(*) - La quinquignole: ZK-3 - Le dessous du rotat: ZK-21(*)

Cmne de DORNECY:

2 ha 44 a 25 ca - Crainville: A-173-174 - La bessine: A-25-26 - La chapotte: A-462 - La galande: A-489 - Les monts bary: B-180-184-189-201-204-207-211 - Mont ferrand: ZB-38(*)

Et, par extension, Cmne de ETAIS-LA-SAUVIN (89):

22 a 50 ca - Derriere les bois de la ca: R-748[247]

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE

Biens loués en partie:

11 ha 49 a 45 ca - Champs du bois de la couar: ZI-34(*)[P1] - La fontaine pitard: ZK-46 - Le foulon: ZI-257[257]-259[259]-265[265]-268[268] - Les calos: ZK-87

Cmne de SERMAGES

Massif forestier:

48 ha 31 a 75 ca - La beaume: A-339(*)

Cmne de VILLAPOURCON:

65 a 20 ca - La gravelle bois de fragny: AO-26

23 a 86 ca - Bois de la goutte rouge: A-201

59 a 13 ca - Le moulin du mousseau: F-1569[857] - Sur la fas: F-666

Biens à louer :

Cmne de MARS-SUR-ALLIER

biens à louer faisant partie d'un ensemble d'une surface totale de 98 ha 47 a 61 ca situé sur les communes de ST PARIZE LE CHATEL et MARS SUR ALLIER)

5 ha 56 a 59 ca

- 'Champ gay': A- 293 - 'La verniere': A-804[289]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28/01/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580223127

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire
(Nièvre)
5, rue Saint Jacques

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant délibération extraordinaire sous seing privé des associés en date du 21/12/2018, il a été constaté la démission de Mr Emmanuel MELET, né à SENLIS (60) le (07/03/1955) demeurant à Port Aubry 58200 COSNE COURS SUR LOIRE des ses fonctions de gérant de la SARL DU PORT AUBRY sis Port Aubry 58200 COSNE COURS SUR LOIRE immatriculé au RCS de NEVERS sous le n°513 437 442 à compter du 31/12/2018.

AL580223130

DJFF

SARL au capital de 990 euros
Siège social
30 rue de la croix Saint Etienne
58180 Marzy
808 634 018 RCS Nevers

L'AGE du 31/12/2018 a mis fin aux fonctions de gérant de Mme Saunier Danièle à compter du 31/12/2018. Dépôt au RCS de Nevers

AL580223100

LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP en date du 18/12/2018, AMARSON SARL au capital de 5.000€, 16 place de la pecherie, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, 508 998 382 RCS DE NEVERS, a donné à titre de location-gérance à KALLISTE 20 SAS au capital de 5.000€, 2 rue des minotiers, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, en cours d'enregistrement au RCS DE NEVERS , un fonds de commerce de Bar brasserie sis et exploité 16 place de la pecherie, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, du 01/01/2019 au 31/12/2019. Renouvelable par tacite reconduction.

AL580223104

MODIFICATIONS

LE CHAMP DE LA DAME
SAS au capital de 10.000 euros
Siège social : Passy les Tours (58400)
Varennes-les-Narcy
498 791 692 RCS Nevers

En date du 20 décembre 2018, l'associé unique a pris acte de la démission de la société SC MARGEN de ses fonctions de Président et a nommé la société MEDICHARME située 128 rue La Boétie 75008 Paris (810 027 656 RCS Paris) en qualité de nouveau Président.

Pour avis

AL580223122

EARL DE LA FOLIE

La Folie – 58220 Sainte Colombe des Bois
Au capital social de 103 817,78 €
RCS Nevers – 381 420 140

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2018 il a été procédé à la démission de Monsieur Eric BERTRAND de la gérance

Mention sera faite au RCS : Nevers

Pour avis. La gérance

AL580223143

➜ NON DISSOLUTION

SASU LA VALLEE CHANNY

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000.00 euros
Siège social : 25 Rue Albert Thomas
58150 GARCHY
812 180 347 RCS NEVERS

Aux termes des décisions extraordinaires du 29/10/2018, l'actionnaire unique de la SASU LA VALLEE CHANNY, statuant conformément à l'article L 225-48 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis,

AL580223120

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CLOTURE DE LIQUIDATION

NOIZILLIER
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siége social et de la liquidation :
Tourny 58170 - FLETY
NEVERS RCS 448 302 182

Suivant délibération de l'AGO du 12/12/18, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Marc NOIZILLIER demeurant Tourny - 58170 - FLETY, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 12/12/18. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation est effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur

AL580223005

JMBV

Société à responsabilité
limitée en liquidation
Capital de 1000 €
Siège social : Loppin – 58140 Lormes
R.C.S. Nevers – N°539 137 364

Suivant AGE du 30/11/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2018 et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Jean-Marc Bourgeot demeurant Loppin 58140 Lormes, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Le siège de la liquidation est à Loppin – 58140 Lormes, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et à laquelle tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur

AL580223085

EARL GUYOLLOT

Société civile en liquidation
Coeuzon – 58230 Ouroux en Morvan
Capital de 61 132,06 €
RCS Nevers – N° 317 588 200

L'assemblée générale réunie le 7 décembre 2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 octobre 2018, déchargé M. GUYOLLOT Michel de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion, prononcé la clôture de la liquidation et attribué l'universalité de l'actif et du passif à l'associé unique. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL580223102

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ROCA MOTOR SARL

SARL en liquidation au capital
de 20.000 €
Siège de liquidation :
17, rue de Charleville
58000 NEVERS
349 715 698 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 31 décembre 2018 au siège de liquidation a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Philippe ROCA, dt 17, rue de Charleville – 58000 NEVERS, de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, Philippe ROCA

AL580223109

SCI. LES QUATRE MOULINS

au capital de 1.000 Euros
Les Grands Clous'
58290 MOULINS ENGILBERT,
RCS NEVERS 523 838 530

L'AGE du 14.12.2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15.12.2018, nommé liquidateur M. KUBBE Johannes, 31 ch de la Chapelle St Antoine, 06130 Grasse, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Nevers.

AL580223110

SCI. LES QUATRE MOULINS

SCI en Liquidation
Les Grands Clous'
58290 MOULINS ENGILBERT,
RCS NEVERS 523 838 530

L'AGO du 02.01.2019 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 31.12.2018. Dépôt au RCS de Nevers.

AL580223111

SISA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE MONTSAUCHE LES SETTONS

en liquidation au capital de 6 200 €
Siège social : Place du 25 Juin 1944
Maison médicale
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
488 459 009 RCS NEVERS

L'AGE du 30/11/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2018 suivi de sa mise en liquidation, a désigné en qualité de liquidateur Mr le Docteur ROGER Denis demeurant le bourg 58140 BRASSY et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt au R.C.S. Nevers

AL580223113

AVIS DE DISSOLUTION

SCI BERTHELOT AH-KO, SCI en liquidation au capital social de 100 €, siège social : 87 Rue des Chauvelles, 58000, NEVERS, RCS NEVERS : 492 312 798, le 10 décembre 2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2018. Monsieur Didier BERTHELOT demeurant au 431 Ter, RN 2, 97439 SAINTE ROSE a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 431 Ter, RN2, 97439 SAINT ROSE.

Pour avis.

AL580223132

EARL CORDILLOT

Marcilly - 58800 CERVON
Au capital de 206 461,70 euros
R.C.S. NEVERS - 323 945 691

Aux termes d'une délibération, l'associé unique de l'EARL CORDILLOT a décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2018.

Monsieur CORDILLOT Pierre est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL CORDILLOT en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL580223133

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SOCIETE DES TRANSPORTS LIGERIENS - STL

SARL au capital de 35.000 € en liquidation
Siège de liquidation : 11 rue de Verdun
58640 VARENNES VAUZELLES
803 235 787 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Sébastien CHARIOT dt 105 rue du Docteur Michel Gaulier – 58640 VARENNES VAUZELLES, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social devenu siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, S. CHARIOT

AL580223135

GAEC D'ANTHIEN

Société Civile au Capital
de 138 957,28 euros
Siège social : Le Bourg - 58800 ANTHIEN
RCS Nevers - 314 845 025

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution du GAEC d'ANTHIEN au 15 décembre 2018.

MM. RATHEAU Pascal et RATHEAU Joël sont nommés liquidateurs.

Siège de liquidation : Le bourg 58800 ANTHIEN.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse ci-dessus.

L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Les liquidateurs

AL580223136

GAEC DE MIGNARD

Société Civile au Capital de 93.009,14 €
Mignard – 58400 Narcy
RCS Nevers – 314.991.134

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution du GAEC de MIGNARD au 31 décembre 2018.

Messieurs THIBAULT Jean-Marie et Dominique sont nommés liquidateurs. Le siège de liquidation est fixé à Mignard – 58400 Narcy.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Mignard – 58400 Narcy

L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Les liquidateurs

AL580223142

SAS COMPTOIR INTERNATIONAL DES LUBRIFIANTS

SAS au capital de 20 000 €
Siège social : MEZAUGUEUX
58230 DUN LES PLACES
799607742 RCS NEVERS

Par AGE du 30/11/2018, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMIEL Jean-Pierre demeurant MEZAUGUEUX – 58230 DUN LES PLACES pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/11/2018.

Radiation au RCS de NEVERS

AL580223133

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SUILLY LA TOUR du 05/12/2018, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCEA DE LA VALLEE DU NOHAIN ; Siège : SUILLY LA TOUR (58150), 46 rue Saint Symphorien ; Durée : 36 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS ; Objet : toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, la production d'énergie notamment photovoltaïque ainsi que tout autre mode lié à la production d'énergies renouvelables, les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation, ainsi que toute activité réputée agricole au sens de de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime ; Capital : 200 000,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ; Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée, M. Alexis KREBS, demeurant à 46 rue Saint Symphorien 58150 SUILLY LA TOUR ; Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Pour avis, la gérance

AL580222997

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/12/2018, il a été constitué une SAS dénommée : KALLISTE 20 Siège social : 2 rue des Minotiers, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE Capital : 5.000€ Objet : Bar brasserie Président : Mme Josette BOISNAULT ÉPOUSE ALBIN, 4 La Touche, 36340 MAILLET. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580223103

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 29.12.2018, il a été constitué une SASU à capital variable dénommée : ALGORUN. Capital initial : 500€. Capital minimal : 50€. Capital maximal : 1 000 000€. Siège : 24 Grande Rue, 58700 Premery. Objet : Agence Web & Multimédia. Durée : 99 ans. Président : Mr Bernard Frédéric, 24 Grande Rue, 58700 Premery, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Les actions sont librement négociables. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580223105

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée 3o2ai, au capital de 100 € ayant pour activité le conseil aux entreprises, aux collectivités et aux associations, le conseil en développement commercial, la gestion d'actif financier et d'actif immobilier. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. La Présidente est Madame Estelle FOURNIER demeurant 17 rue du Fernand Chalandre - 58000 NEVERS.

Pour avis

AL580223107

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à NEVERS en date du 02/01/2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes': DENOMINATION : SCI SAM SIEGE SOCIAL : 7 rue Marius Gérin, NEVERS (Nièvre) OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 2 000 euros GERANCE : M. Samuel RAULT, demeurant 8 rue Devieur Robelin, Résidence Devieur Robelin, NEVERS (Nièvre) et M. Jean-Philippe RAULT, demeurant 7 Rue Marius GERIN, NEVERS (Nièvre), AGREMENT DES CESSIONS : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance.

AL580223114

FEED RACING FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 € Siège social : TECHNOPOLE - Circuit de Nevers Magny-Cours 58470 MAGNY COURS AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAGNY COURS du 31 décembre 2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : FEED RACING FRANCE Siège : TECHNOPOLE - Circuit de Nevers Magny-Cours, 58470 MAGNY COURS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 10 000 euros Objet : L'enseignement sous toutes ses formes du pilotage sur circuit ou piste, avec tous types de véhicules à moteur, et plus généralement l'enseignement de tout ce qui peut se rapporter à l'automobile ; L'achat, la vente et la location de tout engin terrestre motorisé, pièces détachées, accessoires, en neuf et occasion et principalement tout ce qui concerne les véhicules de course et de compétition ; L'organisation et la gestion des inscriptions à tous types de compétitions sportives, d'évènements de loisirs, amateurs ou professionnels ; La gestion et la propriété du droit d'image de pilotes ; La gestion et le développement de contrat de sponsoring ; La gestion et le développement de contrat de partenariat ; L'acquisition, la gestion et la cession de toute participation dans toutes sociétés ; Toute création, acquisition, location, exploitation ou de cessions d'établissements ou de fonds de commerce. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Patrick LEMARIE demeurant Urbanitzacio Oriosos - Xalet 17 - La Gabernera Anyos - AD400 LA MASSANA - Principauté d'ANDORRE La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. POUR AVIS Le Président

AL580223124

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI LES OISEAUX

DE NUIT ; Siège social : Le Bois Pensué – 58310 BITRY ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Gérance : Mr Didier JOUANNEAU dt à BITRY (58) – Le Bois Pensué ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL580223125

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 02.01.2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACCES PLOMBERIE.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 4 000 euros.

Siège : 5 CHASSENAY, 58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY.
Objet : l'activité de plomberie, chauffage, électricité, entretien et dépannage chaudières.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Président : Monsieur Vincent FREMIT, demeurant 5 CHASSENAY - 58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS Le Président

AL580223137

YONNE

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL PAUSE GOURMANDE

sarl au capital de 10 000€
1 rue Fourier
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 507 755 957

Par décision en date du 24/12/2018 il a été décidé de transferer le siège social au 65 Bis rue de Paris 89000 AUXERRE

Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

AL890223217

LES CARS MATHIEU

Société à responsabilité limitée
au capital de 82.500 €
Siège social : 11 avenue de la Tournelle
89000 AUXERRE
794 776 997 R.C.S. Auxerre

Suivant PV en date du 31/12/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social, à compter du 01/01/2019, à l'adresse suivante : 2 allée de Vaucorbon 89000 AUXERRE. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL890223258

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION DE CAPITAL

SCPA REGNIER-SERRÉ-FLEURIER-FELLAH-GODARD
Société civile professionnelle d'avocats
au capital de 166 007,05 euros
ramené à 117 073.81 euros
Siège social : 9, boulevard Maupéou
89100 SENS
342 669 744 RCS SENS

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 21 décembre 2018 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 166 007,05 euros à 117 073.81 euros par rachat et annulation de 321 parts sociales, à effet du 31 décembre 2018, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital est fixé à 166 007,05 euros.
Il est divisé en 1089 parts sociales de 152,44 euros chacune.

Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 117 073.81 euros.
Il est divisé en 768 parts sociales de 152,44 euros chacune.

Aux termes de cette même Assemblée, il a été pris acte de la démission de Monsieur Philippe SERRÉ de ses fonctions de co-gérant à effet du 31 décembre 2018.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL890223261

AUGMENTATION DU CAPITAL

SASU GUILLAUD FABIEN
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
porté à 6 850 euros
siège social : 23 Rue Saint Anne
89250 SEIGNELAY
844 597 443 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2018 que le capital social a été augmenté de 4 850 euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à six mille huit cent cinquante euros (6 850 euros).

AL890223134

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans en date du 19/12/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure ouverte au profit de la **Sàrl SOLICEO** 2, rue Faidherbe 89000 Auxerre. RCS ORLEANS 490.522.570.

AL890223247

Jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 28/12/2018, arrêtant le plan de redressement de la **SAS FRANCE LOISIRS** 13 place Charles Lepère 89000 Auxerre (commerce de détail, édition), RCS PARIS 702.019.902. Durée du plan : 10 ans. Désignant M. Adrian Diaconu comme tenu d'exécuter le plan, nommant commissaire à l'exécution du plan la SELARL FHB en la personne de Me Hélène Bourbouloux et la SCP Thévenot Partners Administrateurs Judiciaires en la personne de Me Aurélia Perdereau, maintenant, la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias et la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas en qualité de mandataires judiciaires.

AL890223248

ADDITIF

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans Terres de bourgogne du 9 novembre 2018, concernant la

TUP de la SARL MOUK.

La SARL FJC INVESTISSEMENTS, 529 916 876 RCS MELUN, a décidé la dissolution anticipée dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil de la SARL MOUK.

AL890223137

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

CHARPENTE SENONAISE Société à responsabilité au capital de 4 000 € à associé unique Siège social : 15 Rue Aristide Briand, 89100 SUBLIGNY 751 323 049 RCS SENS RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 12 octobre 2018, concernant la société CHARPENTE SENONAISE. Il convient de lire : Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société, 15 rue Aristide Briand 89100 SUBLIGNY. Pour avis, le liquidateur.

AL890223246

Dans l'annonce N°410417 ECH223488, parue le 21/12/2018 dans le journal Terres de Bourgogne, relative à la société SCI THISO, il y a lieu de lire « Radiation au RCS de FREJUS et immatriculation au RCS de SENS » et non « Modification au RCS Fréjus et RCS Sens ».

AL890223275

MODIFICATION DE STATUTS

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFORMATION

A2J - Société à responsabilité limitée - transformée en société par actions simplifiée - Au capital de 400 euros - Siège social : 12 Ville Perdue 89130 LEUGNY - 480 187 921 RCS AUXERRE - Aux termes de décisions constatées dans un procèsverbal en date du 31 décembre 2018, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 400 euros. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Thierry SMOLARSKI. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Thierry SMOLARSKI, demeurant 14 Ville Perdue – 89130 LEUGNY.

AL890223267

AVIS DE MODIFICATIONS

SCI ODET
SCI au capital de 69516,75 Euros
1 RUE DU FAUBOURG ST JACQUES,
89300 JOIGNY
384229894 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/01/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 30 QUAI DU GENERAL LECLERC, 89300 JOIGNY à compter du 03/01/2019.

Autre modification :

- il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur IGOR MEDJEAN, à compter du 03/01/2019. Monsieur Cyril mekdjian, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour Avis.

Emilie SABIAUX, Notaire à AUXERRE, 11 Rue des Hospitaliers.

AL890223274

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONTHOLON (CHAMPVALLON et AILLANT SUR THOLON) - bois-taillis et terre à planter

9 a 09 ca - Tuanon: 078B-1878 - Vignes chollet: 078A-1056[715]

1 ha 20 a 08 ca - Vignes chollet: 078A-636-637-726

94 a 73 ca - La foret: B-381-384-671[379]

CHAMPIGNELLES - terre et pré

10 ha 57 a 62 ca - Champ cornu: ZT-103[7](J)-103[7](K)-103[7](L) - Les bruyeres: ZT-32[9]

CHEU - terre

73 a 80 ca - Entre les deux chemins: ZH-15(J)-15(K)-16

DIGES - terre et bois-taillis

53 a 56 ca - Champs bouches: YA-82[2] - Les charmees: J-460

MEZILLES - bois

3 ha 53 a 40 ca - La tremblee: X-248

RONCHERES - bois

1 ha 88 a 40 ca - Bois paleziau: B-105

SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING - bois-taillis

23 a 90 ca - Buisson lanoris: Y-96-117

SAINT-FARGEAU - bois-taillis

1 ha 51 a 30 ca - Champ baudry: D-129

SAINTS-EN-PUISAYE - bois

6 ha 52 a 92 ca - Bois de l enfer: A-330-336-341-347-350 - Bois des charmes: C-20-22-24 - Bois des simonnets: A-254-259 - Bois des tilleuls: A-237 ZB-42 - Le ru profond: A-298-307 - Les simonnets: ZB-43

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE - pré

68 a 90 ca - Prairie des buzeaux: D-266

SORMERY - terre et bois - fonds occupé en partie

3 ha 65 a 98 ca - Haut de brie pierre: G-518-533 - La boudarderie: YK-101[342] - La chaume au loup: F-822 - La queue du berlin: F-1034 - Le gros buisson: F-370-373-377-699 - Le haut des murs: F-922-1308[63] - Les blaineries: D-630-632-651- Les cotes: YH-21(J)-21(K)-21(L) - Les sablons: F-210 - Les vignes de brie pierre: G-910-962 - Monteu: YN-50[920]-63[935]-86[937]

TOUCY - pré en mauvais état

1 ha 18 a 62 ca - Pre de la roue: E-654[526]-655[526]-656[527]-657[527]

SAINT-BRIS-LE-VINEUX – verger et terre à planter

1 ha 60 a 99 ca - Cote de tubie: ZY-168 - Sous la croix st-abdon: ZX-158-172

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28 janvier 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890223282

CESSION

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 14 décembre 2018 enregistré le 19 décembre 2018 au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Auxerre 1 (dossier 2018 00037073- référence 8904P01 2018 A 02950), la société, CEGACE

SAS au capital de 2.000 Euros, siège social 30 rue de Paris 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 829 867 555 a cédé à la société, SHORE

SAS à associé unique au capital de 3.000 euros, siège social 7 Rue Paul Blanche 89100 SENS immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 843 885 625, un fonds de commerce de « Restauration sur place et à emporter » sis et exploité 30 Rue de Paris 89100 SAINT-DENIS-LES SENS, et connu sous l'enseigne « LA BODEGA BY GUIDO ». La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 64.500 Euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 14 décembre 2018.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours en date de la dernière des publications légales pour la validité au fonds cédé et la correspondance au Cabinet de Maître Jean-Toussaint BARTOLI, Avocat sis 1, boulevard de Strasbourg 94130 NOGENT SUR MARNE

AL890223227

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte ssp en date du 30.11.2018, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1, le 11/12/2018 Dossier 2018 00036080, référence 8904P01 2018 A 02833 La société « GRANDE PHARMACIE DU PROGRES «SNC au capital de 2 286,74 €, dont le siège social est sis à AUXERRE (89000) - 3-7, rue de la Draperie, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 778 108 639, a cédé à la société « PHARMACIE PRINCIPALE «SELAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est sis à AUXERRE (89000) - 14-15, Place Charles Surugue, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 842 241 077, les éléments de son fonds de commerce d' « officine de pharmacie «, sis et exploité à AUXERRE (89000) - 3-7, rue de la Draperie, à l'exclusion du droit au bail. L'entrée en jouissance a été fixée au 01.12.2018, moyennant le prix principal de 390 000 ?. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, à l'adresse du fonds dont les éléments sont cédés

AL890223245

CESSION

Par acte ssp en date du 30.11.2018, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1, le 10/12/2018 Dossier 2018 00035882, référence 8904P01 2018 A 02817 Madame Yvette LE MAGOAROU, demeurant à AUXERRE (89000) - 35, rue de Paris, a cédé à la société « PHARMACIE PRINCIPALE «, SELAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est sis à AUXERRE (89000) - 14-15, Place Charles Surugue, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 842 241 077, les éléments de son fonds de commerce d' « officine de pharmacie «, sis et exploité à AUXERRE (89000) - 35, rue de Paris, à l'exclusion du droit au bail, pour l'exploitation de laquelle Madame Yvette LE MAGOAROU est immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 328 496 740 L'entrée en jouissance a été fixée au 01.12.2018, moyennant le prix principal de 470 000 ?. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, à l'adresse du fonds dont les éléments sont cédés

AL890223251

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT VALERIEN (Yonne) du 21 décembre 2018, enregistré à S.P.F.E. AUXERRE 1 (Yonne) le 26 décembre 2018, dossier 2018 00037787, référence 8904P01 2018 A 02989, - La SNC NATHALIE BOUDIER ET PATRICK JEANNE – PHARMACIE DU GATINAIS Société en Nom Collectif au capital de 1 219 592.14 € dont le siège social est 41, rue de la République 89150 SAINT VALERIEN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 397 708 033 RCS SENS, a vendu à - La Société PHARMACIE DU GATINAIS Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens au capital de 10 000 euros Dont le siège social est 41, rue de la République - 89150 ST VALERIEN Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 840 971 956 RCS SENS, Un fonds d'officine de pharmacie sis et exploité à SAINT VALERIEN (Yonne), 41, rue de la République, pour laquelle la SNC NATHALIE BOUDIER ET PATRICK JEANNE – PHARMACIE DU GATINAIS est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 397 708 033 RCS SENS, SIRET 397 708 033 00014. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er JANVIER 2019. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix total de 1 900 000 €. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu, 41 Rue de la République – 89150 SAINT VALERIEN, pour la validité, au siège social de la Société S.J.B., 43 Rue du Clos - 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

AL890223255

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CESSION

Suivant assp en date à AUXERRE (Yonne) du 22 DECEMBRE 2018, enregistré au S.P.F.E. AUXERRE 1, le 26 décembre 2018, dossier 201800037739, référence 8904P01 2018 A 02985, La Société MOLTENI-CONVERSE Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 € Dont le siège social est 6 Rue Robert Schuman – 89800 CHABLIS Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 804 777 258 RCS AUXERRE, a vendu à La Société SAS GAGLIODUPUIS Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Dont le siège social est Route d'Auxerre – 89800 CHABLIS Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 844 284 430 RCS AUXERRE le fonds de commerce de préparation et vente de pizzas à emporter, vente à emporter de glaces et desserts et de boissons du 1er et 2ème groupe, connu sous l'enseigne LE KIOSQUE A PIZZAS, sis et exploité à CHABLIS (Yonne), Route d'Auxerre, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 777 258 RCS AUXERRE, SIRET 804 888 258 00018, code NAF 5610C. L'entrée en jouissance a été fixée au 24 DECEMBRE 2018. La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 150 000 euros, s'appliquant comme suit : - au prix de vente des éléments incorporels pour : 81 000 euros - et au prix de vente du matériel et mobilier commercial (agencements inclus) pour : 69 000 euros Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos – 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

AL890223259

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DOMAINE DE LA PERRIERE

EARL au capital de 8 000 €, Siège social : 10 rue de la Gare - 89800 CHEMILLY SUR SEREIN, 838 894 210 RCS AUXERRE - Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, la collectivité des associés a nommé Mme Ophélie BORGES, demeurant à CHEMILLY SUR SEREIN (Yonne), 5 rue du Pont, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890223285

NON DISSOLUTION

TRANS MEGANE LOGISTIQUE

SARLU au capital e 17 500,00 euros Siège social : 19 Boulevard du pont neuf, 89100 SENS 793478843- Rcs SENS Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2018, l'associée unique a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la gérante.

AL890223250

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DES RECHENES

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2018, l'associée unique de EARL DES RECHENES, exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation au capital de 411 000 euros ayant son siège social Les Rechênes Marchais Béton 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée 801634650 RCS SENS a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Philippe BENARD, demeurant Les Rechênes Marchais Béton 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, associé unique et ancien gérant, exercera les fonctions de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Les Rechênes Marchais Béton 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AL890222975

SIGONNEAU SEBASTIEN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège
9 Bis Rue des Ormeaux, 89140 Villenavotte
Siège de liquidation
9 Bis Rue des Ormeaux 89140 Villenavotte
809 708 787 RCS Sens

L'AGE réunie le 24/12/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Sébastien SIGONNEAU, demeurant 9 Bis Rue des Ormeaux 89140 VILLENAVOTTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 9 Bis Rue des Ormeaux 89140 VILLENAVOTTE.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL890223205

EARL DE LA ROULETTERIE

EARL au capital de 7 500 euros 8 rue de Sainte- Reine – Le Vieux Verger – 89320 CÉRILLY 808 099 519 RCS SENS -Dissolution et nomination du liquidateur- Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018, prenant effet le même jour, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et M. Benoît VALLÉE demeurant à CÉRILLY (Yonne), le Vieux Verger, 8 rue de Sainte-Reine, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à CÉRILLY (Yonne), le Vieux Verger, 8 rue de Sainte-Reine. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890223243

LPC

Société À Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1000 euros Siège social : 12 rue de la République 89100 SENS (Yonne) 809 263 437 RCS SENS. L'associée unique par une décision en date du 31 décembre 2017, après avoir entendu le rapport de Madame Christelle MARTINEZ, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de SENS. Pour avis, la liquidatrice

AL890223244

LES PRES DE SAINT MARC

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
Au capital de 7 500 €
Siège social : 16 Grande Rue
89390 Perrigny sur Armançon
445 386 170 RCS Auxerre

LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Le liquidateur.

AL890223252

CHANTAL SERVICES

SASU au capital de 300euros. Siège social : 11 rue Chaude 89100 ST MARTIN DU TERTRE. RCS 819 556 572 SENS. L'associé unique, en date du 31/12/2018, a approuvé

les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 31/12/2018. Radiation au RCS de SENS.

AL890223253

EARL DAZIN

EARL au capital de 150 000 euros La Ronce - Charny - 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE 477 776 058 RCS SENS -Dissolution et nomination du liquidateur- Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, prenant effet le même jour, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions du gérant, et Mme Florence BENNETIER veuve DAZIN demeurant à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne), Charny, la Ronce, a été nommée aux fonctions de liquidateur.Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (Yonne - 89120), Charny, la Ronce. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis, un liquidateur.

AL890223254

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

VALERIE HATTIER Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social : 53 Rue Théodore de Bèze - 89000 AUXERRE 828 294 769 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2018, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 10 décembre

2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Valérie HATTIER, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 53 Rue Théodore de Bèze – 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse

que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890223256

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SNC NATHALIE BOUDIER & PATRICK JEANNE PHARMACIE DU GATINAIS Société en nom collectif en liquidation Au capital de 1 219 592,14 euros Siège social : 41 Rue de la République 89150 SAINT VALERIEN 397 708 033 RCS SENS L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 décembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick JEANNE,

demeurant 19 Rue Victor Guichard - 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 41 Rue de la République – 89150 SAINT VALERIEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés

AL890223257

SCI LA GRENOUILLE

SCI au capital de 1000,00 Euros 1 Impasse Du Vieux Puits, la petite celle, 89116 La Celle Saint Cyr 530672179 R.C.S. Sens Par décision en date du 18/12/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 18/12/2018, nommé en qualité de liquidateur Madame Catherine Lefebvre, 1 Impasse Du Vieux Puits, 89116 La Celle Saint Cyr et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Sens

AL890223266

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MICALVA
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 rue Jules Rathier
89800 CHABLIS
Siège de liquidation : 5 rue de Valmy
Appt 12 - 89000 AUXERRE
493 162 895 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 14 décembre 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 octobre 2018, déchargé Madame Catherine BELLAT, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890223269

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI BAFFO
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 920,86 euros
Siège social : JOIGNY
89300 Rue de la Porte Percy
Siège de liquidation : rue de la Porte Percy
89300 JOIGNY
428 535 629 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 décembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 21 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Simon BOISSERIE, demeurant 63 rue Saint Jacques 89300 JOIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé rue de la Porte Percy 89300 JOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL890223276

Expert Comptable
38 rue Bézout
77140 Nemours
Téléphone : 01 64 28 18 61

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SARL HOLDING CFS. Forme : SARL. Capital social : 10 000 euros. Siège social : 123 Rue du Four - 89340 VILLEBLEVIN. 835 079 989 RCS SENS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 novembre 2018. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur Celestin SIMAO et Madame Maria Fatima SIMAO demeurant 123 Rue du Four - 89340 VILLEBLEVIN ont été nommés liquidateurs et leurs ont conféré les pouvoirs les plus étendus.

AL890223135

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/12/18,il a été constitué une EURL dénommée MEGACOOL PICTURES.

Sigle:MCP.

Siège social:4 rue de l'école normale 89000 Auxerre.

Capital:1euros.

Objet:production vidéo; Ingénierie audiovisuelle,captation et post-production de films cinématographiques,vidéo, programmes de télévision,conseil dans les domaines susnommés, nouvelles technologies, media.

Gérance : M.Stephane Azamar, 4 rue de l'école normale 89000 Auxerre.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890223072

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 06/12/18,il a été constitué la SCI dénommée SCI LIMMO . Siège social:2 2 les petites maisons route de Grandchamps 89350 Champignelles.Capital: 10 000 euros. Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M.Philippe LI, 22 les petites maisons, route de grandchamps 89350 Champignelles. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL890223095

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : Le Hibou. Capital : 2 000 euros Siège social : 20 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Objet : café, bar, bistrot. Durée : 99 ans. Gérants : Mme Gaëlle Vallas et M. Allain Maël demeurant chemin sous le parc 89530 Saint-Bris-le-Vineux. RCS : Auxerre.

AL890223229

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 2 janvier 2019 Il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : Sci CHAVAL

Forme : société civile immobilière.

Objet : La propriété, l'administration, la gestion et la location de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital : Mille euros

Siège social : 15, rue des alouettes 89 100 Soucy

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : Mille euros

Gérants : Mme Anne Sophie JOUSSOT et Monsieur Daniel Jean-François VERNET, demeurants ensemble à SOUCY (89 100) 15, Rue des alouettes.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément par décision collective extraordinaire des associés dans tous les cas.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL890223238

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/12/2018, il a été constitué une EURL dénommée : MÉCANIQUE J.DELLIER Sigle : MJD Siège social : 65 rue du Moulin du Président, 89000 AUXERRE Capital : 1.000€ Objet : Mécanique Automobile Gérance : M. Jérémy DELLIER, 1 rue Saint Jean, 89400 BUSSY-ENOTHE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890223242

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Maître Anne REGNIER-GANDRÉ, Notaire à TONNERRE, le 22 Décembre 2018, a été constituée la société civile dénommée «ANGE VELLUTINI», siège social :

TONNERRE (89), 12 rue des Fontenilles.

Capital social : 140.100 euros divisé en 1.401 parts sociales de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 1401.

Objet social : - acquisition, propriété de tous biens mobiliers et immobiliers et généralement toutes opérations se rapportant à l'objet social sans en modifier le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommée premier gérant : Melle Céline COËFFARD, secrétaire viticole, demeurant à TONNERRE (89700), 12 rue des Fontenilles.

AL890223249

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/11/2018 il a été constitué une SARL dénommée : DA2R ET ASSOCIÉ

Siège social : 15 Grande Rue 89150 BRANNAY. Capital : 1.000euros. Objet : Travaux de maçonnerie générale. Gérance : M PERNOTTÉ Rémy, 15 Grande Rue 89150 BRANNAY et M DA INEZ Mario, 11 Bis Rue du Clos Bouteau 77870 VULAINES SUR SEINE. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL890223263

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 Janvier 2019 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société à responsabilité limitée DENOMINATION : PB MONTEVRAIN SIEGE SOCIAL : 26 Rue de la Gare – Moulin de Chassy – 89110 CHASSY OBJET : L'exploitation d'un salon de coiffure hommes, dames, enfants, esthétique, onglerie, blanchiment de dents, vente de produits cosmétiques, de produits capillaires et diététiques, bronzage . La prise de participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, DUREE : 99 années CAPITAL : VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000 €) intégralement libéré. APPORTS EN NUMERAIRE : VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000 €) GERANCE : Monsieur Emmanuel COEUGNIET, demeurant à CHASSY (89110) – 26 Rue de la Gare – Moulin de Chassy IMMATRICULATION : au RCS de SENS

AL890223265

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26 décembre 2018, il a été constitué une Société Civile dénommée : LOIRE ET NOHAIN

Objet social : propriété, acquisition, vente, administration et gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens meubles et immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés.

Siège social : 6 rue de la Guerlurette 89520 SAINPUITS

Capital : 100 euros

Gérance : M. Frédéric FABRE demeurant 6 rue de la Guerlurette 89520 SAINPUITS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL890223268

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 14/12/2018, constitution de la société :

LE FOURNIL DE LA GARE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5.000 €

Siège social : 24, rue de la Gare – 89140 Pont Sur Yonne

Objet social : l'activité de boulangerie, pâtisserie, traiteur, confiserie, chocolaterie, glacier, sandwicherie, petite restauration, mange debout, dépôt de pain, vente de boissons à emporter, et toutes ventes se rapportant à l'activité de boulangerie pâtisserie.

Durée : 99 années à compter immatriculation au RCS de Sens

Cession : Clause d'agrément à toutes cessions à des tiers et de préemption pour toutes cessions même entre associés,

Par AGO du 14/12/2018 est :

Président : Mme LAGES DIOGO Céline épouse JOUVE demeurant 2, rue des Roises – 77118 Bazoches Les Bray.

AL890223280

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société :

FORME : S.A.S.

DENOMINATION : FRED'ELEC

CAPITAL : 1 000 euros

SIEGE SOCIAL : 2, rue de la Croix 89140 MICHERY

OBJET SOCIAL :Electricité Générale.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés.

PRESIDENT : M. Frédéric CHARTIER, 2, rue de la Croix à MICHERY (89140)

IMMATRICULATION : RCS de SENS

AL890223281

LIEGARD
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
6 RUE DU PRESSOIR LOIVRE
89116 LA CELLE SAINT CYR
RCS SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LA CELLE SAINT CYR du 1er JANVIER 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LIEGARD, Forme sociale : Société civile immobilière, Siège social : 6 rue du Pressoir – Loivre 89116 LA CELLE SAINT CYR, Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 1 000 euros, Gérance : Monsieur LIEGARD Hervé, demeurant 6 rue du Pressoir – Loivre 89116 LA CELLE SAINT CYR, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Gérance

AL890223284

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?

- ✓ Paiement par carte bancaire
- ✓ Attestation de parution par fax ou mail
- ✓ Relecture attentive de vos annonces avant parution
- ✓ Modèles d'annonces à votre disposition
- ✓ Devis sur simple demande

Terres de Bourgogne du LUNDI au VENDREDI dès 8h00

Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02

bulletin d'**ABONNEMENT**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°___/___/___/___
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Orientation professionnelle

Se former autrement avec les Compagnons du Devoir

Les Compagnons du Devoir donnent rendez-vous, en janvier et en mars, aux jeunes qui souhaitent trouver leur voie grâce à une formation originale et un métier concret. Les maisons ouvriront leurs portes dans toute la France les 18, 19 et 20 janvier ainsi qu'en mars prochain, de 9h30 à 17h30.



La maison des Compagnons de Dijon, comme celles d'Auxerre et de Besançon, sera ouverte au public les 18, 19 et 20 janvier.

Accessibles aux jeunes âgés de 15 à 25 ans, les différents cursus proposés par les Compagnons du Devoir permettent à chacun de réaliser son projet en apprenant à son rythme, dans un environnement de confiance. La formation via l'alternance favorise également l'acquisition des savoir-faire par la pratique en situation professionnelle et permet de développer très tôt son expérience.

Les Compagnons du Devoir ont d'ailleurs créé un parcours nommé APPIE, destiné aux bacheliers, où l'apprenti passe 90 % de son temps en entreprise, contre 75 % dans un apprentissage plus «classique».

À l'occasion de ces journées portes ouvertes, les collégiens et lycéens en quête d'orientation pourront ainsi découvrir les nombreux métiers et les parcours de formation proposés par les Compagnons du Devoir au travers d'ateliers, rencontres avec des formateurs, des apprentis et des entreprises.

Un large choix de métiers

Les Compagnons du Devoir proposent de se former à 31 métiers issus de 6 filières professionnelles :

Aménagement et finition : carreleur, ébéniste, menuisier, peintre, plâtrier-plaquiste, solier-moquettiste.
Bâtiment : charpentier, couvreur, maçon, serrurier-métallier, plombier, tailleur de pierre.
Métiers du goût : boulanger, charcutier, fromager, pâtissier, tonnelier, vigneron.
Matériaux souples : cordonnier-bottier, maroquinier, sellier-garnisseur, tapissier.
Métalurgie - industrie: carrossier, chaudronnier, électrotechnicien, fondeur, forgeron, mécanicien, mécanicien de précision.
Métiers du vivant : jardinier-paysagiste, maréchal-ferrant.

Des parcours adaptés à chacun

Les Compagnons du Devoir proposent différents parcours, allant du CAP à la Licence professionnelle, en passant par la formation continue : parcours apprentissage (pour les collégiens et les lycéens) ; parcours Prépa métier (pour les bacheliers généraux/technologiques et les étudiants désireux de se ré-orienter) ; parcours Prépa Tour de France (pour les bacheliers pro et plus, ayant déjà une première formation à un métier ou titulaires d'un CAP).

Construire son avenir professionnel

Véritable label d'excellence auprès de nombreux employeurs, la formation suivie par les jeunes chez les Compagnons du Devoir leur permetde gagner rapidement en maturité.

À l'issue de leur parcours, 90 % d'entre eux ont un emploi, grâce notamment à un réseau de 27 500 entreprises partenaires. Ils accèdent rapidement à des postes à responsabilité tels que : chef de chantier ou d'atelier, chargé d'affaires, responsable R&D… Nombreux sont ceux qui créent leur propre entreprise, en France ou à l'étranger.

Voyager… en France et à l'étranger

Inscrit dans l'ADN du compagnonnage, le voyage constitue un pilier central de la formation chez les Compagnons du Devoir. Ses vertus sont nombreuses : acquisition de nouveaux savoir-faire, diversité des environnements de travail, apprentissage d'une langue étrangère, rencontres humaines…

Le Tour de France, qui permet aux alternants de changer d'entreprise et de ville chaque année, comprend également une étape internationale d'un an.

Aujourd'hui, sur les 3500 itinérants en perfectionnement sur le Tour de France, 415 sont en étape internationale dans une soixantaine de pays.

Reconnue pour son engagement envers la mobilité des jeunes, l'association s'est d'ailleurs vue attribuer, pour l'année 2019, 720 bourses par l'Agence Erasmus.

Infos pratiques

Journées Portes Ouvertes les 18, 19 & 20 janvier et les 15 et 16 mars , de 9h30 à 17h30 Pour la région Bourgogne Franche-Comté, rendez-vous dans les maisons des Compagnons de Dijon, Besançon ou Auxerre.
Pour en savoir plus :

- **Rendez-vous sur le site des Compagnons du Devoir : http://www.compagnons-du-devoir.com**

- **ou sur leurs réseaux sociaux :**
- **Facebook : https://www.facebook.com/CompagnonsDuDevoir**
- **Instagram : https://www.instagram.com/les_compagnons/**
- **Twitter : https://twitter.com/les_compagnons**
- **LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/les-compagnons-du-devoir**



Un jeune tailleur de pierre en action. Un des nombreux métiers proposés sur le site de Dijon.



Les chefs-d'œuvre exposés dans la galerie illustrent parfaitement le niveau d'excellence atteint par de nombreux Compagnons.

Le bio en restauration hors domicile

Peut mieux faire en restauration commerciale, en progrès en restauration collective

Afin de savoir où en est l'utilisation de produits bio au sein de la restauration hors domicile, l'Agence Bio a mené l'enquête avec CSA Research. Résultats.



79 % des établissements de la restauration scolaire proposent du bio alors qu'ils ne sont que 58 % en restauration du travail à le faire.

En 2017, le marché de la restauration hors domicile (RHD) a représenté 7,5 milliards de repas dont 3,8 milliards en restauration commerciale pour un chiffre d'affaires de 60,6 milliards d'euros HT reposant sur 260 000 structures de restauration dont près de 70 % appartenant à la restauration commerciale. Avec 206 millions d'euros HT, le bio représente 1,4 % des achats alimentaires en valeur du marché de la restauration commerciale. En 2018, 45 % des établissements déclarent proposer des produits bio au moins de temps en temps. Pour la moitié des établissements, cette introduction passe par un produit bio ou un ingrédient bio dans l'élaboration de la recette, alors que seuls 9 % des établissements proposent des menus complets à base de produits issus de l'agriculture bio. Parmi les familles de produits bio, ce sont les fruits et légumes frais qui sont très majoritairement présents (81 % des établissements acheteurs). Suivent le vin bio, à la carte de plus de la moitié des établissements (58 %), puis le café ou le thé (45 %) qui devancent de peu les produits laitiers (42 %). Par ailleurs, 78 % des produits bio achetés sont d'origine française dont 54 % d'origine régionale. En effet, 60 % des établissements proposant du bio encouragent l'approvisionnement de proximité. Pour 54 % des établissements, l'introduction du bio n'a pas généré de surcoût. Quant à ceux qui ont enregistré un surcoût matière, 39 % déclarent qu'il est inférieur à 10 %. La réduction du gaspillage (86 %) et l'équilibre matière (80 %) sont les leviers privilégiés pour réduire ce surcoût. Il est à noter que 76 % des établissements proposant du bio estiment que cette introduction satisfait les clients et que 69 % du personnel s'estiment satisfaits de pouvoir proposer des produits bio aux clients.

Approvisionnement bio de proximité

En France, près d'un repas sur deux consommé hors domicile l'est au sein d'une structure de restauration collective. Il apparaît que 61 % des établissements interrogés proposent des produits bio, un chiffre pour la première fois en hausse depuis 2012. Certains établissements proposent aussi des produits en conversion biologique (34 %) et des produits bio issus du commerce équitable (33 %). Même si les établissements publics proposent plus largement du bio que les établissements privés (71% contre 48 %), l'écart se réduit avec un fort développement du bio au sein des établissements privés : + 14 %. Dans l'Hexagone, 79 % des établissements de la restauration scolaire proposent du bio alors qu'ils ne sont que 58 % en restauration du travail à le faire et seulement 34 % en restauration de la santé et du social. Dans les faits, 34 % des établissements proposent un ingrédient ou un produit bio au moins une fois par mois et seul un établissement de restauration collective sur dix propose un menu entièrement bio au moins une fois par mois. À l'instar de la restauration commerciale, la décision d'introduire du bio en restauration collective revient à la direction (62 %), suivie des équipes en cuisine (50 %). Parmi les produits bio proposés, ce sont les fruits frais qui arrivent en tête (86 % des établissements acheteurs) ; les pommes ayant toujours autant de succès (8 acheteurs sur 10). Viennent ensuite les produits laitiers (80 %) avec une forte prévalence des yaourts (77 %), puis les légumes frais (79 %), catégorie toujours portée par les carottes (69 %).
Les produits bio achetés sont à 76 % issus de France ; 71 % des établissements de restauration collective encouragent l'approvisionnement bio de proximité. Pour ce qui est du surcoût lié à l'achat de produit bio, 81 % des acheteurs pensent qu'il y en a un et qu'il est évalué à 18 %. Dans 44 % des cas, ce dernier est lissé sur l'ensemble des repas. Pour les autres, il est soit pris en charge par le donneur d'ordre (24 %), soit payé par l'ensemble des convives (22 %), ou plus marginalement, payé uniquement par les convives consommant du bio (9 %). Parmi ceux ayant observé un surcoût, 62 % ont cherché à le limiter, principalement en réduisant le gaspillage (92 %), en mettant en concurrence les fournisseurs (72 %) ou en passant par des partenariats au niveau local (71 %). 70 % des établissements proposant du bio estiment que cette introduction est satisfaisante pour les convives, comme pour le personnel.

VALÉRIE GODEMENT

▸ Coin cuisine

Homard, sauce au corail, à la bière de Noël



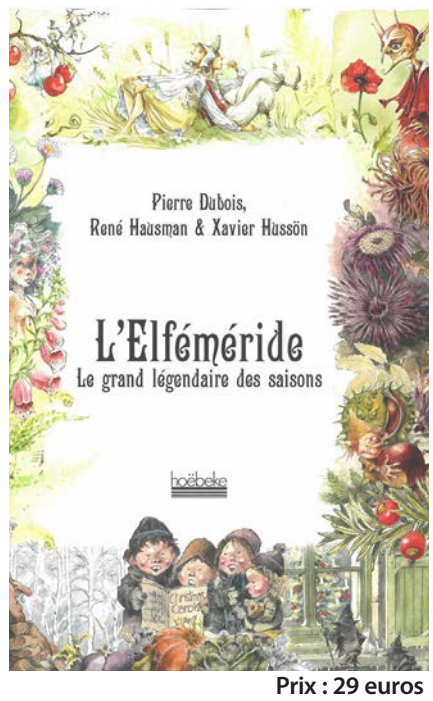
(pour 4 personnes)
Préparation : 15 minutes
Ingrédients :
- 20 cl de bière de Noël,
- 3 homards femelles de 800 grammes,
- 3 échalotes,
- 90 g de beurre demi-sel,
- 5 cuillérées à soupe de crème fraîche, poivre.

Réalisation :
Faire bouillir une grande casserole d'eau salée. Détacher les œufs des homards s'ils sont présents, les rincer à l'eau froide et réserver. Plonger les homards dans l'eau salée 3 minutes. Détacher la tête, la couper en deux. Jeter la poche de sable présente dans la tête. Décortiquer les homards délicatement puis décortiquer les grosses pinces. Réserver la chair des grosses pinces et du corps.
Dans une casserole, faire suer les échalotes avec 70 g de beurre demi-sel. Ajouter toutes les parties du homard sans les grosses pinces et le corps. Poivrer et saisir le tout à feu vif pendant deux minutes. Réserver 2 cuillerées à soupe d'huile de homard obtenue. Déglacer le reste avec la bière. Laisser mijoter 15 minutes à feu doux, bien écraser le tout pour libérer les sucs.
Filtrer le jus en pressant bien. Le récupérer. Le placer à nouveau dans une casserole. Incorporer la crème et mélanger jusqu'à l'obtention d'une texture homogène et lisse. Maintenir à feu doux.
Dans une autre casserole, récupérer l'huile de homard, ajouter 20 g de beurre. Dorer doucement le corps des homards pendant une minute. Les couper en médaillons. Eteindre le feu, placer la chair des grosses pinces dans la casserole et arroser avec le jus.
Présenter le homard chaud, accompagné de la sauce. À déguster avec une bière de Noël.

Cette recette est proposée par Brasseurs de France et Jonathan Buirette, Meilleur ouvrier de France poissonnier écailler 2015 et amateur de bière

▸ Coin lecture

Des elfes et des saisons



Prix : 29 euros

«L'Elféméride. Le grand légendaire des saisons» est un ouvrage de Pierre Dubois, René Hausman et Xavier Hussön paru aux éditions Hoëbeke (www.hoebeke.fr).

Douze mois en 253 pages pour faire le tour des histoires populaires, des contes, croyances mais aussi des animaux, des paysages, des légumes, des travaux ou encore des saints, des fruits, des dictons et coutumes. Un exemple ? En janvier, on parle bien sûr du père Janvier emmitouflé mais aussi de la jacinthe, du gui, des veillées, de comment arrêter la pluie, du loup, du Nouvel An, de l'Epiphanie (Si le soir du jour des rois, beaucoup d'étoiles tu vois, auras sécheresse en été et beaucoup d'œufs au poulailler), de gouttes de pluie qui contiennent chacune un ange et de Sainte Geneviève, Saint Antoine ou encore Saint Vincent… Au détour des pages, on peut lire un texte sur pourquoi l'épi est-il court (août), sur l'hélénie d'automne, la betterave ou encore les soucis du jardin (septembre)… De très nombreux et très jolis dessins illustrent ces pages qui renvoient aux cultures et connaissances populaires des anciens…

THIERRY MICHEL

PORTES OUVERTES
du 18 au 20 Janvier

L'UTILE & L'AGRÉABLE





Transmission intégrale Super Select
Charge utile 1 tonne
Capacité de remorquage 3 tonnes
Climatisation automatique
Système multimédia compatible Apple CarPlay™ et Android Auto™

MITSUBISHI **L200 CLUB CAB** *À PARTIR DE* **289 € HT/MOIS**[1]
NON ASSUJETTI AU MALUS ÉCOLOGIQUE ET À LA TVS + TVA RÉCUPÉRABLE[2]

LLD sur 49 mois et 60 000 km | sans apport | entretien inclus[3]

MITSUBISHI MOTORS
Drive your Ambition*

*Dépassez vos ambitions. (1) Exemple de Location Longue Durée (LLD) de 49 mois et 60 000 km avec Révisions Pièces d'Usure et Réparation Pneus[3] pour le financement d'un MITSUBISHI L200 2.4 DI-D 181 Club Cab Intense, sans apport. **Modèle présenté :** Financement d'un MITSUBISHI L200 2.4 DI-D 181 Club Cab Intense avec Révisions Pièces d'Usure et Réparation Pneus[3] (peinture métallisée incluse). **49 loyers mensuels de 299 € HT**, sans apport. Exemples hors assurances et prestations facultatives. (2) Pour les assujettis. (3) Contrat de prestation de services "Révisions et Pièces d'usure" et contrat d'assurance collective de dommages "Réparation Pneus" souscrits par CGL, tant pour son compte que celui de PRIORIS, auprès respectivement d'OPTEVEN SERVICES et d'OPTEVEN ASSURANCES. Contrats présentés par FINASSURANCE. PRIORIS et Finassurance, courtiers d'assurance, n°ORIAS respectif 07027257 et 07000574 (www.orias.fr). Offres réservées aux professionnels, valable pour tout achat d'un MITSUBISHI L200 2.4 DI-D 181 Club Cab Intense neuf commandé entre le 01/09/2018 et le 31/03/2019 chez tous les distributeurs participants. Sous réserve d'acceptation par PRIORIS, SAS au capital de 15500 000 €, 69 avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Baroeul, SIREN 489 581769 - RCS Lille Métropole. Tarifs Mitsubishi Motors maximums autorisés en vigueur en France métropolitaine au 01/08/18. Garantie et Assistance Mitsubishi Motors 5 ans ou 100000 km au 1er des 2 termes échus, selon conditions générales de vente. MMOTORS AUTOMOBILES FRANCE SAS au capital de 10000 000 € - RCS PONTOISE n° 428 635056 - 1avenue du Fief 95067 Cergy-Pontoise Cedex.

GARANTIE ASSISTANCE 5 ANS ou 100 000 km

ADKEYS crédit photo : ©shutterstock

Retrouvez-nous sur Facebook | MMAF recommande MOTUL | www.mitsubishi-motors.fr

VOTRE **DISTRIBUTEUR**

ACS Automobiles

Adresse :
43 Rue du Moulin du Président, 89000 Auxerre

tél. : 03 86 46 45 52

amplitude
GROUPE AUTOMOBILE